

Chronologie moliéresque : les « Éphémérides » de François Rey (1658-1669)

François Rey a établi ces « éphémérides » lorsqu'il préparait son livre intitulé Molière et le roi. L'affaire Tartuffe (avec Jean Lacouture) paru aux éditions Fayard en 2006), ce qui explique qu'il les ait interrompus à la fin de l'année qui a vu la création publique de Tartuffe après presque cinq années d'interdiction. Il a eu la générosité de mettre à notre disposition cet inestimable instrument de travail, nous autorisant en même temps à le diffuser plus largement selon le moyen qui nous paraîtrait le mieux approprié. Nous le publions donc sur le site MOLIÈRE 21, après avoir simplement adapté la mise en pages (passée du mode « paysage » au mode « portrait ») et supprimé, comme il nous l'avait demandé, ceux de ses commentaires personnels qui constituaient des jalons d'attente pour une recherche plus approfondie (« à développer », « à confirmer », etc.). Nous le remercions une fois de plus infiniment.

GF et CB

Dim 1 janvier 1668

• Interruption au Palais-Royal.

• De ce jour sont datées des *Étrennes de la cour en bouts-rimés*, que Charles Robinet fait paraître à part de sa Lettre à Madame datée du 7 janvier. Elles se composent de dix sonnets composés sur les mêmes rimes et offerts au Roi, à la Reine, à Mgr le Dauphin, à Madame de France, à Monsieur, à Madame, à Mademoiselle, aux filles d'honneur de la Reine et de Madame, aux courtisans et aux ministres. Ces rimes sont les mêmes que celles des huit sonnets que l'auteur a placés à la tête de ses huit Lettres précédentes (depuis celle du 12 novembre).

÷ Les sonnets sont suivis de quelques lignes de prose :

Je ne prendrai pas le soin de me mettre en garde contre la critique qu'on pourrait faire des douze préfaces que j'ai mises de cette nature à la tête de mes Lettres à Madame, ni des dix sonnets suivants, dont je viens à peu de frais d'étréner la cour. Je sais bien ce qu'on en peut dire et ce que je pourrais y répondre, mais le jeu ne vaudrait pas la chandelle. Quoiqu'on ait trouvé quelques-uns de ces préambules assez beaux, je déclare que je n'ai point prétendu faire assaut de bouts-rimés avec ceux qui en ont ouvert la carrière, ni avec les autres qui les y ont heureusement suivis. J'en laisse tout l'honneur à Messieurs de Benserade, Testu, Perrin, Marruc, Berthod, Yvelin, de Villiers, de Molière et quelques autres, et je leur proteste que mon dessein a seulement été de satisfaire à mon caprice.

÷ La présence de Molière dans la liste des grands auteurs de bouts-rimés pourrait permettre de dater les seuls bouts-rimés qui ont été recueillis par les éditeurs de 1682 et qu'ils ont placés après *La Comtesse d'Escarbagnas*, dans le second volume d'inédits (t. VIII, p. 120) :

BOUTS-RIMES COMMANDES SUR LE BEL AIR.

Que vous m'embarrassez avec votre	grenouille,
Qui traîne à ses talons le doux mot	d'Hypocras !
Je hais des bouts-rimés le puéril	fatras,
Et tiens qu'il vaudrait mieux filer une	quenouille.

La gloire du bel air n'a rien qui me	chatouille ;
Vous m'assommez l'esprit avec un gros	plâtras ;
Et je tiens heureux ceux qui sont morts à	Coutras,
Voyant tout le papier qu'en sonnets on	barbouille.

M'accable derechef la haine du	cagot,
Plus méchant mille fois que n'est un vieux	magot,
Plutôt qu'un bout-rimé me fasse entrer en	danse.

Je vous le chante clair, comme un	chardonneret ;
Au bout de l'univers je fuis dans une	manse.
Adieu, grand Prince, adieu ; tenez-vous	guilleret.

÷ Les rimes utilisées par Robinet sont les mêmes que celles d'un sonnet sur Hardouin de Péréfixe, que Tallemant des Réaux reproduit dans le *Manuscrit 673*, p. 423 :

D'un grand nombre de bouts-rimés qui ont été faits sur les rimes extravagantes de celui-ci, je n'en ai trouvé aucun à garder que ce portrait de Mr de Paris :

Un homme qui sans cesse à l'esprit au	bivouac
Qui tient la vérité pour un monstre d'	Afrique
Qui toujours des flatteurs écoute la	musique

Qui n'entend et ne fait que fourbe et que	micmac
Qui sans flamme et sans feu fume plus que	tabac
Qui toujours en colère est rouge comme	brique
Qui n'a dans ses desseins ni fin ni	politique
Qui s'égare souvent et	abhoc et abhac
Qui dans les plus grands maux se trouve sans	remède
Qui se croit un Alcide et n'est qu'un	Ganymède
Qui sur les saintes lois ne fait que des	rébus
Qui se laisse tourner comme on tourne une	esclanche ¹
Qui ne sait samedi ce qu'on fait le	dimanche
C'est le grand Péréfixe ou l'homme de	bibus ² .

• C'est, selon toute vraisemblance, au cours de ce mois de janvier qu'est mise en vente, chez Girard, Jolly et Barbin, l'*Andromaque* de Racine, pour laquelle il a obtenu un privilège le 28 décembre précédent.

÷ Le livre s'ouvre sur une épître dédicatoire « À Madame » :

Madame, Ce n'est pas sans sujet que je mets votre illustre nom à la tête de cet ouvrage. Et de quel autre nom pourrais-je éblouir les yeux de mes lecteurs, que de celui dont mes spectateurs ont été si heureusement éblouis ? On savait que V.A.R. avait daigné prendre soin de la conduite de ma tragédie. On savait que vous m'aviez prêté quelques-unes de vos lumières pour y ajouter de nouveaux ornements. On savait enfin que vous l'aviez honorée de quelques larmes dès la première lecture que je vous en fis. Pardonnez-moi, Madame, si j'ose me vanter de cet heureux commencement de sa destinée. Il me console bien glorieusement de la dureté de ceux qui ne voudraient pas s'en laisser toucher. Je leur permets de condamner l'*Andromaque* tant qu'ils voudront, pourvu qu'il me soit permis d'appeler de toutes les subtilités de leur esprit au cœur de V.A.R.

Mais, Madame, ce n'est pas seulement du cœur que vous jugez de la bonté d'un ouvrage, c'est avec une intelligence qu'aucune fausse lueur ne saurait tromper. Pouvons-nous mettre sur la scène une histoire que vous ne possédiez aussi bien que nous ? Pouvons-nous faire jouer une intrigue dont vous ne pénétriez tous les ressorts ? Et pouvons-nous concevoir des sentiments si nobles et si délicats qui ne soient infiniment au-dessous de la noblesse et de la délicatesse de vos pensées ?

On sait, Madame, et Votre Altesse royale a beau s'en cacher, que, dans ce haut degré de gloire où la Nature et la Fortune ont pris plaisir de vous élever, vous ne dédaignez pas cette gloire obscure que les gens de lettres s'étaient réservée. Et il semble que vous ayez voulu avoir autant d'avantage sur notre sexe, par les connaissances et par la solidité de votre esprit, que vous excellez dans le vôtre par toutes les grâces qui vous environnent. La cour vous regarde comme l'arbitre de tout ce qui se fait d'agréable. Et nous qui travaillons pour plaire au public, nous n'avons plus que faire de demander aux savants si nous travaillons selon les règles. La règle souveraine est de plaire à Votre Altesse royale.

Voilà sans doute la moindre de vos excellentes qualités. Mais, Madame, c'est la seule dont j'ai pu parler avec quelque connaissance ; les autres sont trop élevées au-dessus de moi. Je n'en puis parler sans les rabaisser par la faiblesse de mes pensées, et sans sortir de la profonde vénération avec laquelle je suis, Madame, de Votre Altesse royale, le très humble, très obéissant, et très fidèle serviteur, Racine.

Lun 2 janvier 1668

Mar 3 janvier 1668

• *Cléopâtre* et *L'Accouchée*. R : 247 l.

Mer 4 janvier 1668

• Ce jour-là, à Dijon, le prince de Condé fait l'ouverture des États de Bourgogne, dont il est gouverneur [la *Gazette* du 14].

÷ Son discours est suivi de celui de l'évêque d'Autun (Gabriel de Roquette, modèle, dit-on, de Tartuffe), qui préside lesdits États.

1. Un gigot.

2. Furetière : « Terme indéclinable et ironique qui se dit des choses qu'on veut mépriser. Un avocat, un poète de bibus est un méchant avocat, un méchant poète. Des raisons de bibus, ce sont des raisons vaines et peu solides. »

Jeu 5 janvier 1668

- Souper et bal dans l'appartement du Roi, en présence de Madame et de Monsieur [la *Gazette* du 7].

- Le même jour, le marquis de Saint-Maurice, ambassadeur du duché de Savoie, fait son entrée dans Paris [*ibid.*].

Ven 6 janvier 1668

- Épiphanie-jour des Rois : début du carnaval.

- *Cléopâtre* et *L'Amour médecin*. R : 580 l.

÷ Le soir du même jour, la troupe joue *Le Médecin malgré lui* devant la cour, aux Tuileries ; la *Gazette* du 14 signalera l'événement, sans nommer ni la troupe ni la pièce :

Le même jour, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Leurs Altesses royales, prirent le divertissement de la comédie française et d'un délicieux concert de voix et d'instruments, qui fut suivi d'un superbe souper dans l'appartement du Roi, qu'on avait préparé avec une magnificence n'ontpareille, plusieurs des principales dames ayant aussi été de cette réjouissance.

÷ Mais au début de sa Lettre à Madame, Robinet commentera (v. 41-100) le retour sur scène de Molière en ces termes :

Chose promise est chose due,
Princesse en tout si bien pourvue,
Et je débute en cet écrit
Par le juste et charmant récit
Des fêtes et galanteries
Qui se firent aux Tuileries
Le jour que l'on consacre aux Rois,
Car je l'ai promis l'autre fois.
Le cher Molière, avec sa troupe,
Qui mène pleine joie en croupe,
Commença ces ébats des mieux,
Jouant d'un air peu sérieux
Son *Médecin bâti par force*,
Qui donne la dernière entorse
Même aux soucis les plus cuisants
Par mille rébus fort plaisants
Et des traits de fine satire
Qui, ma foi, feraient aussi rire
Le corps hippocratique entier
De se voir là si bien jouer.
Ensuite de ce gai prélude,
Lully, qui met tout son étude
À charmer notre puissant roi,
Qui l'en paie aussi bien, je crois,
Fit, en faveur de ses oreilles,
Son concert rempli de merveilles
Qu'a tant de fois oui la cour
Dans les grottes du beau séjour
Nommé le château de Versailles,
Où quelquefois j'ai fait ripaille.
[Suit la description du festin.]

÷ Ce qui est certain, c'est que La Grange ne mentionne pas cette « visite à la cour », de même qu'il omettra de signaler celle du 16 janvier.

÷ Si je ne me trompe pas, Molière revient sur scène après 84 jours (douze semaines) d'absence : il a cessé de jouer le 14 octobre précédent, après six représentations qui elles-mêmes suivaient, à partir du 25 septembre, une interruption de 50 jours (sept semaines) consécutive à l'interdiction du *Tartuffe* le 6 août.

÷ Il créera, une semaine plus tard, son *Amphitryon* ; on peut dire qu'il aura eu le temps de l'écrire...

Sam 7 janvier 1668

- « Grand bal au Palais-Royal, où se trouva tout le beau monde la cour » [la *Gazette* du 14].

Dim 8 janvier 1668

- 50^e anniversaire du baptême de Madeleine Béjart.

- *Cléopâtre et L'Amour médecin*. R : 638 l.
- Louis XIV passe en revue « les troupes de sa Maison » [la *Gazette* du 14].

Lun 9 janvier 1668

- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 535] :
On commence à parler d'un voyage du roi et de la cour à Saint-Germain, d'où le roi doit aller ailleurs. L'on dit à Metz et vers la Lorraine.
÷ Ce sera finalement vers la Franche-Comté.

Mar 10 janvier 1668

- *Cléopâtre et L'Amour médecin*. R : 228 l.
- Le même jour, achevé d'imprimer, chez Ribou, de *Délie*, « pastorale représentée sur le théâtre du Palais-Royal ».
 - ÷ Le nom de Donneau de Visé n'apparaît ni sur le page de titre, ni dans l'extrait du privilège.
 - ÷ Le texte est précédé d'une épître dédicatoire « Au roi » :
Sire, Je ne présente à V.M. que des bergers, ne trouvant point de grands hommes dans l'antiquité qui approchent d'un monarque qui nous fait voir en sa seule personne tout ce qui a rendu leurs noms illustres. En vain je tâcherais d'ébaucher votre tableau sur le leur : vous n'avez de modèle que vous-même. Je sais que, si je considère séparément les fondateurs de l'empire romain, je verrai un courage en Romulus digne d'éterniser son nom ; une politique en Numa qui a fait, par la force des lois et de la raison, ce que son prédécesseur avait commencé par sa valeur ; et je verrai enfin Tullus mettre, par la magnificence de ses bâtiments, la dernière main à cette monarchie. Votre Majesté n'a pas fondé celle des Français ; mais, par la grandeur de ses actions, elle l'assure et en étend les bornes. Elle ne donne pas des lois à un nouvel État ; mais elle en réforme les abus ; et enfin ses bâtiments surpassent tous ceux de l'antiquité. Si, laissant Rome en son berceau, je l'examine dans sa plus haute splendeur, pour y trouver des crayons proportionnés à ceux qui doivent faire la peinture de Votre Majesté, je la verrai, toute superbe, me présenter la grandeur d'âme de César et ses victoires ; la clémence d'Auguste dans le pardon de ses ennemis ; la sagesse de Justinien dans l'établissement des lois ; et la piété de Constantin dans la défense de la religion : mais je ne verrai qu'en la seule personne de V.M. toutes leurs vertus ensemble sans aucun de leurs défauts. Je trouverai en elle un prince victorieux, comme César, par sa propre valeur ; clément comme Auguste ; équitable comme Justinien, dans la réforme de la justice ; et pieux comme Constantin en domptant l'hérésie. Tant de vertus, Sire, m'imposent le silence, et si j'ose encore parler, ce n'est que pour protester que je suis, Sire, de V.M., le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet (sic).
 - ÷ La dédicace est suivie d'un avis « Au lecteur » :
Comme tous les auteurs se donnent trop de louanges ou condamnent trop leurs ouvrages, et que je ne veux faire ni l'un ni l'autre, j'aurais bien voulu ne point donner de préface. Mais le libraire, qui a cru que cette comédie aurait plus de débit si je disais qu'elle a été représentée devant le roi, a désiré que le lecteur en fût averti. Je l'ai donc satisfait, sans avoir néanmoins la pensée pour cela que Sa Majesté l'ait trouvée belle. Ce grand monarque n'étant pas moins galant que grand politique et grand guerrier, connaît aussi bien les défauts d'un ouvrage que ceux d'un escadron et d'un bataillon. Tout ce que j'ose dire est que quelques endroits ne lui ont pas déplu, et que, si je n'en étais assuré, je ne prendrais pas la liberté de lui en présenter l'impression.

Mer 11 janvier 1668

Jeu 12 janvier 1668

Ven 13 janvier 1668

- Première représentation d'*AMPHITRYON*. R : 1565 l.
 - ÷ Comédie en un prologue et trois actes ; écrite en 1 942 vers libres.
 - ÷ L'œuvre est composée à partir de la traduction en prose des comédies de Plaute effectuée en 1658 par Michel de Marolles sur le conseil d'Antoine de Furetière. Voir au 23 juillet 1658.
 - ÷ Rœderer et Michelet développent la thèse selon laquelle la pièce serait un acte de courtoisie à l'endroit de la passion de Louis XIV pour Mme de Montespan.

- ÷ Fin de la campagne de Flandre.
- ÷ La préparation du public (affichage, annonces sur la scène) a dû être importante, si l'on en juge par les recettes des deux premières représentations.
- ÷ Jusqu'au relâche de Pâques (18 mars), la pièce sera jouée 29 fois de suite en public, seule (quinze fois) ou accompagnée de « petites pièces » de Molière toujours, et deux fois en visite, dont une devant la cour aux Tuileries (le 16 janvier).
- ÷ Elle sera reprise ensuite le 29 juin (deux mois après la fin du relâche de Pâques), et sera jouée régulièrement, mais pour des représentations isolées ne produisant que des recettes moyennes.
- ÷ Le 17 septembre, elle sera jouée « avec des machines et des entrées de ballet » devant l'ambassadeur du Tsar et son fils.
- ÷ Une telle exploitation aurait pu être celle du *Festin de Pierre*, s'il avait débuté à la date prévue, c'est-à-dire à la mi-janvier 1665, et si sa carrière n'avait été interrompue par la publication des *Observations* du sieur de Rochemont.

- Le matin, au Louvre, le roi a donné audience à l'ambassadeur de Venise, en présence de Monsieur, son frère, du duc d'Enghien, des ducs de Créqui et de Saint-Aignan, gentilshommes de la chambre, et de M. de Soyecourt, maître de la garde-robe, mais sans capitaine des gardes. Voir le long compte rendu qu'en fait d'Ormesson [*Journal*, II, 536], qui conclut : « J'appris que le Roi allait attaquer la Franche-Comté. »

Sam 14 janvier 1668

- Fête de saint Sauveur.
- La *Gazette* du jour signale, sans préciser la date, que le marquis d'Anjou [Dangeau], maître camp du régiment royal et gouverneur de Touraine, a été reçu en l'Académie française, y ayant fait un beau discours, auquel le président Salomon, qui en est le directeur, répondit aussi fort disertement, en présence du Chancelier de France [Séguier], des ducs de Saint-Aignan, de Coaslin et de Chevreuse, et d'autres personnes de qualité qui composent cette savante compagnie.

Dim 15 janvier 1668

- Fête de saint Maur. 46^e anniversaire du baptême de Molière.
- *Amphitryon*. R : 1668 l.

Lun 16 janvier 1668

- La *Gazette* du 21 signale que ce jour-là les divertissements se continuèrent par celui de la belle comédie d'*Amphitryon*, qui fut suivie d'un superbe souper en l'appartement du roi.
- ÷ La Grange ne mentionne pas cette « visite ».
- ÷ Robinet en rend compte dans sa Lettre à Madame du 21, v. 85-126 :

Lundi, chez le nonpareil Sire,
Digne d'étendre son empire
Dessus toutes les nations,
On vit les deux *Amphitryons*,
Ou, si l'on veut, les deux Sosies,
Qu'on trouve dans les poésies
Du feu sieur Plaute, franc latin,
Et que, dans un français très fin,
Son digne successeur, Molière,
A travestis d'une manière
À faire ébaudir les esprits
Durant longtemps de tout Paris.
Car depuis un fort beau prologue,
Qui s'y fait par un dialogue
De Mercure avec la Nuit,
Jusqu'à la fin de ce déduit,
L'aimable enjouement du comique
Et les beautés de l'héroïque,
Les intrigues, les passions,
Et, bref, les décorations,
Avec des machines volantes
Plus que des astres éclatantes,
Font un spectacle si charmant

Que je ne doute nullement
 Que l'on y courre en foule extrême
 Bien par-delà la mi-carême.
 Je n'ai rien touché des acteurs,
 Mais je vous avertis, lecteurs,
 Qu'ils sont en conche très superbe
 (Je puis user de cet adverbe)
 Et que chacun à son rolet,
 Soit sérieux ou soit follet,
 S'acquitte de la bonne sorte ;
 Surtout, ou qu'Astarote m'emporte,
 Vous y verrez certaine Nuit
 [ndfr : Mlle Molière, c'est-à-dire Armande Béjart ?]
 Fort propre à l'amoureux déduit,
 Et de même certaine Alcmène,
 [ndfr : Mlle Debrie ?]
 Ou bien sa remembrance humaine,
 Qui vaudrait bien, sans en douter,
 Qu'un remembrant de Jupiter,
 Plein de ce feu qui le cœur brûle,
 Lui fit un remembrant d'Hercule.

Mar 17 janvier 1668

- *Amphitryon*. R : 917 l.

- La *Gazette* du 21 rapportera :

Le 17, il y eut grand bal en [l'appartement] de Madame, au Palais-Royal, où le roi et la reine se rendirent, accompagnés de Mademoiselle, de la duchesse d'Enghien et de grand nombre de seigneurs et de dames, tous travestis d'une manière des plus magnifiques et des plus galantes, ainsi que Leurs Majestés, qui furent régalingées d'une très splendide collation. Il s'y fit aussi un tel concours d'autres masques, de tous les quartiers de cette ville, qu'il ne s'est jamais vu d'assemblée plus nombreuse ni plus belle pour les réjouissances de cette saison.

Mer 18 janvier 1668

- Première représentation, aux Tuileries, de la *Mascarade royale du Carnaval*, de Benserade et Lully.

÷ Robinet en rendra compte dans l'ordinaire de la *Gazette* du 21 :

Le 18, on dansa aussi, en l'appartement du Roi, pour la première fois, une mascarade intitulée le *Carnaval*, composée seulement de sept entrées, mais toutes si bien concertées et sur un si superbe théâtre, qu'il ne se peut rien voir de plus agréable. L'ouverture s'en fit par un beau récit de celui qui représentait ce Carnaval, paraissant sur un trône au fond de la scène, environné de grand nombre de musiciens ; puis les Plaisirs, qui en sont inséparables, firent la première entrée, où le Roi, se délassant de ses travaux aussi pénibles que glorieux, fit remarquer cette grâce majestueuse qu'il montre en toutes ses actions ; et ce divertissement se termina par un dialogue du même Carnaval et de la Galanterie, avec un concert des plus délicieux, ensuite duquel il y eut bal au même lieu, ainsi que le jour suivant.

÷ Le gazetier en rendra compte également dans sa Lettre à Madame du même 21, v. 221-260.

Jeu 19 janvier 1668

Ven 20 janvier 1668

- *Amphitryon*. R : 867 l.

Sam 21 janvier 1668

- Dans la chapelle du palais des Tuileries, est baptisée Marie-Thérèse de France, fille de Louis XIV, née le 2 janvier 1667. Le parrain est le duc d'Enghien ; la marraine, la duchesse douairière d'Orléans.

÷ L'enfant est tenue sur les fonts par Henriette Donneau de Visé, femme de chambre de la reine Marie-Thérèse.

÷ La *Gazette* du 28 rapportera :

Le 21, Madame de France, ayant été portée en la chapelle du palais des Tuileries par la maréchale de La Mothe dans une chaise, fut baptisée par l'évêque d'Orléans, assisté du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, en présence de Leurs Majestés, de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle et de tous les seigneurs et dames de la

cour, et tenue par Madame la duchesse douairière d'Orléans et le duc d'Enghien, qui la nommèrent Marie-Thérèse ; ensuite de quoi elle fut reportée par ladite Maréchale en l'appartement de la reine.

- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 539] :
Les nouvelles se débitèrent que l'orage qui était arrivé le mercredi précédent à Paris avait été fort grand vers Senlis ; que le tonnerre était tombé et avait brûlé l'église de l'abbaye de Chailly et deux autres églises, et à Châlons-en-Champagne et à Château-Landon. Cette chute du tonnerre sur toutes les églises est fort extraordinaire.
- Dans sa *Chronologie*, Monval signale que le *Ballet des Muses* est dansé dans le grand salon des Tuileries ; Robinet n'en dit rien.

Dim 22 janvier 1668

- *Amphitryon*. R : 1014 l.

- Ce jour-là, Louis XIV part avec toute la cour pour Saint-Germain. La *Gazette* du 28 rapportera :

Le même jour, le Roi, ayant été visiter la reine d'Angleterre, partit avec la Reine, Monseigneur le Dauphin et Madame de France, pour aller à Saint-Germain-en-Laye, où Leurs Altesses royales, après avoir dîné avec Sa Majesté britannique, se rendirent aussi le 26.

- ÷ D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 540] :

Le dimanche 22 janvier, le roi partit avec toute la cour pour Saint-Germain, pour se disposer à son voyage et ne pouvant demeurer plus longtemps à Paris, dont il n'aime pas le séjour.

Lun 23 janvier 1668

Mar 24 janvier 1668

- *Amphitryon*. R : 840 l.

- Le même jour, achevé d'imprimer, chez Jean Ribou, de *L'Embaras de Godard, ou L'Accouchée*, « comédie représentée sur le théâtre du Palais-Royal ».

÷ C'est la troisième pièce de Donneau de Visé que Ribou publie en cinq semaines.

÷ Le nom de l'auteur n'apparaît ni sur la page de titre, ni dans l'extrait du privilège.

÷ Le texte est précédé d'un « Avis au lecteur » :

La représentation étant l'âme de la comédie, je ne sais si celle-ci plaira autant sur le papier qu'elle a plu sur le théâtre, et surtout à Versailles, où, sans être sue, elle fut jouée par un ordre absolu, et ne laissa pas d'être trouvée fort divertissante. Aussi, lorsque ces pièces, qui ne consistent que dans l'action, réussissent, la gloire en est autant due aux comédiens qu'à l'auteur. Comme celle-ci est extrêmement risible, une scène ou deux, qui auraient pu passer pour les endroits les plus comiques en d'autres, furent trouvées un peu sérieuses, quoique fort courtes et assez fines. Mais étant placées après une autre qui fait beaucoup rire, il semblait qu'on passât du comique au sérieux ; c'est pourquoi j'ai cru y devoir ajouter deux scènes, dont l'une est de la sage-femme, que l'on y souhaitait. Peut-être que l'on dira, en voyant l'autre, qui est celle de Champagne et du cocher, que cette comédie n'étant point une farce, cet endroit en tient un peu, et ne s'accorde pas avec le commencement, que l'on a trouvé représenter naturellement des choses qui se passent assez souvent parmi les amants. Mais elle est d'autant plus excusable qu'elle n'est que parmi des valets qui viennent du cabaret, et même qu'elle est du caractère de Champagne, qui, ayant toujours fait l'habile, veut se divertir du cocher. D'ailleurs, si tout le monde pouvait savoir, comme une partie de la cour, ce qui m'a fourni l'idée de cette scène, je ne serais pas en peine de la justifier ; et peut-être aussi que je ne l'aurais pas faite si elle était sans mystère.

÷ La seconde des deux scènes rajoutées est une scène bouffonne entre deux valets ivres, dont l'un habille l'autre avec des langes et lui fait manger une bouillie.

- Voir l'Extraordinaire de la *Gazette* daté du 9 mars 1668.

Mer 25 janvier 1668

Jeu 26 janvier 1668

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 28,

Leurs Majestés prirent ici [à Saint-Germain], dans le vieux château, le divertissement de la mascarade intitulée le Carnaval, qui a été augmentée de quelques entrées, qui la rendent encore plus agréable, Monsieur et Madame s'y étant trouvés avec toute la cour.

Ven 27 janvier 1668

- *Amphitryon*. R : 741 l.

- La *Gazette* du 4 février rapportera :

Le 27 du passé et les 4 jours suivants, Leurs Majestés continuèrent de prendre le divertissement de la *Mascarade du Carnaval*, le duc de Montmouth, qui était arrivé ici [Saint-Germain] depuis quelques jours d'Angleterre, s'y étant trouvé, après avoir été très favorablement accueilli par Leursdites Majestés, auxquelles il fut présenté par Monsieur et par Madame.

Sam 28 janvier 1668

- En apostille à sa Lettre à Madame, Robinet signale (v. 257-266) la parution des trois dernières pièces de Donneau de Visé :

Ribou de ce me requérant,
J'avertis que dans sa boutique,
[À l'Image S. Louis, devant la Ste Chapelle]
Où l'on vend maint livre authentique,
Il va depuis peu délivrant
La Pastorale de *Délie*,
Que l'on a trouvée si jolie,
La Veuve à la Mode et *Godard*.
[Pièces de Jean Donneau de Visé]
Pour divertir mélancolie,
Allez les acheter, lecteur, plus tôt que tard,
Et si vous y manquez, vous ferez grand'folie.

Dim 29 janvier 1668

- Fête de saint François de Sales.

- *Amphitryon*. R : 933 l.

- Dans sa *Chronologie*, Monval signale que la *Mascarade royale* est dansée à Saint-Germain.

Lun 30 janvier 1668

Mar 31 janvier 1668

- *Amphitryon*. R : 503 l.

Mer 1 février 1668

Jeu 2 février 1668

- Chandeleur.

- Louis XIV quitte Saint-Germain pour rejoindre son armée à Dijon.

÷ La *Gazette* du 4 février rapportera :

[De St-Germain] Le 2, fête de la Purification, le Roi, ayant ouï messe en la chapelle du Vieux Château [de Saint-Germain-en-Laye], partit sur les 11 heures du matin pour aller coucher à Brie-Comte-Robert, Sa Majesté étant accompagnée en son carrosse du duc d'Enghien, du comte d'Auvergne et du duc de Noailles.

[De Paris] Le 2 du courant, Monsieur et Madame retournèrent de Saint-Germain en cette ville, par laquelle le Roi passa aussi pour aller coucher à Brie-Comte-Robert, Sa Majesté ayant laissé ici Son Altesse royale pour donner les ordres nécessaires sur les affaires de Catalogne, où ce prince doit aller bientôt commander l'armée.

÷ Le lendemain, le marquis de Saint-Maurice écrira au duc de Savoie [*Lettres*, I, 174] :
Le roi partit hier à cheval et marcha à grandes journées. Il passa ici, et, quoiqu'il ne s'était pas déclaré de ses desseins, la présomption est qu'il va droit en Bourgogne. Il a abandonné les dames, les plaisirs et le carnaval pour la gloire. Il s'en va par un horrible froid, et, selon mon sens, avec quelque affectation. Il aime la Montespan, elle ne le hait pas, mais elle tient ferme.

÷ D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 540] :

Le jeudi 2 février, le roi partit pour son voyage, à cheval, sans carrosses ni équipages. Il faisait un secret de sa route ; mais chacun croyait que c'était pour la Franche-Comté. Il passa par Paris, monta à cheval à Charenton et alla coucher à Brie-Comte-Robert ; de là à Bray-sur-Seine, à Villemor, à Mollesme, etc. il devait arriver le mercredi 8 à Besançon.

Ven 3 février 1668

• *Amphitryon*. R : 696 l.

• De ce jour est datée l'approbation donnée par Charles Patu, curé de Saint-Martial, et Léonard Chapelas, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à la *Défense du Traité de Monseigneur le Prince de Conti touchant les comédies et les spectacles*, de l'abbé Joseph Voisin, qui ne sera achevé d'imprimer que le 8 avril 1671, pour le compte des libraires Louis Billaine et Jean-Baptiste Coignard :

Comme il n'est rien qui contribue plus efficacement à établir ou à maintenir la piété dans le cœur des fidèles que de la voir pratiquer par des personnes que la Providence a élevées au-dessus des autres hommes, soit par la noblesse de leur race, soit par la dignité de leur ministère dans l'État ou dans l'Église, on ne saurait assez louer le zèle incomparable de Monseigneur le Prince de Conti, qui, menant une vie toute chrétienne, a voulu prendre le soin de s'opposer aux abus criminels qui se sont introduits par les comédies, et de composer lui-même un livre plein d'érudition contre ces sortes de divertissements qu'on va chercher si follement sur le théâtre. Si bien qu'il y a lieu de trouver étrange l'entreprise de ceux qui ont voulu attaquer un si excellent ouvrage. Mais, outre que ces protecteurs de l'iniquité se condamnent assez eux-mêmes, puisqu'ils n'ont pas osé se déclarer ouvertement dans leur Dissertation sur la condamnation des théâtres, car ils ont en cela imité ceux qui se cachent derrière la scène pour s'épargner la honte du reproche qu'on aurait droit de leur faire s'ils paraissaient sur le théâtre ; on trouvera encore, dans cette *Défense du Traité de Monseigneur le Prince de Conti touchant les comédies et les spectacles*, des armes propres à renverser et à défaire toutes les machines par lesquelles on a voulu saper les fondements d'une doctrine qui n'est tirée que des saintes maximes de l'Écriture, du consentement unanime des Pères, et de la discipline constante de l'Église ; tellement qu'on a lieu d'espérer un grand fruit de la lecture de ce livre, dans lequel Monsieur de Voisin continue, aussi bien que dans tant d'autres ouvrages, de rendre service à l'Église ; car nous certifions qu'il n'y a rien dans celui-ci qui ne soit très orthodoxe.

÷ Voir au 18 décembre 1666 les notes sur la publication du *Traité* du prince de Conti, et au 23 août 1666 celles sur la *Dissertation* de l'abbé d'Aubignac.

Sam 4 février 1668

• La *Gazette* du 11 rapportera :

Le 4 du courant, il y eut grand bal au Palais-Royal en l'appartement de Madame, superbement préparé et éclairé de quantité de lustres ; et Mademoiselle s'y trouva, avec grand nombre de dames, ainsi que le duc de Montmouth, lequel y parut un prince des plus adroits et des plus galants. Mais on y vit peu de seigneurs français, pource que, ne suivant pas le Roi avec moins d'empressement dans les glorieux travaux de Sa Majesté que dans ses divertissements, ils ont presque tous accompagné ce grand monarque dans le voyage où le bien de son État l'a engagé, quoiqu'en cette saison tous les autres princes ne s'appliquent qu'aux plaisirs qui en sont inséparables.

Sadite Majesté, qui était accompagnée en son carrosse par le duc d'Engien, le comte d'Armagnac et le duc de Noailles, ayant couché, comme vous avez su, le 2 de ce mois à Brie-Comte-Robert, elle en partit le lendemain pour aller à Bray-sur-Seine. Le 3, elle fut à Villemore, et le 4 en l'abbaye de Molesme, d'où elle continua sa route vers Aussone.

Dim 5 février 1668

• *Amphitryon*. R : 746 l.

• Ce jour-là, l'abbé Le Tellier quitte Rome pour retourner en France.

• Ce même jour (dans l'après-midi sans doute), selon la *Gazette* du 11, il se fit une procession solennelle pour la réparation d'un sacrilège commis en l'église de Conflans par le vol du ciboire et la profanation des hosties, que les voleurs jetèrent sur le grand chemin. Cette procession était commencée par plus de 200 filles, suivies des Enfants de la Pitié avec une partie des religieux pénitents du couvent de Picpus, après lesquels marchaient les paroisses de Saint-Maur, de

Charenton et dudit lieu de Conflans. Ensuite étaient 90 enfants vêtus en anges tenant des corbeilles de fleurs, puis 120 prêtres précédant le Saint-Sacrement porté par l'évêque de Bayeux dans un soleil enrichi de diamants et de perles, et sous un riche dais soutenu par quatre ecclésiastiques ; une foule extraordinaire de peuple de tous les lieux circonvoisins fermant la marche, avec grand nombre de personnes de marque, entre lesquelles étaient plusieurs dames de la plus haute qualité, par le soin desquelles se faisait cette auguste cérémonie. La compagnie étant arrivée à l'endroit où les hosties avaient été jetées et où l'on avait dressé un superbe autel éclairé de quantité de lustres, on y fit les adorations et amendes honorables accoutumées en pareille occasion, à quoi chacun fut puissamment excité par un très beau discours que fit ce prélat ; tellement que rien ne manqua à cette solennité pour la rendre des plus éclatantes.

Lun 6 février 1668

Mar 7 février 1668

- *Amphitryon*. R : 638 l.

- Le même jour, sans doute, est créée, à l'Hôtel de Bourgogne, *Laodice, reine de Cappadoce*, tragédie de Thomas Corneille.

÷ La pièce sera achevée d'imprimer à Rouen le 8 mars suivant.

- Ce jour-là également, est achevé d'imprimer, par Jean Cusson et pour le compte de Thomas Lolly, *Le Parnasse réformé*.

÷ Il s'agit de l'œuvre de Gabriel Guéret, dont le nom ne figure ni au titre ni dans l'extrait du privilège.

÷ Le privilège, non daté, a été accordé au libraire pour cinq ans, et enregistré le 19 décembre 1667.

÷ L'auteur, qui est membre de l'académie de l'abbé d'Aubignac, y développe de violentes critiques contre l'abbé de Marolles, mauvais traducteur de Martial ; contre D'Assoucy, mauvais traducteur d'Ovide, etc.

÷ Il y attaque également, p. 71-73, en des termes à peine voilés qu'il met dans la bouche de Tristan L'Hermite, certains nouveaux auteurs dramatiques, parmi lesquels on devine Molière ; développement partiellement inspiré par les critiques que l'abbé d'Aubignac a énoncées dans les derniers chapitres de sa *Dissertation sur la condamnation des théâtres* (voir au 22 août 1666) :

Laissez vivre les poètes à leur fantaisie ! Ne savez-vous pas qu'ils n'aiment point la contrainte ? Et que vous importent-ils qu'ils soient mal vêtus, pourvu que leurs vers soient magnifiques ? Ne vous y trompez pas : cette grande négligence d'eux-mêmes est la source des plus belles poésies ; ils ne sont ainsi détachés du monde que pour faire leur cour aux Muses avec plus d'assiduité ; et tandis que leurs yeux vous paraissent égarés, leur imagination cherche des merveilles qui vous ravissent. Plût à Dieu, poursuivit-il, que nos poètes de théâtre n'eussent que ce défaut, je le leur pardonnerais volontiers. Mais tout au contraire de ceux dont vous parlez, ils sont superbes dans leurs habits ; leur mine est relevée de mille sortes d'ajustements et leurs poèmes sont languissants et destitués de conduite. Quand je parle ainsi, j'excepte le fameux auteur du *Cid*, qui a porté le cothurne français aussi haut que celui d'Athènes et de Rome. Ma plainte ne tombe que sur quelques jeunes gens sans connaissance, dont les comédiens avides de nouveautés prennent tout ce qu'ils leur présentent et qui mettent leurs noms à des poèmes dont ils sont plutôt les héritiers que les auteurs. Ces poètes que révèrent l'Hôtel de Bourgogne et le Marais, et qui passent pour de grands hommes dans l'esprit des marchands de la rue Saint-Denis, ne connaissent pas davantage la Poétique d'Aristote et de Scaliger que le Talmud ; ils n'ont que des bluette de feu qui ne durent qu'un moment ; ils s'embarrassent dans des intrigues qu'on ne saurait suivre et qu'ils ne peuvent eux-mêmes dénouer. Les sentiments qu'ils donnent à leurs personnages sont bien souvent contraires à leurs intérêts, et ils appellent une bonne pièce quand il y a d'un côté un galimatias brillant, de l'autre un petit mot de tendresse, et ailleurs quelque pensée hardie ou quelque maxime politique, fût-elle dans la bouche d'une soubrette. Ils ont remis sur le théâtre toutes les bouffonneries que l'on en avait chassées ; les pédants et les marquis ridicules y tiennent la place des héros et des empereurs ; le langage paysan en a presque banni celui de la poésie héroïque, et les postures lascives et indécentes y triomphent des gestes graves et majestueux.

÷ Il y fait aussi longuement parler, p. 74-77, l'acteur Montfleury, mort le 17 décembre :

[...] Qui voudra donc savoir de quoi je suis mort, qu'il ne demande point si c'est de la fièvre, de l'hydropisie ou de la goutte, mais qu'il sache que c'est d'*Andromaque*.

Mer 8 février 1668

- Besançon se rend au prince de Condé. Louis XIV est à Dijon.

Jeu 9 février 1668**Ven 10 février 1668**

- *Amphitryon*. R : 736 l.

Sam 11 février 1668

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet écrit (v. 141-154) :

Je dois encor, par un chapitre,
Remarquer dans la mienne épître
Que Monsieur le duc de Monmouth,
Allant au spectacle partout
Avecque Monsieur et Madame,
Qu'unit une céleste trame,
A vu celui d'*Amphitryon*
Qui remplit d'admiration
Et nous fait rire tant que terre,
Comme aussi *Le Festin de Pierre*
Des grands acteurs ausoniens,
Ce qui veut dire italiens,
Qui pour toutes malades rates
Sont de merveilleux Hippocrates.

÷ *Le Festin de Pierre* des Italiens se donne en alternance avec *l'Amphitryon* de Molière.

÷ Robinet poursuit :

J'ai vu *Laodice* à l'Hôtel,
Pièce d'un habile mortel,
Savoir du cadet des Corneilles,
De qui les admirables veilles
Ont vraiment toujours mérité
Sur la scène le *plaudite*.
Or, foi d'écrivain véridique,
On voit dans ce grand dramatique,
Selon mon petit sentiment,
Ce que les gens de jugement
Cherchent dedans la tragédie.
On n'y voit point de rhapsodie,
Ni de ces faux petits brillants
Dont on éblouit le bon sens ;
On y voit sujet et conduite,
Tout est bien lié dans la suite,
Les caractères sont divers,
Et ce qu'on doit nommer beaux vers
Se rencontre dans ce poème
Digne ainsi d'une gloire extrême.
Pour ce qui touche les acteurs,
Sans que mes vers soient des flatteurs,
Ils font tous, à leur ordinaire,
Ce qu'il faut pour charmer et plaire,
Et Messieurs les Gens de Paris
Savent fort bien ce que je dis
Sans que par serment je l'atteste.
Passons donc promptement au reste.

- La *Gazette* du 18 rapportera :

L'11 de ce mois, Madame donna au duc de Monmouth le divertissement de la belle tragédie de *Laodice*, qui fut représentée par la Troupe royale en l'appartement de Son Altesse royale, où il se trouva un très grand nombre de dames.

÷ Robinet rendra compte de cette soirée dans sa Lettre à Madame du 18, v. 11-74 :

Samedi, dans son domicile,
Le plus royal de cette ville,
Le concours des beautés fut grand,
Et des beautés du plus haut rang.
Car j'y vis jusqu'à des duchesses
Et même jusqu'à des princesses.
Or, tous ces objets ravissants

Et dessus les cœurs si puissants
 Exposaient tant de rares choses
 De leur jeune printemps écloses,
 Soit sur leurs teints polis et frais,
 Qui, comme on dit, faisaient florès,
 Soit dans leurs yeux et sur leurs bouches,
 Qui pourraient animer des souches,
 Soit sur leurs épaules enfin,
 Qu'elles montraient au lieu du sein,
 Qui dans sa double ronde forme
 Murmure de cette réforme,
 Que l'on eût dit que les Amours
 Tenaient en ce lieu leurs Grands Jours.
 Mais à la honte de leur mère,
 Qu'on adore en Chypre et Cythère,
 L'Altesse royale à bon droit
 Par mille appas y présidoit.

Comme toujours, la comédie,
 Quoi que Monsieur le Prêcheur die,
 Est l'un des divertissements
 Que l'on trouve les plus charmants.
 Le poème de *Laodice*,
 Qu'il faut, je crois, qu'on applaudisse
 Pour tous ses agréments divers,
 Si l'on n'a le goût de travers,
 Parut là comme dans son lustre,
 Et quoiqu'il soit beau jusqu'au bout,
 On admira pourtant surtout
 La catastrophe nonpareille,
 Car c'est vraiment une merveille.
 Pour les acteurs, ils firent là
 À l'envie *mirabilia* :
 Floridor, y faisant Oronte,
 Montra qu'aucun ne le surmonte
 Dedans les rôles des héros
 Et qu'il y mérite un grand los ;
 Des Cèllets, cette rare actrice,
 Qui représente Laodice,
 Contraignit chacun d'avouer
 Que l'on ne saurait mieux jouer ;
 Dennebaut, malgré sa grossesse,
 Y fit des mieux une princesse
 Et même avecque des appas
 Valant bien qu'on en fasse cas ;
 La Fleur, qui s'assez bonne grâce
 Présentement remplit la place
 Du rare défunt Montfleury,
 Qui fut un acteur si fleuri,
 Y parut vraiment un grand homme
 Dans son ambassade de Rome ;
 Bref, de Hauteroche et Brécourt,
 Faisant les rôles de deux princes
 Qui ne sont pas des rôles minces,
 Firent faire ce jugement,
 Qu'ils les jouaient très justement.

÷ Je note qu'une comédienne enceinte peut jouer une princesse. Voir au 14 avril 1665.

Dim 12 février 1668

• *Amphitryon*. R : 986 l.

• À Saint-Germain, la Reine régale les dames de la cour, dont Mlle de Montpensier [la *Gazette* du 18].

• La *Gazette* du 18 rapportera :

Le 12, Monsieur, précédé des Suisses de sa garde, alla entendre la messe en l'église des Feuillants, et se disposait à partir le lendemain pour aller trouver le Roi. Mais il fut surpris d'une indisposition qui l'obligea de différer son voyage jusqu'au 14, qu'il alla coucher à Fontainebleau, ainsi que le jour suivant à Auxerre, d'où Son

Altesse royale a continué sa marche avec d'autant plus de diligence qu'elle désirait impatiemment joindre Sa Majesté pour prendre part à ses fatigues, des plus pénibles mais aussi des plus glorieuses.

Lun 13 février 1668

- A Saint-Germain, Mlle de Montpensier traite la Reine et les dames de la cour [*ibid.*].

Mar 14 février 1668

- **Mardi gras.**

- *Amphitryon*. R : 1100 l.

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 541] que

M. le duc d'Orléans est parti le mardi gras en chaise roulante pour se rendre au siège de Dôle, quoiqu'il n'ait pas été mandé.

Mer 15 février 1668

- Mercredi des Cendres, début du carême.

Jeu 16 février 1668

Ven 17 février 1668

- *Amphitryon* et *Le Médecin malgré lui*. R : 586 l.

÷ Pourquoi ce soutien d'une petite comédie, après le relatif succès de la veille ?

Sam 18 février 1668

- La *Gazette* du jour reproduit une dépêche de Dijon datée du 12, qui fait le bilan provisoire des opérations militaires en Franche-Comté :

Le 6 de ce mois, la ville de Besançon ayant été investie par le prince de Condé, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du Roi, les habitants répondirent à la sommation qui leur fut faite, qu'ils étaient prêts de recevoir Sa Majesté comme dans une ville impériale ; mais sur ce qu'on leur représenta qu'elle avait cessé de l'être, par le Traité de Münster, et qu'on leur continuerait leurs privilèges s'ils se rendaient de bonne grâce à Sa dite Majesté, qui venait en personne prendre possession de la comté de Bourgogne, qui lui appartient, ils se rendirent le lendemain. En même temps, le duc de Luxembourg, avec le régiment d'Orléans, un corps de cavalerie commandé par le sieur de Bligny et 40 mousquetaires de la première compagnie, se présenta devant Salins, et étant entré des premiers dans le faubourg, où il fut suivi de la cavalerie, qui avait mis pied à terre, on tira sur lui quelques volées de canon et mousquetades, dont un soldat fut tué et huit cheveu-légers blessés. Mais enfin les habitants, qui d'abord avaient mis le feu dans leurs faubourgs, rendirent aussi leurs châteaux. [...]

Le 9, Sa Majesté, qui était ici arrivée deux jours auparavant, partit pour aller à Auxonne, et, ayant donné les ordres pour l'attaque de Dôle, elle se rendit devant la place, que l'on nous décrit avoir été sommée, mais que les habitants n'ayant pas répondu suivant son intention, elle se disposait à faire ouvrir la tranchée.

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet évoque le mariage du lieutenant de police Nicolas de La Reynie avec la fille de feu Garibal.

Dim 19 février 1668

- Premier dimanche de carême.

- Fin de la conquête de la Franche-Comté.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 25, Monsieur est de retour à Paris :

Le même jour, Monsieur retourna en cette ville, sur l'avis que le comte de Gramont lui avait donné à Auxerre que le Roi avait tellement avancé ses victoires dans la Franche-Comté, qu'il n'y restait presque plus rien à faire. Son Altesse Royale, qui, nonobstant une indisposition assez considérable, et contre le sentiment des médecins, avait poussé son voyage avec une diligence digne de la belle ardeur qu'elle avait de paraître en ces glorieuses actions, étant revenue pour rétablir sa santé et se mettre en état d'aller en Catalogne commander l'armée de Sa Majesté.

- *Amphitryon* et *Le Médecin malgré lui*. R : 613 l.

Lun 20 février 1668

- Ce jour-là, Molière obtient un privilège pour l'impression d'*Amphitryon* et du *Mariage forcé*, qui seront achevés d'imprimer respectivement le 5 et le 9 mars.

Mar 21 février 1668

- *Amphitryon* et *L'Amour médecin*. R : 439 l.

Mer 22 février 1668**Jeu 23 février 1668**

- La *Gazette* publie un Extraordinaire consacré à « la prise de la ville de Dôle par l'armée du Roi ».

- Le même jour, le prince de Condé quitte Dijon pour Paris [la *Gazette* du 3 mars].

Ven 24 février 1668

- *Amphitryon* et *Le Mariage forcé*. R : 406 l.
 - ÷ C'est une véritable recreation du *Mariage forcé*, qui n'a pas été joué depuis le 13 mai 1664 à Versailles, dans le cadre des « Plaisirs de l'île enchantée », au lendemain de la représentation du *Tartuffe*.
 - ÷ Dans sa Lettre à Madame du 3 mars, Robinet écrira, v. 273-292 :

Laisant là toute autre nouvelle,
Sans m'alambiquer la cervelle
À davantage gazeter,
Je veux seulement ajouter
Que la troupe moliérique,
Qui peut au plus mélancolique
Inspirer un plein enjouement,
Pour nouveau divertissement
Depuis trois jours joue une pièce
Qui remplit le cœur de liesse.
C'est *Le Mariage forcé*,
Où, depuis qu'on a commencé
Jusques à la scène dernière,
On rit de la belle manière.
Allez voir si je mens ou non,
Et sachez que l'*Amphitryon*,
Ce charmant et mignon chef-d'œuvre,
Auparavant est mis en œuvre,
De sorte que l'on ne peut mieux
Se divertir en aucuns lieux.
 - ÷ Cette reprise coïncide, à quelques jours près, avec la publication de la pièce, qui sera achevée d'imprimer le 9 mars.

- La *Gazette* du lendemain rapportera (suite de l'article cité au 19) :

Ce grand monarque, après avoir consommé sa conquête de la Franche-Comté par la prise de Gray, étant parti de cette dernière ville le 19, vint coucher à Champlit, le 20 à Arc-en-Barrois, le 21 à Troyes, le 22 à Provins, et le 23 au château de Cramayel, chez le comte d'Avaux, qui le traita à souper avec beaucoup de politesse.

Hier, Sa Majesté en étant partie de grand matin, passa ici sur les 8 heures pour se rendre à Saint-Germain-en-Laye, après avoir vu, au Palais-Royal, Monsieur et Madame, qui l'accompagnèrent ; ayant, en tous les lieux de son passage, reçu mille bénédictions des peuples, qui ne pouvaient assez l'admirer, le voyant si promptement de retour d'une expédition qui ne demandait pas moins qu'une campagne.

Sam 25 février 1668

- La *Gazette* du jour reproduit une dépêche de Dôle datée du 20 février :

Ensuite de la prise de Besançon et de Salins avec la promptitude que vous avez sue, le Roi ayant résolu, malgré les obstacles de la saison, de faire le siège de cette ville, elle fut investie le 9 par le duc de Roquelaure. Le lendemain, Sa Majesté, qui avait couché à Auxonne, étant arrivée, disposa ses quartiers et reconnut la place ; pendant quoi un boulet de canon porta de la poudre jusqu'au duc de Montausier, qui marchait immédiatement devant elle. Après avoir donné ses ordres, elle se retira au village de Foucherans, d'où elle envoya sommer les assiégés ; et comme leur réponse ne fut pas telle qu'on l'attendait, elle résolut qu'on ouvrirait la tranchée le 12 et que l'on ferait trois attaques, et l'après-dînée voulut encore aller

voir par où elles se commenceraient. Sur les 8 heures du soir, tout se trouvant prêt, au signal de cinq coups de mousquet, les Gardes, commandés par ledit duc de Roquelaure, lieutenant général, attaquèrent vis-à-vis le bastion de la gauche ; les régiments de Saint-Vallier et de La Ferté, sous le comte de Gadagne, aussi lieutenant général, donnèrent à la droite ; et le comte de Chamilly, avec le régiment lyonnais, qui avait en tête le marquis de Villeroi son maître de camp, attaqua l'angle saillant parallèle à la demi-lune. À l'attaque des Gardes, le marquis de Péguillen, le sieur de Castellan et quelques officiers ne se contentèrent pas de chasser les ennemis du chemin couvert, mais les poussèrent dans le fossé et tuèrent et firent plusieurs prisonniers (sic). À l'attaque du comte de Chamilly, le marquis de Villeroi, après avoir fait son logement, emporta la demi-lune qui était devant lui, et enleva un drapeau, qu'il envoya au Roi avec plus de 30 prisonniers, étant monté le premier à la tête de 5 ou 6 officiers, ainsi que le marquis de Corcelles, lequel fut blessé au ventre d'un coup de pieu de la palissade, qui lui fut poussé par l'un des ennemis, en ayant aussi reçu deux de mousquet dans ses habits, le lendemain matin, à l'attaque des Gardes auprès du prince de Condé. On fit pareillement des merveilles à la 2^e attaque, où ledit comte de Gadagne fut légèrement blessé, ainsi que le marquis de Bellinghen, fils du premier écuyer et aide de camp du Roi, d'une mousquetade à la main. Tous les autres aides de camp se signalèrent aussi à l'envi, entre autres le comte d'Auvergne, chacun se piquant d'émulation en cette occasion d'honneur, où le duc d'Enghien demeura toujours sur la contrescarpe, par une générosité qui ne se peut exprimer. Les logements ayant été ainsi faits, le Roi envoya le comte de Gramont aux assiégés pour les solliciter derechef de se soumettre, afin de mériter les grâces de sa Majesté ; de quoi il s'acquitta avec un tel succès que la capitulation fut conclue comme vous l'avez su. Sadite Majesté y entra le 14 au milieu du régiment des Gardes qui bordait les avenues, pour faire chanter le *Te Deum* en action de grâces de cette importante conquête, et faite en 2 jours, quoique les plus entendus au métier jugeassent que c'en était assez pour un mois dans la plus belle saison, cette place étant revêtue de fort bastions garnis de plus de cent pièces de canon, qui montre qu'il n'est rien impossible à ce grand monarque. Le comte de Gadagne y est demeuré pour commander.

÷ D'Ormesson écrira dans son *Journal* [II, 542] :

Le samedi 25 février, je fus à Saint-Germain faire ma cour, le Roi y étant arrivé le jour précédent à dix heures du matin. Comme cette conquête de la Franche-Comté est fort belle et heureuse, il est bon d'en remarquer les circonstances : M. le Prince, sous prétexte d'être en Bourgogne aux États, avait pris connaissance exacte que la Franche-Comté était sans aucunes troupes et sans défiance, parce qu'ils ne doutaient pas que le Roi ne leur accordât la neutralité comme à la dernière guerre, les habitants ayant envoyé devers lui pour le lui demander. Il les amusa. Cependant le Roi a fait marcher son armée, sans découvrir son dessein, et les habitants de la Franche-Comté se sont vu attaquer sans avoir su qu'ils le devaient être. Besançon et Salins se sont rendus à la vue des troupes. Le Roi, en arrivant, est allé à Dôle, a fait installer les contrescarpes et quelques demi-lunes, où il y a eu quatre ou cinq cents hommes tués. Les habitants, étonnés, se voyant sans troupes, et sans espérance d'être secourus, se sont rendus le mardi gras, le 14 février.

Le Roi a marché en même temps à Gray. Le gouverneur a fait mine de se vouloir défendre, mais le marquis de Dien, gouverneur général sous Castel Rodrigo, qui est du pays et y a tout son bien, s'est venu rendre au Roi, et, étant allé à Gray, a persuadé au gouverneur de se rendre. Ainsi le Roi y est entré le dimanche 19 février et y a fait chanter le *Te Deum*, ayant à sa droite le gouverneur général et à sa gauche le gouverneur particulier de la ville ; et le même jour il est parti pour le revenir (sic).

Ainsi le Roi est parti de Saint-Germain le 2 février, est arrivé le 8 à Dijon, a su en arrivant que le 6 Besançon et Salins avaient été pris ; il a attaqué Dôle le 12 et l'a pris le 14, est allé à Gray et l'a pris le 19, est parti aussitôt et est arrivé à Saint-Germain le 24 février. Ainsi, en vingt-deux jours du mois de février, il est parti de Saint-Germain, a été en Franche-Comté, l'a prise entièrement et est revenu à Saint-Germain. Cette conquête est grande et admirable dans ses circonstances.

÷ Voir le compte rendu de la *Gazette* au 3 mars.

Dim 26 février 1668

• *Amphitryon* et *Le Mariage forcé*. R : 699 l.

• Robinet écrira, dans sa Lettre à Madame du 3 mars, v. 225-264 :

Ayant mis ma chemise blanche,
Je l'allai voir [le Roi] aussi, dimanche,
Et je pensais bien mêmement
Lui faire un joli compliment ;
Mais voyant son auguste face,

Je n'en eus pas l'honnête audace :
 Par son éclat il m'éblouit
 Et la parole il m'interdit,
 Si bien qu'après avoir dit : « Sire »,
 Ne sachant plus du tout que dire,
 En lui présentant mes papiers,
 Qui contenaient ses faits guerriers,
 Je dis : « Ô monarque céleste !
 « Voici qui vous diraz le reste. »
 Ensuite, ayant bien festiné
 Et chez Son Altesse dîné,
 Bonne-foi, tout au long de l'aune,
 Grâce à l'obligeant de Suraune, Maître d'hôtel de Madame.
 Et salué l'illustre Iris,
 [Mlle Henriette de Visé]
 Je revins le soir à Paris,
 Par une bien douce aventure,
 En belle et royale voiture,
 Avec une aimable beauté
 Dont mon œil était enchanté,
 Un Arion ou franc Orphée,
 Dont mon oreille était charmée,
 Bref, un poète, un orateur,
 Un naturaliste, un docteur,
 Et, qui plus est, un philosophe.
 Mais la charmante Saint-Christophe, Femme de chambre de Madame.
 Admirable et même au-delà,
 Me représentait tout cela
 Dans sa personne singulière,
 Qui n'est qu'esprit, flamme et lumière,
 Qui vous ravit par ses beaux airs
 Ou par le récit de ses vers,
 Car joliment elle en compose
 Et de tout parle en belle prose,
 Avec un air, avec un tour
 Qui pour elle remplit d'amour.

Lun 27 février 1668

Mar 28 février 1668

- *Amphitryon* et *Le Mariage forcé*. R : 283 l.

• Ce jour-là, Charles Patin, docteur en médecine comme son père, convaincu de s'être livré à un commerce de livres prohibés, est condamné « à faire amende honorable en face de la porte principale de l'église de Paris [Notre-Dame], et aux galères à perpétuité, si pris et appréhendé pouvait être, sinon par effigie, et un tableau attaché à une potence à la place de Grève, avec confiscation de tous ses biens ».

÷ Voir au 15 septembre 1666 le procès verbal de la saisie de livres de contrebande qui a donné lieu au procès et, au 7 mars 1668, la lettre de Gui Patin sur la condamnation de son fils.

Mer 29 février 1668

Jeu 1 mars 1668

Ven 2 mars 1668

- *Amphitryon* et *Le Mariage forcé*. R : 215 l.

Sam 3 mars 1668

• La *Gazette* du jour reproduit une très longue dépêche de Dijon datée du 28 février, qui rend compte de la conquête de la Franche-Comté par l'armée française :

Le 10 de ce mois, le Roi arriva devant Dôle sur les onze heures du matin, après neuf jours de marche à cheval, dans la plus rigoureuse saison et par des chemins entièrement rompus, essayant tout ce qu'on peut imaginer de fatigues, même par l'incommodité des gîtes, qui n'était pas la moins considérable. En même temps, Sa Majesté alla reconnaître la ville, ainsi que vous l'avez su, et tandis que ses troupes prenaient leurs quartiers et qu'on préparait les choses nécessaires pour le siège, elle

dépêcha un trompette au parlement et au magistrat, avec une lettre de créance sur le comte de Chamilly, qui l'accompagnait. Mais le trompette fut mené seul, les yeux bandés, au corps de garde, où il fut obligé de laisser sa lettre ; et y étant retourné le lendemain, on la lui rendit. Aussitôt on résolut d'ouvrir la tranchée le 12, et le prince de Condé y étant ayant été le matin, le Roi y retourna l'après-dînée, et le soir on arrêta qu'il y aurait trois attaques.

L'11 (sic) se passa en préparatifs, et le lendemain le prince de Condé alla reconnaître les lieux où se ferait l'ouverture de la tranchée, s'étant avancé à la portée du pistolet ; et l'après-dînée il les montra à Sa Majesté, qui continua de donner les ordres qu'elle jugea à propos et voulut retourner voir par où l'attaque commencerait. Sur les 9 heures du soir, les Gardes à la gauche, qu'ils avaient choisie, les régiments de Saint-Vallier et de La Ferté à la droite, et le régiment lyonnais entre eux, attaquèrent la contrescarpe avec tant de succès qu'elle fut emportée. Les Gardes sy logèrent, après avoir poussé, l'épée à la main, jusque dans le fossé ; Saint-Vallier et La Ferté y firent aussi leurs logements ; et Lyonnais, commandé par le marquis de Villeroy, passa le fossé, emporta la demi-lune de son attaque et s'y logea, après avoir pris ou tué tous ceux qui la défendaient, avec un drapeau que les assiégés y avaient planté par bravoure. [*Suit l'énumération d'une dizaine de blessés ou morts français.*] Mais le nombre aurait pu être plus grand, sans les défenses que le Roi avait faites à tous les volontaires d'aller à cette première action, où beaucoup de gens de qualité auraient été emportés trop avant dans le péril, par leur courage et par leur zèle. Le duc de Roannez, agissant là avec son activité ordinaire, avait eu dès le matin son cheval blessé et reçu une mousquetade qui lui effleurait le coin de l'œil. Mais il mérite plus de louange par la diligence avec laquelle, voyant le Roi fort près de la place, qui attendait à découvert que tout fût prêt pour donner, il courut vers un fonds (sic) assez proche où étaient les mousquetaires de la seconde compagnie, et avertit le sieur Colbert, leur capitaine-lieutenant, de l'inquiétude où il était pour la personne de Sa Majesté. Car aussitôt ledit sieur Colbert les fit avancer sur la hauteur et y attira la plupart des canonnades qui seraient tombées à l'endroit auquel cet intrépide et glorieux monarque s'était arrêté, et demeura ferme parmi les fracas que les boulets firent dans ses rangs jusqu'au départ de Sa Majesté.

Le 13 au matin, les logements des trois attaques se trouvèrent achevés, mais sans communication entre eux ni avec la queue de la tranchée ; et néanmoins le prince de Condé ne laissa pas d'aller à celle des Gardes, essayant une grêle de mousquetades, l'une desquelles blessa à la bouche le comte de Sainte-Mesme qui était derrière lui. Le même jour, avant dîner, le Roi régla les choses nécessaires pour mettre le canon en batterie, et fit travailler tant à la communication des attaques entre elles et avec la tranchée, qu'à emporter la demi-lune de l'attaque de La Ferté et de Saint-Vallier. Le sieur de Pradel et le duc de Roannez se préparèrent aussi à relever le duc de Roquelaure et le comte de Gadagne, ainsi que le sieur d'Espance, maréchal de camp, à relever le comte de Chamilly ; mais l'après-dînée, la place commença de parlementer.

Le 14 au matin, les assiégés envoyèrent au Roi les articles qu'ils désiraient obtenir, et Sa Majesté les ayant réglés, ils remirent la ville entre ses mains, de sorte que l'on prit, en 24 heures et au milieu de l'hiver, cette place si fameuse par les grands sièges qu'elle a soutenus, étant munie de toutes choses et défendue par 4000 hommes sous les armes, avec des officiers aguerris. Le même jour, le Roi fut rendre solennellement grâces de cette conquête dans la principale église, où il reçut les soumissions du parlement et du magistrat présentés par le sieur de Saintot, maître des cérémonies. Ensuite de quoi, Sa Majesté retourna en son quartier.

Le 15 au matin, elle eut avis que le sieur de Maupeou, qu'elle avait établi pour commander à Salins, étant sorti avec 20 chevaux et 100 fantassins pour attaquer le château de Joug et celui de Saint-Anne, qui passait pour imprenable, les avait obligés de se rendre à composition. Ainsi, comme il ne restait plus au pouvoir des Espagnols que la ville de Gray dans toute la Franche-Comté, Sa Majesté résolut de remplir sa victoire par sa réduction, et le même jour vint à cette fin coucher à Pesme. Le 16, elle prit son quartier au village de Velet. Le 17, le marquis de Lullins, qui commandait dans la place, ayant répondu au trompette envoyé vers lui pour la dernière fois, qu'il était résolu de se bien défendre, les hostilités furent commencées le matin par 10 volées de canon des bastions, et le sieur de Boissorel, l'un des écuyers du Roi, étant venu par l'ordre de Sa Majesté observer si quelqu'un des assiégés ne sortirait point de la contrescarpe, le long des palissades de laquelle elle [S.M.] se promenait, eut son cheval tué d'une mousquetade. Alors on ne pensa plus qu'à les réduire par la force, aussitôt que l'infanterie et le canon seraient arrivés. Mais le 18, tout s'étant trouvé prêt pour insulter la contrescarpe, ce marquis ne jugea pas à propos d'attendre qu'on en fût venu là et envoya assurer le Roi de sa soumission, sous les conditions qui furent agréées par Sa Majesté, laquelle, de cette façon et par une suite de son bonheur, acheva sa conquête de toute la Franche-Comté. Le même jour, après que le régiment des Gardes se fut saisi des avenues,

elle y entra pour en rendre grâce, ayant été reçue aux portes par le corps de ville et complimentée par le clergé en l'église, où fut chanté le *Te Deum*, ainsi que par les magistrats, tous ces corps aussi présentés par le maître des cérémonies. Ensuite, elle reprit le chemin de Paris.

Le 23, le prince de Condé, après avoir exécuté les ordres qu'il avait reçus de Sadite Majesté, partit pareillement d'ici pour retourner en cour.

Dim 4 mars 1668

- *Amphitryon* et *Le Mariage forcé*. R : 466 l.

- Le soir : *Tartuffe* chez le prince de Condé à Paris ?

÷ La Grange ne signale cette visite qu'à la date du 20 septembre suivant, à l'occasion d'une visite à Chantilly pour jouer le même *Tartuffe* : « Le jeudi 20^e, une visite à Chantilly et pour une à Paris qui avait été jouée le 4^e mars, du *Tartuffe*, pour Monseigneur le Prince. » Voir le commentaire à cette date.

÷ On peut imaginer qu'en venant jouer chez Condé, ce soir-là, s'il y est venu, Molière lui a apporté un exemplaire d'*Amphitryon*, qui paraîtra le lendemain.

÷ D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 543] :

Le 5 mars, je fus à Saint-Germain avec mon fils pour saluer Monsieur le Prince, que je n'avais pu rencontrer à Paris. M. de Turenne me parla d'abord de quelques nouvelles. De là je fus chez M. le Prince, qui me reçut très obligeamment, et me dit qu'il ne recevait point mes compliments, parce qu'il était fort assuré de mes sentiments pour lui et qu'il n'y avait personne dans le royaume pour qui il eût plus d'estime, et mille autres choses obligeantes. Il parla du siège de Dôle, et, lui ayant dit que la gloire qu'il y avait acquise lui avait coûté et qu'il y avait perdu ses souliers, il dit en riant qu'on l'avait dit, mais que la vérité était qu'étant à l'attaque des gardes, on lui vint dire que le Roi s'était avancé à l'attaque de M. de Gadagne, et qu'il y avait couru à toute bride pour faire retirer le Roi, qui s'était mis trop en péril, et qu'ayant mis pied à terre dans un lieu fort humide, son soulier y était demeuré et qu'il avait été obligé de se rechauffer devant le Roi.

De là, au lever du Roi...

÷ De ces lignes on peut déduire que Condé a passé la nuit dans ses appartements de Saint-Germain, et qu'il n'était sans doute pas à Paris la veille au soir pour assister à une représentation théâtrale privée.

Lun 5 mars 1668

- La *Gazette* du 10 rapportera :

Le 5 de ce mois, Monsieur et Madame, qui étaient depuis quelques jours à Saint-Cloud, vinrent en cette ville, d'où Son Altesse royale alla le 7 à Saint-Germain, voir Leurs Majestés, qui continuent d'y prendre les divertissements de la saison.

- Ce jour-là, est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, la comédie d'*Amphitryon*.

÷ Le livre s'ouvre sur une épître dédicatoire « À Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince » [de Condé] :

Monseigneur,

N'en déplaise à nos beaux esprits, je ne vois rien de plus ennuyeux que les épîtres dédicatoires ; et Votre Altesse Sérénissime trouvera bon, s'il lui plaît, que je ne suive point ici le style de ces messieurs-là, et refuse de me servir de deux ou trois misérables pensées qui sont usées de tous les côtés. Le nom du Grand Condé est un nom trop glorieux pour le traiter comme on fait de tous les autres noms. Il ne faut l'appliquer, ce nom illustre, qu'à des emplois qui soient dignes de lui, et pour dire de belles choses, je voudrais parler de le mettre à la tête d'une armée plutôt qu'à la tête d'un livre ; et je conçois bien mieux ce qu'il est capable de faire en l'opposant aux forces des ennemis de cet État qu'en l'opposant à la critique des ennemis d'une comédie.

Ce n'est pas, Monseigneur, que la glorieuse approbation de Votre Altesse Sérénissime ne fût une puissante protection pour toutes ces sortes d'ouvrages, et qu'on ne soit persuadé des lumières de votre esprit autant que de l'intrépidité de votre cœur et de la grandeur de votre âme. On sait, par toute la terre, que l'éclat de votre mérite n'est point renfermé dans les bornes de cette valeur indomptable qui se fait des adorateurs chez ceux même qu'elle surmonte ; qu'il s'étend, ce mérite, jusqu'aux connaissances les plus fines et les plus relevées, et que les décisions de votre jugement sur tous les ouvrages d'esprit ne manquent point d'être suivies par le sentiment des plus délicats. Mais on sait aussi, Monseigneur, que toutes ces glorieuses approbations dont nous nous vantons au public ne nous coûtent rien à faire imprimer, et que ce sont des choses dont nous disposons comme nous voulons. On sait, dis-je, qu'une épître dédicatoire dit tout ce qu'il lui plaît, et qu'un

auteur est en pouvoir d'aller saisir les personnes les plus augustes, et de parer de leurs grands noms les premiers feuillets de son livre ; qu'il a la liberté de s'y donner, autant qu'il veut, l'honneur de leur estime et de se faire des protecteurs qui n'ont jamais songé à l'être.

Je n'abuserai, Monseigneur, ni de votre nom ni de vos bontés, pour combattre les censeurs de l'*Amphitryon* et m'attribuer une gloire que je n'ai peut-être pas méritée, et je ne prends la liberté de vous offrir ma comédie que pour avoir lieu de vous dire que je regarde incessamment, avec une profonde vénération, les grandes qualités que vous joignez au sang auguste dont vous tenez le jour, et que je suis, Monseigneur, avec tout le respect possible et tout le zèle imaginable, de V.A.S., le très humble, très obéissant et très obligé serviteur, Molière.

÷ Cette dédicace est suivie d'un sonnet « Au roi, sur la conquête de la Franche-Comté » :

Ce sont faits, inouïs, grand roi, que tes victoires !
L'avenir aura peine à les bien concevoir,
Et de nos vieux héros les pompeuses histoires
Ne nous ont point chanté ce que tu nous fais voir.

Quoi ? presque au même instant qu'on te l'a vu résoudre,
Voir toute une province unie à tes États !
Les rapides torrents, et les vents, et la foudre,
Vont-ils dans leurs efforts plus vite que ton bras ?

N'attends pas, au retour d'un si fameux ouvrage,
Des soins de notre muse un éclatant hommage.
Cet exploit en demande, il le faut avouer,

Mais nos chansons, grand roi, ne sont pas si tôt prêtes,
Et tu mets moins de temps à faire tes conquêtes
Qu'il n'en faut pour les bien louer.

÷ Tallemant des Réaux cite des vers semblables de Corneille et de Boyer ; *Manuscrit* 673, p. 423-425.

• La *Gazette* du 9 rapportera :

Le 5 de ce mois, Monsieur et Madame, qui étaient depuis quelques jours à Saint-Cloud, vinrent en cette ville [Paris], d'où son Altesse royale alla le 7 à Saint-Germain voir Leurs Majestés, qui continuent d'y prendre les divertissements de la saison.

Mar 6 mars 1668

• *Amphitryon* et *Le Mariage forcé*. R : 314 l.

Mer 7 mars 1668

• Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 673-675] :

Je vous écrivis dernièrement touchant l'affaire de mon fils, à laquelle je m'attendais que la connaissance de la vérité et le secours de nos bons amis pourraient remédier ; mais l'espérance, selon le sentiment de Sénèque, est *le songe d'un homme qui veille*. Néanmoins, puisqu'elle est une vertu, je ne la voulais pas abandonner quoi qu'il en dût arriver, car il est permis même aux plus méchants de songer et de se tromper. Tout le monde le plaint, personne ne l'accuse, et, hors de quelques libraires, il est aimé de tout le monde. Cependant il est absent [= sorti de France] et nous l'avons obligé de s'y résoudre malgré sa stoïcité. Il avait toujours espéré que la justice du roi s'étendrait jusqu'à lui, mais nos ennemis ont eu trop de crédit. Cependant, pour adoucir notre plaie, on dit : 1) que c'est par contumace que son procès lui a été fait, comme à un homme absent, qui n'a pu se défendre ; 2) que ç'a été par commission souveraine et particulière, sans droit d'appel, ce qui est extraordinaire et marque d'autant plus le dessein qu'on avait de le perdre ; 3) que la plupart des juges ont reçu des lettres de cachet et de recommandation sur ce qu'on avait besoin d'un exemple. Mais à quoi peut servir cet exemple ? Est-ce que, tandis que les Hollandais et autres impriment des livres d'histoire, et principalement de la nôtre, dont les auteurs sont à Paris, on pourra ôter aux particuliers l'envie et la curiosité de lire ces nouveautés ? 4) On allègue que c'est un homme de grand crédit, qui était notre partie secrète, qui poussait à la roue et qui brigait contre nous³, parce qu'on a trouvé parmi ces livres quelques volumes du factum de M. Fouquet de l'histoire de l'entreprise de Gigéri. Que ne punissent-ils donc les auteurs de ces livres ? Que n'en empêchent-ils l'impression en Hollande, ou que l'on n'en apporte en France ? Tous ces livres et d'autres pareils ont été

3. Colbert, selon l'éditeur des lettres de Patin, Joseph-Henri Reveillé-Parise.

vendus à Paris par les libraires au Palais et à la rue Saint-Jacques. C'est faire venir l'envie de voir ces livres que l'on veut supprimer et cacher avec tant de rigueur. [...] On a nommé trois livres [...].

÷ Voir au 28 février précédent.

Jeu 8 mars 1668

- Mi-carême.

Ven 9 mars 1668

- *Amphitryon* et *Le Mariage forcé*. R : 360 l.

- Le même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, *Le Mariage forcé*, créé le 29 janvier 1664 dans les appartements de la Reine mère Anne d'Autriche, joué le 13 mai suivant en clôture des fêtes de Versailles, et repris depuis le 24 février sur la scène du Palais-Royal.

Sam 10 mars 1668

Dim 11 mars 1668

- *Amphitryon* et *Le Mariage forcé*. R : 320 l.

Lun 12 mars 1668

Mar 13 mars 1668

- *Amphitryon* et *Le Médecin malgré lui*. R : 223 l.

- Le matin, *Te Deum* à Notre-Dame, pour la conquête de la Franche-Comté, en présence de Louis XIV, du prince de Condé, du duc d'Enghien, du parlement.

Mer 14 mars 1668

- La *Gazette* du 17 rapportera :

Ce jour-là, 14, le régiment des Gardes français et suisses s'empara dès le matin des avenues et se rangea en double haie depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à celle de ladite église Notre-Dame, où les compagnies se rendirent sur les deux heures après midi. Le Parlement, en robes rouges, qui avait en tête le Premier président [Lamoignon], avec le maréchal d'Aumont, notre gouverneur, fut placé dans le chœur à la droite, la Chambre des Comptes vis-à-vis, la Cour des Aides aussi, en robes rouges, ensuite et enfin la Maison de Ville, qui avait en tête le prévôt des marchands. Le Roi, qui était parti de Saint-Germain-en-Laye, y arriva sur les trois heures, en carrosse, accompagné de Monsieur, du prince de Condé et du duc d'Enghien, avec le duc de Noailles, capitaine des Gardes du corps, et fut reçu à la porte par l'Archevêque [Péréfixe], lequel, à la tête du chapitre, lui fit un très beau compliment et lui présenta l'eau bénite et la Croix. Sa dite Majesté, précédée des Cent Suisses avec les tambours et trompettes de la Chambre, du maître et de l'aide des cérémonies, des hérauts vêtus de leurs cottes d'armes, le caducée à la main, les huissiers de la Chambre à ses côtés portant les masses, alla prendre place sur une estrade qu'on lui avait préparée vis-à-vis de l'autel, avec un prie-Dieu couvert d'un tapis de velours semé de fleurs de lis d'or, au-dessous d'un dais de pareil étoffe. Monsieur prit aussi la sienne, ainsi que le prince de Condé et le duc d'Enghien ; et le Conseil, qui avait été en tête, le Chancelier de France s'étant mis en celle qui lui est ordinaire, de même que les prélats, les ministres des princes étrangers, conduits par le sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, et les secrétaires d'État, l'Archevêque commença le *Te Deum*, qui fut continué par la musique et au bruit des décharges de canon qu'on avait tirées dès le matin, tant de l'Arsenal et de la Bastille que de l'Hôtel de Ville. À l'issue de cette cérémonie, qui fut des plus augustes, le Roi, après avoir visité la reine d'Angleterre, retourna à Saint-Germain, accompagné dans son carrosse du prince de Condé, du duc d'Enghien et du duc de Noailles ; Monsieur étant demeuré en cette ville, d'où il alla hier retrouver Leurs Majestés, après avoir donné audience aux députés de Bretagne [...].

Le même jour, 14, on fit, le soir, des feux dans toutes les rues, avec des témoignages d'une allégresse toute singulière, ayant été commencés devant l'Hôtel de Ville, encore au bruit du canon, ainsi que de l'Arsenal et de la Bastille.

Jeu 15 mars 1668

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Pierre Le Petit, un recueil intitulé *Poésies chrétiennes de l'abbé Cotin*.

- ÷ Le privilège, signé Gualy et daté du 24 janvier, est valable sept ans.
- ÷ À noter les lignes sur la polémique avec Boileau, la reprise d'éléments de la *Critique désintéressée*, etc.

Ven 16 mars 1668

- *Amphitryon* et *Le Médecin malgré lui*. R : 380 l.

Sam 17 mars 1668

- Registre de La Grange : « Une visite où l'on a joué *Amphitryon*. » R : 440 l.
- ÷ Cette mention figure après celle du lendemain.
- ÷ Robinet signalera cette visite dans sa Lettre du 24 mars, v. 21-42 :

Je pense que tout le carême
 Et le bon jour de Pâques même
 L'on masquera, l'on ballera,
 Et toutes choses l'on fera,
 Car j'ai su qu'en un domicile
 Des principaux de cette ville
 (Ce n'est point fable que je dis),
 L'on s'ébaudit encor jeudi,
 Ou bien de dimanche la veille,
 Je vous en réponds à merveille.
 Le rare *Amphitryon* s'y vit,
 Qui toujours plaît, toujours ravit ;
 Et puis plusieurs messieurs et dames,
 Plus brillants que des oriflammes,
 Se démenèrent comme il faut
 En dansant par bas et par haut.
 Illec était, entre autres belles,
 À qui peu de cœurs sont rebelles,
 Sévigné, qui fait tant de bruit
 Et tant de liberté détruit
 Par les grâces de son visage
 Et de son aimable corsage.
 Entre les baladins d'honneur,
 On vit aussi certain seigneur
 Dont quatre lustres sont tout l'âge,
 Lequel fait également rage
 Dans les champs de Mars et d'Amour,
 Et c'était lui qui, dans ce jour,
 Faisait toute la belle fête.
 Mais si de son nom l'on m'enquête,
 À cela rien je ne réponds,
 Sinon : « Mutus, la Cane pond. »

- Le même jour, 17 mars, en apostille à sa Lettre à Madame, Robinet évoque signale (v. 261-268) la publication d'*Amphitryon* et du *Mariage forcé* :

Le bel *Amphitryon* du ravissant Molière,
 Qui dessus le théâtre a fait tant de fracas,
 Chez le libraire est en lumière :
 C'est un avis de qui vous devez faire cas.
 Il est accompagné du *Mariage par force*,
 Et Ribou n'est pas niais, parbleu,
 D'avoir dans sa boutique une si fine amorce,
 Car on y va courir ainsi qu'on court au feu.

Dim 18 mars 1668

- *Amphitryon* et *Le Cocu imaginaire*. R : 470 l.
- ÷ De ce jour au 13 avril, la troupe fait relâche.
- ÷ Pour cette première série, *Amphitryon* aura été joué 31 fois de suite.

Lun 19 mars 1668

- Fête de saint Joseph, jour chômé (voir au 19 mars 1661).

- Relâche au Palais-Royal.

Mar 20 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Mer 21 mars 1668

- Premier jour du printemps.

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 22 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Ven 23 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Sam 24 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là, le Dauphin est baptisé en grande pompe à Saint-Germain-en-Laye ; la relation de la cérémonie occupe trois pages pleines de la *Gazette* du 31. Elle fera également l'objet d'un Extraordinaire daté du 3 avril.

Dim 25 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Lun 26 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Mar 27 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

- Arrivée à Paris du nouveau nonce, Pietro Bargellini, dont le rôle sera déterminant dans les négociations qui aboutiront à la Paix de l'Église.

Mer 28 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 29 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Ven 30 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Sam 31 mars 1668

- Relâche au Palais-Royal.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Claude Barbin, un volume de *Fables choisies mises en vers par M. de La Fontaine*.

- ÷ Le recueil, dédié au Dauphin, contient 124 fables réparties en six livres.

Dim 1 avril 1668

- Pâques.

Lun 2 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Mar 3 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Mer 4 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 5 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Ven 6 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Sam 7 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Dim 8 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, sur les presses de « Martin Le Prest, rue Saint-Jacques, devant Saint-Séverin, à la Couronne de France », un volume portant au titre : « *Discours du tabac, où il est traité particulièrement du tabac en poudre*. Par le Sr Baillard. À Paris, de l'imprimerie de Martin Le Prest [...]. Imprimé aux dépens de l'auteur. Et se vendent chez lui, rue Saint-Louis, près la petite porte du Palais, au Brayer d'argent. »

÷ L'auteur qui se dissimule derrière le pseudonyme d'Edme Baillard est Jean Royer de Prade, l'ami de Cyrano de Bergerac et de Henry Le Bret, dont l'*Arsace* a été créée par la Troupe de Monsieur en 1662, puis publiée par Théodore Girard en mars 1666 (voir au 14 mars 1666).

÷ L'ouvrage est dédié, en une épître de quatorze pages, « à Monsieur Bourdelot, abbé de Massay, premier médecin de la reine de Suède, conseiller et médecin du Roi ».

[...] Le tabac, dont [ce discours] contient l'histoire, vous est trop obligé pour s'offrir à d'autres qu'à vous en cette rencontre. [...] Vous prîtes sa défense il n'y a pas longtemps contre ceux qui voulaient le mettre au nombre des poisons sur des raisons équivoques ou frivoles, et le protégéâtes auprès de l'une des personnes du monde les plus illustres [Condé], lorsqu'il fut accusé d'irriter la goutte et d'accroître l'extrême sécheresse, qui menaçaient une vie que la guerre avait respectée dans les dangers les plus affreux. [...] J'ajoute encore que si j'ai réussi dans mon entreprise, c'est par vous, Monsieur, qui, sans y penser, avez égalé mes forces au travail que je m'étais prescrit. Autant de fois que je vous ai ouï, soit en particulier, soit dans les assemblées de savants qui se font chaque jour chez vous, autant de fois les vives lumières qui brillent dans tous vos discours se sont épanchées sur moi. [...] Pour exprimer mon véritable sentiment sur cet ouvrage, j'ai emprunté, dans mon indigence, des auteurs les plus savants, et particulièrement du célèbre Monsieur Descartes. J'ai parlé par sa bouche pour contenter la délicatesse de vos oreilles, n'ignorant pas que de tous les philosophes c'est celui qui vous persuade le plus et qui, dans son élévation, approche le plus près de votre génie. [...] Vos opinions passent pour des maximes infaillibles et comme telles seront reçues dans tout l'avenir, et votre autorité pour tout ce qui relève de la médecine est reconnue pour souveraine. [...] Et s'il faut descendre au particulier, ne possédez-vous pas en un même degré ce que les autres ont séparément, la mémoire et l'entendement pour la théorie, et l'imagination pour la pratique de la médecine. Que si c'est encore trop peu, ne doit-on pas dire en votre faveur ce que Monsieur de Prade a écrit avec moins de justice d'un fameux auteur :

*Votre âme, toujours grande à quoi qu'elle s'applique,
Du dieu qui la forma fut une fille unique ;
Elle est d'un nouvel ordre, en ce point confondu
Qu'on voit toute l'espèce en un individu.
Au moment fortuné que ce dieu la fit naître,
Des rayons du soleil il dérivâ son être,
Et sur elle amassant leur éclat nonpareil,
La fit d'un petit monde un plus petit soleil.*

÷ L'épître est suivie d'un avis de « L'Auteur au lecteur », dans lequel on peut lire :

J'ai suivi Monsieur Descartes dans cet ouvrage de physique et de médecine, comme l'interprète le plus fidèle des secrets de la nature. Il persuade tous ceux qui sont capables de l'entendre, et si la passion et les préjugés n'y mettent obstacle, il sera toujours révérend entre les savants qui ont écrit, en qualité de leur véritable dieu. Cependant je n'ignore pas que le nombre des impies qui ne croient point en lui n'est guère moindre que celui de ses adorateurs, et qu'entre ses amis mêmes, éclairés de ses plus vifs rayons, il s'en est rencontré d'assez profanes pour s'efforcer de faire une idole de ce dieu, tels que Pempilius dans ses fondements de physique, livre second, chapitre sixième. [...] Éloge de Descartes.]

Au reste, après avoir longtemps médité sur le tabac et fait une infinité d'expériences pour le connaître parfaitement, j'en écrivis ce discours l'année passée 1667, pour satisfaire des personnes à qui je ne puis rien refuser, et pour ne pas frustrer davantage le public de l'utilité de mon travail. Mais ce ne fut pas avec le soin et l'application nécessaires. Des affaires fâcheuses et pressantes

m'occupèrent alors tout entier, et des déplaisirs si grands et si justes leur succédèrent qu'apparemment ils devaient m'accabler. Mon esprit m'était un conducteur aveugle et paralytique, et n'avait plus ni lumière, ni d'action pour me faire voir et ressentir tout ensemble les sujets inconcevables de ma douleur. Mais aujourd'hui que je suis hors de cet embarras, ou du moins que mon indifférence et ma résolution m'ont pleinement consolé de tout ce que l'on m'a fait souffrir, je promets au public, s'il agréé ce traité, de le revoir et de l'augmenter, et de lui donner dans peu une seconde édition dont j'espère que les plus difficiles seront satisfaits. Je prie le lecteur, en attendant, de se contenter de celle-ci, puisqu'elle ne paraît qu'avec l'approbation des plus doctes, et de vouloir excuser les fautes d'impression qui s'y sont glissées plutôt par mon peu de soin que par mon ignorance.

÷ Cet avis est suivi d'une page d'*errata*, puis de cinq approbations signées : [Cureau de] La Chambre (du 11 octobre 1667) ; Daquin, premier médecin de la Reine (du 14 mars 1668) ; N. Lizot, docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire du Roi (du 26 mars 1668) ; Guérin, docteur régent en la faculté de médecine de Paris (du 13 octobre 1667) ; De Micha, docteur en médecine de la faculté de Montpellier (du 20 mars 1668).

÷ Suit le privilège donné le 21 novembre 1667, reproduit *in extenso*, signé Gualy, valable cinq ans, accordé à « notre bien amé Edme Baillard » pour le *Discours du tabac en poudre*. Privilège enregistré le 23 février 1668.

÷ Je lis, page 29 :

Le tabac en poudre fit autrefois partie du culte des dieux de l'Amérique. Les Indiens le mettaient sur le bûcher au lieu de victimes, et le plaçaient sur les autels, comme pour autoriser les adorations qu'ils lui rendaient. Dans leurs navigations, s'ils étaient en dan[30]ger de périr, ils le jetaient en l'air et dans la mer, pour apaiser le courroux du Ciel et celui des vagues. Dans toutes les parties de notre monde, il s'est aussi justement acquis une très grande estime. Il a la voix des cours aussi bien que celle des peuples. Il captive les plus hautes puissances. Il a part aux inclinations même des dames les plus illustres. Il est la passion de divers prélats, qui semblent n'en avoir point d'autres, et qui ne peuvent pécher par excès qu'en l'usage innocent qu'ils en font à toute heure.

Aussi la plupart des médecins, pour lui faire l'honneur qu'il mérite, veulent qu'il soit reçu dans le cerveau et lui assignent même logement qu'à l'âme...

÷ Le 6 juillet 1677, chez le même Martin Le Prest, qui, le 22 avril précédent, obtiendra un nouveau privilège valable dix ans, sera achevé d'imprimer un volume intitulé à présent « *Histoire du tabac, où il est traité particulièrement du tabac en poudre*. Composée par Mr de Prade ».

◇ L'ouvrage, d'où a disparu l'épître à l'abbé Bourdelot, est dédié par l'imprimeur libraire à Jean-Roger de Foix, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la province de Foix. Épître suivie d'un avis « de l'Imprimeur au lecteur » (qui doit être de Royer de Prade lui-même, et se substitue en tout cas à l'avis de l'Auteur au lecteur de 1668) :

Pour ne point ennuyer par des discours inutiles, on dira seulement qu'en 1667 Monsieur de Prade, assez connu par l'Histoire de France et par celle d'Allemagne qu'il a mises au jour, composa celle du tabac à la prière de l'un de ses amis, aussi considérable par son mérite que par sa qualité ; que cependant un marchand de Paris, en ayant recouvert (sic) l'original, crut qu'il la pouvait adopter, parce qu'il en ignorait le père ; qu'en effet il osa la faire imprimer sous son nom en l'année 1668, par des raisons d'intérêt tirées du commerce qu'il exerçait ; qu'il en distribua lui-même quelques exemplaires peu de jours avant sa mort ; que ce livre fut considéré comme l'ouvrage d'un homme docte, et non pas d'un marchand qui n'avait aucune connaissance ni des langues ni des sciences ; qu'estimant cette Histoire autant qu'elle le doit être, j'ai recherché avec soin la vérité de son origine ; qu'enfin, l'ayant découverte avec certitude, par le témoignage d'une infinité d'honnêtes gens, j'ai jugé qu'il était de mon devoir de la faire connaître au public, et de hâter la reconnaissance d'un si bel enfant. Je le rends donc à Monsieur de Prade, qui l'avait perdu, et je crois me pouvoir faire honneur de celui qu'ils se feront l'un à l'autre.

◇ Les conditions de cette publication/réédition ne sont pas sans rapport avec celles dans lesquelles a été publié l'*Arsace* du même Royer de Prade.

◇ Le 21 juillet 1668, le bailli du Palais rendra une sentence confirmant la confiscation, au profit de la communauté des libraires, du *Discours du tabac* [BNF, ms. fr. (collection Anisson) 22074, pièce 174⁴, et 22087, pièce 174].

◇ Les cinq approbations de 1668 seront remplacées, en 1677, par une approbation collective :

4. Cette référence, donnée par Madeleine Alcover, est erronée.

Nous, soussignés doyen et docteurs régents en la faculté de médecine, après avoir ouï le rapport de MM. Jean-Baptiste Moreau, Jean-Armand de Mauvillain, Pierre Perreau [Perrault ?] et Antoine de Caen, tous docteurs de ladite faculté, et nommés par elle, pour lire un Livre du Tabac composé par Monsieur de Prade, qui avait été déjà ci-devant imprimé sous un autre nom ; consentons que ledit livre soit réimprimé sous le véritable nom de son auteur. Fait aux Écoles de médecine de Paris, le troisième jour d'avril 1677. Signé Le Moine, doyen, Moreau, Mauvillain, Perreau et De Caen.

÷ Le livre sera réédité en 1671, 1677 et 1693 (*Discours du tabac où il est traité particulièrement du tabac en poudre, avec des raisonnements physiques sur les vertus et sur les effets de cette plante, et de ses divers usages en médecine*, Jean Jombert).

Lun 9 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Mar 10 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Mer 11 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Jeu 12 avril 1668

- Relâche au Palais-Royal.

Ven 13 avril 1668

- Reprise au Palais-Royal. Registre de La Grange :
La Troupe du roi a recommencé après Pâques sur le pied d'onze part comme ci-devant par *Le Misanthrope* et *L'Accouchée*. R : 380 l.
÷ Molière joue assurément dans *Le Misanthrope*, mais sans doute pas dans la pièce de Donneau de Visé. Jusqu'au voyage de Versailles à la fin du mois, ce serait donc sa seule apparition sur la scène du Palais-Royal.

Sam 14 avril 1668

Dim 15 avril 1668

- *Rodogune* et *L'Accouchée*. R : 145 l.

Lun 16 avril 1668

Mar 17 avril 1668

- *Rodogune*. R : 88 l. [= 117 places de parterre à 15 sols.]

Mer 18 avril 1668

Jeu 19 avril 1668

- Ce jour-là, le sieur Bargellini, nonce apostolique, fait son entrée solennelle dans Paris [la *Gazette* du 21].

Ven 20 avril 1668

- *La Pastorale [de Délie]* et *La Veuve à la mode*. R : 170 l.
÷ Spectacle intégralement Donneau de Visé !

Sam 21 avril 1668

- Ce jour-là, le roi et la reine quittent Saint-Germain-en-Laye pour Versailles, où ils séjourneront jusqu'au 30 avril [la *Gazette* du 28].

- Robinet ouvre sa Lettre à Madame sur le portrait du « nouveau Scaramouche » (Geronimo Ceï, dit Spezzaferro) :

Certes, pour les premières fois
Qu'il nous a montré son minois,
Il n'a pas mal joué son rôle
Et, ma foi, je le trouve drôle.
Je ne sentis, en vérité,
Jamais mon risible excité

Mieux que par ses plaisanteries
 Et ses naïves singeries.
 Bien loin d'avoir le bec gelé,
 Il a le caquet affilé
 Comme frais passé sur la meule,
 Et, bref, sa langue toute seule
 En dévide autant comme six
 Et l'on peut dire autant que dix.
 Au reste, hors un peu moins de taille,
 C'est une vivante médaille
 De son fameux prédécesseur,
 Dont il vient d'être successeur.
 C'est lui tout craché de figure,
 De geste, d'air et d'encolure ;
 Il me semble que je le vois ;
 Il a jusqu'à son ton de voix
 Et son beau ratelier d'ivoire.
 Qu'on ne dise point : C'est mon, voire,
 Car Votre Altesse, qui l'a vu
 Et comme moi-même entendu,
 Sait si de faux ici je couche
 Touchant ledit beau Scaramouche.
 Non, non, j'aurais encor, du moins,
 Plus de douze mille témoins
 De tout ce que je viens de dire,
 Et qu'il a pleinement fait rire.
 Voilà donc des Italiens,
 De ces facétieux chrétiens,
 Désormais la troupe parfaite
 Et *veramente* très complète.
 Oui, tous leurs acteurs sans égaux
 Sont tous autant d'originaux,
 Et plus que jamais je puis dire
 Que si l'on veut crever de rire
 Et se purger de tous chagrins,
 Sans le secours des médecins
 Et sans séné, rhubarbe et casse,
 Qui font faire laide grimace,
 On n'a qu'à se rendre chez eux
 En foule pour une heure ou deux.

Dim 22 avril 1668

- *La Pastorale [de Délie]* et *La Veuve à la mode*. R : 714 l.
 ÷ Quelle recette !

- Ce même jour, Monsieur et Madame rejoignent le roi et la reine à Versailles.

Lun 23 avril 1668

Mar 24 avril 1668

- *La Mère coquette* et *L'Accouchée*. R : 138 l.

Mer 25 avril 1668

- Registre de La Grange :

Le mercredi 25 avril, la troupe est partie par ordre du roi pour Versailles. On a joué *Amphitryon* et *Le Médecin malgré lui*, *Cléopâtre* et *Le Mariage forcé*, *L'École des femmes*. Est revenue le dimanche 29^{me} dudit mois d'avril.

÷ Aucune mention de recette.

÷ Ce voyage a été précédé de trois représentations où l'on n'a joué que du Donneau de Visé ; il en sera de même au retour du voyage.

÷ Le contraste est frappant avec le précédent voyage à Versailles. On n'avait joué alors aucune pièce de Molière. On ne joue cette fois que des pièces de lui, plus la tragédie de La Thorillière.

÷ On joue même des pièces anciennes, telles que *L'École des femmes* et *Le Mariage forcé*, comme s'il s'agissait de retrouver l'acteur Molière.

÷ De retour à Paris, la troupe reprendra les pièces de Corneille et de Donneau, mais pas celles de Molière ; ce qui semble indiquer que Molière ne jouera pas lors de ces représentations.

÷ Il semble qu'on ne joue jamais, dans un même programme présenté à la cour, des pièces de Molière et des pièces de Donneau de Visé, ce qui confirmerait que leurs rapports ne sont pas vraiment amicaux.

÷ Dans son article du 28, Robinet signale la présence à Versailles des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne ; à quel moment ont-ils joué ?

Jeu 26 avril 1668

- La troupe est à Versailles. Elle joue sans doute *Amphitryon* et *Le Médecin malgré lui*.
÷ *Amphitryon* a déjà été donné devant la cour, le 16 janvier, aux Tuileries.

Ven 27 avril 1668

- La troupe est à Versailles. Elle joue sans doute *Cléopâtre* et *Le Mariage forcé*.

Sam 28 avril 1668

- La troupe est à Versailles. Elle joue sans doute *L'École des femmes*.
÷ Dans sa Lettre à Madame du 28, Robinet écrira, v. 55-84 :

Depuis toute cette semaine,
Notre belle cour se promène
Dans ce terrestre paradis
Où, comme en celui de jadis,
Tout rit aux sens et les enchante,
Mais où pas un serpent ne tente
Que le charmant serpent d'Amour,
Dieu, comme on sait, suivant la cour
Et qui ne tente pas, en somme,
Pour un simple morceau de pomme,
Ains pour d'autres plus délicats
Dont je fais beaucoup plus de cas.
Or, les beaux concerts dans la grotte,
Afin que tout d'ordre je cote,
Les bals et somptueux festins
Pour les compères intestins,
Les branles à l'escarpolette
Où dans l'air on fait gambillette,
La promenade dans les bois,
Qui reverdissent en ce mois,
Et la française comédie
[par la Troupe royale et la Troupe du Roi]
Qu'accompagnait la mélodie,
Ont été les plaisirs charmants
Et les plaisants ébattements
De cette cour brillante et leste
Dans cet Eden presque céleste,
Où l'air, le ciel, la terre et l'eau,
Lorsqu'on y fait royal cadeau,
Montrent, pour le rendre agréable,
Tout de qu'ils ont de plus aimable.

C'est de la sorte désormais
Que la cour va faire florès
Et se réjouir d'importance
Dans ses beaux palais de plaisance ;
Désormais, dis-je, que la paix
Va remonter ses chers aspects
Et faire détalier Bellone
D'entre les deux porte-couronne.
Car déjà la trêve tient lieu
De cette chère paix de Dieu,
Notre monarque magnanime,
Si digne d'amour et d'estime,
L'ayant, malgré tout son grand cœur
Et son beau titre de vainqueur,
Accordée à son bon compère,
Qui, comme on sait, est le Saint Père.

- La *Gazette* de ce jour rapporte :

Notre archevêque a fait publier une seconde ordonnance contre la traduction en français du Nouveau Testament imprimée à Mons, sur ce que ceux qui en sont les auteurs ont essayé par plusieurs libelles de rendre nulles les défenses qu'il avait faites de la lire dès la fin de l'année dernière, ce qui l'a obligé, pour plusieurs raisons, et même pour ne pas laisser impunément mépriser l'autorité de l'Église, au grand péril des âmes qui lui sont commises, à condamner entièrement, par cette dernière ordonnance, ladite traduction, et à défendre sous peine d'excommunication de la lire, quoique la modération de ce prélat, si connue, l'eût empêché de l'ordonner la première fois.

Dim 29 avril 1668

- La troupe est de retour à Paris.
 - ÷ *Attila* et *La Veuve à la mode*. R : 247 l.
 - ÷ *Attila* n'est repris que pour cette représentation.
 - ÷ Molière, qui a joué assurément à Versailles, ne joue pas lors de cette reprise. Il ne remontera pas sur scène avant un mois ; voir aux 13 avril et 1^{er} juin.

Lun 30 avril 1668

- La cour revient de Versailles à Saint-Germain-en-Laye [la *Gazette* du 5 mai].

Mar 1 mai 1668

- *Cléopâtre* et *L'Accouchée*. R : 143 l.

Mer 2 mai 1668

- Traité d'Aix-la-Chapelle, qui met fin à la guerre de Dévolution. La *Gazette* rendra compte de cette nouvelle dans son ordinaire du 12 :

Cette semaine, le roi a reçu nouvelle que la paix entre la France et l'Espagne fut signée le 2 de ce mois à Aix-la-Chapelle par les plénipotentiaires des deux couronnes et ceux des princes médiateurs.

Jeu 3 mai 1668

Ven 4 mai 1668

- *La Pastorale [de Délie]* et « une danse ». R : 89 l. [= 118 places de parterre à 15 sols.]

Sam 5 mai 1668

Dim 6 mai 1668

- *La Pastorale [de Délie]* et *La Veuve à la mode*. R : 125 l.

- Robinet n'emploie pas moins que la première moitié de sa Lettre à Madame (v. 11-137) à rendre compte de la création par les Italiens d'une pièce à machines intitulée *Il Regallo delle Damme (Le Régale des dames)* :

La gaie troupe ausonienne,
Autrement troupe italienne,
Qui s'acquiert chez nous grand crédit,
Et la chose est sans contredit,
Nous a fait voir dessus la scène
Déjà trois fois cette semaine
Une admirable nouveauté
Ou bien un spectacle enchanté,
Qui, surpassant tous les spectacles,
Est rempli de petits miracles.
Par plusieurs rares changements
On y voit des éloignements,
Des campagnes, des paysages,
Des bois, des jardins, des bocages,
Et la foire de Saint-Germain
S'y bâtit en un tournemain.
HARLEQUIN, qui dans cette pièce
[Domenico Biancolelli]
Signale fort sa gentillesse
Et vient de tout à son honneur,
Soit-il marquis ou ramonneur,
Y fait, en se donnant carrière,

Cent jolis tours de gibecière
 Et de gobelets notamment
 Qui surprennent à tout moment.
 Chaque tour est une perveille
 Qui paraît à tous nonpareille.
 On en voit naître des oiseaux,
 Des chiens et d'autres animaux,
 Voire deux petits Scaramouches
 Qui semblent d'aussi fines mouches
 Que monsieur leur grand général,
 Qui passe pour original.
 Bref, par ces tours de passe-passe
 Que Harlequin fait avec grâce,
 N'oubliant pas dans son dessein
 La poudre de prelin-pin-pin,
 De vertu certe sans égale,
 On voit paraître un grand régale,
 Pour rafraîchir l'amoureux bec
 De cent beautés qui vont illec.
 Or, ce sont d'exquises pâtures
 Et de fruits et de confitures,
 Dans des corbeilles mêmement
 Dont mille fleurs font l'ornement,
 Avec la fraîche limonade
 En de beaux vases de parade ;
 Le tout accompagné de vers
 Dont pas un ne va de travers,
 Où l'on invite chaque belle,
 Dedans cette saison nouvelle,
 À faire valoir sur le cœur
 Ses appas finets et vainqueurs.
 Après cela, par l'énergie
 Ou la force de la magie,
 Plus blanche que noire pourtant,
 Cet Harlequin, en s'ébattant,
 Fait, du milieu de sa machine,
 Sortir un jet d'eau cristalline,
 Aussi fort, aussi haut et beau
 Qu'il s'en voit en aucun rondeau,
 Avecque des nappes liquides
 Qui, dedans leurs chutes rapides,
 Par le bel effet des clartés,
 De quoi les yeux sont enchantés,
 Semblent des lumières fondues
 Dans cette claire eau confondues.
 Mais nous ne sommes pas au bout
 Et ce n'est pas encor là tout.
 Par de nouvelles gentillesses
 Et divertissantes souplesses,
 On voit deux guéridons danser,
 Que l'on fait ensuite passer
 (Et SCARAMOUCHE, pêle-mêle,
 [Geronimo Cei, dit Spezzaferro]
 Quoiqu'il n'ait pas le corps fort grêle)
 Par un sac qui rien ne retient,
 Sans savoir ce que tout devient.
 D'ailleurs, les hautbois, les musettes,
 Forment de ravissants concerts,
 Et l'on y chante, entre autres airs,
 Certaine chansonnette à boire
 Que j'inculque dans ma mémoire,
 La sachant d'un célèbre auteur
 En musique passé docteur,
 Et, sans dire des fariboles,
 Homme aussi de belles paroles.
 Au reste, OCTAVE et SAINTYO,
 [Giovandrea Zanotti et Mercantonio Romagnesi]
 Qui rime bien avec Yo,
 Comme on sait la fille d'Inache
 Qui fut jadis changée en vache,

Et l'agréable TRIVELIN
 [Domenico Locatelli]
 Font là des merveilles tout plein,
 Ainsi que leurs belles actrices,
 Unissant tous leurs artifices,
 Qui ma foi sont archiplaisants
 Et pleinement divertissants,
 Pour duper leur franc SCARAMOUCHE,
 Qui souffre illec maint escarmouche,
 Mais faisant son rôle si bien
 Qu'on n'y saurait ajouter rien.
 Enfin, un certain petit drôle
 (Et croyez-m'en sur ma parole)
 Que l'on dirait, mais tout de bon,
 De Scaramouche un rejeton,
 Qui n'est pas plus haut qu'une pinte
 Et semble une figure peinte,
 Danse par règle et par compas,
 Et tourne son corps et ses pas
 En tant de manières diverses
 Que d'ici jusque chez les Perses
 Il n'est un petit baladin
 Ni si joli, ni si poupin.
 Jugez donc combien de merveilles
 Pour les yeux et pour les oreilles
 Sont dans ce divertissement
 Et si galant et si charmant,
 Et ce que nous devons d'estime
 Au brave Monsieur ANONYME,
 Qu'on dit être de qualité,
 Qui l'a dignement inventé,
 Et même, par magnificence,
 A fait la première dépense
 En faveur du sexe charmant
 Qui doit l'en aimer tendrement ;
 C'est de quoi je le sollicite,
 Car en un mot il le mérite.

÷ Le « brave monsieur anonyme » qui a « inventé » et financé ce régal fait songer à « l'Inconnu » qui, quelque temps plus tard, donnera un régal aux dames de la cour ; voir la lettre de Mme Châtrier du 1^{er} juin citée au 27 mai.

• La *Gazette* du 12 rapportera :

Le même jour [6], l'évêque d'Héliopolis donna la confirmation à quantité de personnes, en l'église Notre-Dame de Bologne [Boulogne], où se terminait une mission faite par l'ordre de notre archevêque pour réparation du sacrilège qu'on y avait commis par l'enlèvement et la profanation des hosties, les prières des 40 heures y ayant été à cet effet établies durant trois jours, au premier desquels l'évêque de Bayeux officia pontificalement, ainsi que celui d'Héliopolis au dernier, qu'il se fit une procession par tout le village, où le Saint Sacrement fut porté par ce prélat avec une pompe et une dévotion toute particulières.

÷ À son retour d'Extrême-Orient, vers l'automne 1667, l'évêque d'Héliopolis, François Pallu, a séjourné à Rome, où il semble avoir été à l'origine de l'arrestation et de l'incarcération de Charles Dassoucy vers la fin de l'année.

Lun 7 mai 1668

Mar 8 mai 1668

- Registre de La Grange : « Néant. »

Mer 9 mai 1668

Jeu 10 mai 1668

- Ascension.

Ven 11 mai 1668

- *Sertorius* et *L'Accouchée*. R : 84 l. [= 112 places de parterre à 15 sols.]

Sam 12 mai 1668

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet annonce (v. 210-235) la création de *La Critique d'Andromaque* :

Envoyons donc la guerre paître
 Et ne parlons plus de combats,
 Qui n'ont aussi guère d'appas
 S'ils ne sont combats de ruelles
 Entre les galants et les belles,
 Ou d'aimables conflits d'esprit,
 Tels que naguères on m'apprit
 Sur le poème d'*Andromaque*,
 Où, sans faire tique ni taque,
 Sinon que de bec seulement,
 Chacun en dit son sentiment.
 Or, une plume fine et belle,
 [Le Sr de Subligny, auteur de *La Muse dauphine*]
 Sous le nom de *Folle Querelle*,
 En a fait même le sujet
 (Qu'on tient bien tourné tout à fait)
 D'une petite comédie
 Aussi plaisante que hardie,
 Et qu'enfin, la Troupe du roi
 Donnera vendredi, je crois.
 Comme on aime ce qui fait rire,
 Surtout en critique et satire,
 Dieu sait comme en foule on ira,
 Notamment sur ce qu'on saura
 Que la pièce qu'on examine
 Est l'*Andromaque* de Racine.
 J'en dis assez, disant cela ;
 Sur cet article donc, holà !

÷ « Donnera vendredi je crois » : voir au 7 mai 1667.

Dim 13 mai 1668

- *Sertorius* et *L'Accouchée*. R : 125 l.
 ÷ Cette mention est la dernière en bas d'une page de droite. En haut de la page suivante, La Grange a noté une « Interruption », qui vaut pour trois jours de représentation, le 20 (Pentecôte) étant un relâche obligatoire.

Lun 14 mai 1668**Mar 15 mai 1668**

- Interruption au Palais-Royal.

Mer 16 mai 1668**Jeu 17 mai 1668****Ven 18 mai 1668**

- Interruption au Palais-Royal.
- Dans sa Lettre en vers du 12, Robinet promettait la première de *La Folle Querelle* pour ce jour.

Sam 19 mai 1668

- La *Gazette* du 26 rapportera une dépêche de Saint-Germain datée de la veille :
 Le 19 du courant, veille de la Pentecôte, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur et Madame, et grand nombre d'autres personnes de qualité, entendirent vêpres chantées par la musique dans la chapelle du château. Ensuite, le Roi, accompagné de quantité de seigneurs, alla visiter ses mousquetaires, gendarmes et cheveu-légers, qui étaient rangés en bataille au bout du pont du Pecq.

Dim 20 mai 1668

- **Pentecôte.** Relâche au Palais-Royal.

Lun 21 mai 1668**Mar 22 mai 1668**

- Interruption au Palais-Royal.

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, Jean Cochart⁵ et René Guignard, un livre en deux volumes intitulé *Diogène Laërce, De la Vie des Philosophes. Traduction nouvelle. Par Monsieur B******.

- ÷ Rien, ni au titre ni dans le privilège, n'indique qui est l'auteur de cette traduction.
- ÷ Le privilège, signé Bouchard, a été accordé pour sept ans au libraire, le 28 novembre 1667 :

Notre amé Charles de Sercy, marchand libraire de notre bonne ville de Paris, nous a fait remonter qu'il y a fort longtemps que l'on a fait imprimer une traduction de grec en français d'un livre intitulé *Diogène Laërce, de la Vie des plus célèbres philosophes*⁶, qui est fort mal traduit et d'un ancien langage, ce qui aurait fait que ledit exposant aurait fait faire une nouvelle traduction par un des habiles hommes de notre siècle. Comme ladite traduction lui coûte une somme assez considérable, avec la dépense qu'il faut faire pour la faire imprimer, il craint, après avoir fait tous les frais qu'il conviendra de faire pour ladite impression, que quelques libraires, envieux de son entreprise, ne voulussent rimprimer l'ancienne traduction ou contrefaire celle que ledit exposant aurait fait imprimer, ce qui lui causerait une perte fort considérable ; c'est pourquoi il nous a très humblement supplié de lui accorder pour ce nos lettres de permission et privilège : À ces causes, etc.

- ÷ La mention de l'enregistrement du privilège dans BNF, ms. fr. 21945, f° 63v°, ne porte pas le nom du traducteur.

÷ Cette traduction semble être passée totalement inaperçue. L'abbé de Marolles, dédicataire du *Tableau de Cébès* en 1653, ne semble pas en avoir reçu un exemplaire, s'il faut en croire sa note du *Dénombrement* de 1678 ; Pierre Bayle, qui s'exprime avec chaleur sur *La Vie d'Épictète*, ne signale pas non plus le *Diogène Laërce* dans sa *Réponse aux questions d'un provincial* ; l'abbé d'Olivet écrira en 1729 dans son *Histoire de l'Académie française* :

Quant aux traductions de Gilles Boileau, nous en avons deux considérables : celle d'Épictète, qui a été fort approuvée, et celle de Diogène Laërce, qui est demeurée presque inconnue. Devait-il se flatter qu'une compilation informe et obscure, car Diogène Laërce n'est pas autre chose, pût réussir en français, à moins que d'être éclaircie et redressée par de savantes notes, qui embrasseraient toujours la philosophie des anciens et vaudraient mieux que l'original ?

- ÷ Pourtant, dès 1654, dans une remarque de sa traduction des Œuvres de Properce (achevée d'imprimée le 15 mai 1654), Michel de Marolles écrivait :

Nous attendons une belle et docte version par M. Boileau, qui travaille heureusement sur cet auteur, aussi bien qu'il a fait sur Épictète et sur le *Tableau de Cébès*.

- ÷ Dans ses *Mémoires* de 1656, le même Marolles citait parmi les meilleurs traducteurs de l'époque « M. Boileau dans ses Vies des Philosophes ».

÷ La Bruyère se servira de la traduction de Gilles Boileau pour écrire son *Discours sur Théophraste*. Voir René Jasinski, « Influences sur La Bruyère », *Revue d'histoire de la philosophie*, nouvelle série, fasc. 31, juillet-septembre 1942, p. 193-229, en particulier p. 211-217¹.

Mer 23 mai 1668**Jeu 24 mai 1668****Ven 25 mai 1668**

- *Rodogune* et première représentation de *LA CRITIQUE D'ANDROMAQUE* [de Subligny]. R : 202 l.

÷ La Grange n'indique pas le nom de l'auteur de *La Critique d'Andromaque* dans son *Registre* ; il ne signale pas non plus qu'il s'agit d'une pièce nouvelle.

÷ La pièce aura 27 représentations jusqu'au 9 décembre suivant.

÷ Elle sera publiée le 22 août chez le libraire Thomas Jolly, précédée d'une épître dédicatoire « À Madame la Maréchale de L'Hôpital », signée « De Subligny », et

5. Exemplaire à l'Arsenal, 8° H 24009.

6. *Le Diogène français*, de François de Fougerolles, Lyon, 1601.

d'une longue préface, dans laquelle l'auteur revendique fortement la paternité de sa pièce, qu'une partie du public attribuait semble-t-il à Molière.

÷ Molière, qui ne joue probablement pas dans *Rodogune*, joue-t-il dans *La Folle Querelle* ? Rien n'est moins sûr.

- Ce même jour, selon la *Gazette* du lendemain, à Saint-Germain-en-Laye, Sa Majesté traita toute la cour avec une magnificence merveilleuse sur le bord de l'eau, où l'on avait dressé quantités de tentes, la Reine s'y étant rendue en chaise, et ce superbe festin fut suivi du bal, avec une agréable symphonie de violons, de hautbois et d'autres instruments.
÷ Voir au 27 mai.
- Le même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Michel Brunet, un traité de l'abbé Michel de Pure intitulé *Idée des spectacles anciens et nouveaux*.
÷ Le privilège, signé Laborie et daté de l'année 1667 (date laissée en blanc), est donné à « notre cher et bien-aimé M.M.D.P. [Monsieur Michel de Pure] pour une durée de sept ans ».
÷ L'ouvrage s'ouvre sur quelque vers « Pour le Roi » :
Louis, qui fait trembler la terre
Et ne trembla jamais,
Qui sait se faire craindre à coups de cimenterre
Et se faire adorer à force de bienfaits,
A paru trop aimer les périls de la guerre
Pour n'aimer pas un peu les plaisirs de la paix.
÷ Ces vers sont suivis de l'épître dédicatoire Au Roi :
Sire,
Il est bien juste que, tandis que Votre Majesté va s'exposer sur la frontière pour notre repos, nous employions dans nos cabinets toute cette tranquillité pour sa gloire ; que faisant une partie de l'objet de ses fatigues, nous prenions soin de ses délassements, et que pour tant et de si glorieuses peines, nous lui préparions quelques plaisirs. Voici les plus illustres et les plus fins qui nous restent de la magnificence et de la délicatesse romaines, et dont les images puissent fournir quelque idée d'un divertissement digne de V.M. Je sais bien que tous ses moments sont précieux et destinés à de sublimes pensées, d'où elle ne descend que par raison ou ne se détourne que par nécessité. Mais quelque application qu'elle ait à des objets plus solides, elle peut bien se permettre ces relâches, et elle ne saurait mieux passer ce peu d'heures qu'elle cesse de vaincre, qu'à ces spectacles où elle verra triompher. Ces grands exemples des belles actions récompensées seront pour elle autant d'avant-goûts de l'incroyable succès de ses armes, et autant de garants de la gloire qui doit suivre cette fameuse paix ressuscitée par la seule foi de ses paroles inviolables. Je lui rendrai ailleurs un meilleur compte de ce miracle politique et de cette généreuse alternative où elle aime mieux perdre ce qu'elle a gagné que retenir ce qu'elle a promis, et faire de tant de victoires des libéralités que des conquêtes. Cependant, comme ces sujets d'une louange éternelle demandent beaucoup de temps, V.M. me permettra bien de soulager mon impatience par ces témoignages précipités du respect et de la passion avec laquelle je suis, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant, très fidèle et très obligé serviteur. M.M.D.P.
÷ Le deuxième chapitre du second livre est consacré à la Comédie ; son importance semble avoir échappé à la plupart des historiens du théâtreⁱⁱ.

Sam 26 mai 1668

- En apostille de sa Lettre à Madame, Robinet signale la création de *La Critique d'Andromaque* :

Je certifie aux curieux
Que *La Folle Querelle* est à présent jouée
Et même grandement louée ;
Mais pour le savoir mieux, qu'ils aillent sur les lieux.

Dim 27 mai 1668

- *Rodogune* et *La Critique d'Andromaque*. R : 215 l.
- Le 1^{er} juin, Mme Châtrier, attachée au service des Condé, écrira à M. des Noyers, secrétaire des commandements de la reine de Pologne [lettre citée par Lemoine et Lichtenberger dans *De La Vallière à Montespan, op. cit.*, p. 254] :
Il y a eu de grands divertissements à la cour. Le roi donna dimanche un régal aux dames de la cour proche le pont du Pecq, où il y avait un camp. Elle dansa toute la nuit avec les vingt-quatre violons et d'autre musique ; il y a eu un très magnifique

souper ; le roi n'y parut qu'un moment et le régal se fit sous le nom d'un Inconnu, sur quoi M. de Pellisson a fait des vers que l'on m'a promis de m'envoyer. Il y avait bien cinquante ou soixante femmes. [...]

Il se prépare un régal pour Versailles, fort magnifique, où tout le monde sera accouplé, chaque Monsieur aura sa dame de laquelle il fera les honneurs, et l'on dispersera les maris d'avec les femmes.

÷ S'il faut en croire Tallemant des Réaux [*Manuscrit 673*, p. 430], l'idée de ce nouveau régal est venue à Louis XIV au cours de la fête donnée l'avant-veille :

Le Roi ayant fait dresser toutes les tentes de sa maison sur le bord de la rivière à Saint-Germain, il y donna une fête à 40 dames de la cour. La Reine en était. À son lever, quelques jours après, il lui vint en fantaisie d'en donner une à Madame de La Vieuville et à sa société sous le nom de l'Inconnu dont les billets avaient fait assez de bruit dans le monde. Il faudrait pour cela quelques vers, dit-il. Pellisson était là, à qui il en donna la commission. Pellisson, qui a l'esprit facile, apporta sa petite épître quelques heures après. On l'envoya à Madame de La Vieuville au nom de Monsieur de Bellefond. Quelques gens à Paris empoisonnèrent toute cette galanterie, disant que certainement le Roi soupait à Saint-Cloud ce jour-là. Les dames changèrent plusieurs fois d'avis. Enfin elles y vinrent. Monsieur le Dauphin les y reçut, assisté de quelques dames de la cour ; elles étaient 25 ou 30. Le Roi y vint ensuite et y fut jusqu'à dix heures, qu'on servit la collation sur deux tables de 20 couverts chacune. Le régal fut magnifique, tant pour les instruments de musique que pour les mets. Mademoiselle de Sévigné emporta le prix du bal. Le Roi fit de grands honneurs à Madame de La Vieuville.

Lun 28 mai 1668

• Dans sa Lettre à Madame du 2 juin, Robinet écrira, v. 221-250 :

J'ai su, digne et rare princesse
 À qui d'écrire je ne cesse,
 Que cet Auguste [le Roi] vint lundi,
 Non avant mais après midi,
 En votre beau Saint-Cloud sur Seine,
 Lors, justement, que dans la plaine
 On sent voltiger les zéphyr
 Dont Flore chérit les soupirs ;
 Et que dans un salon superbe
 Que ne décrirait pas Malherbe,
 Vous et votre illustre moitié,
 Magnifiques non à moitié,
 Aviez traité le susdit Sire
 Cent fois mieux qu'on ne le peut dire,
 Avec toute sa suite aussi,
 Toujours nombreuse, Dieu merci ;
 Mais que, pressé de ses affaires,
 Qui sont toutes de francs mystères,
 Il reprit, après, le chemin
 De son château de Saint-Germain,
 Sans voir la gaye comédie
 De nos grands acteurs d'Italie,
 Qui, sur un théâtre pompeux,
 Vous divertirent de leur mieux
 Par leur agréable régale,
 [C'est une pièce intitulée *Le Régale des dames*.]
 Qu'aucun autre presque n'égalé,
 Où Briochet, dit Harlequin,
 Avecque son Prelin-pin-pin,
 Et Trivelin et Scaramouche,
 Feraient, je crois, rire une souche.

Mar 29 mai 1668

• *La Mère coquette* et *La Critique d'Andromaque*. R : 185 l.

Mer 30 mai 1668

• La Paix est solennellement publiée à Paris, en présence de Louis XIV, qui repartira le soir même à Saint-Germain, en passant par Versailles [la *Gazette* du 2 juin].

Jeu 31 mai 1668

• Fête-Dieu [Fête du Saint-Sacrement].

Ven 1 juin 1668

- *L'École des maris* et *La Critique d'Andromaque*. R : 126 l.
÷ Retour sur scène de Molière ?

Sam 2 juin 1668**Dim 3 juin 1668**

- *L'École des maris* et *La Critique d'Andromaque*. R : 329 l.

Lun 4 juin 1668**Mar 5 juin 1668**

- *La Mère coquette* et *La Critique d'Andromaque*. R : 128 l.

Mer 6 juin 1668

- En apostille à sa Lettre du 9, Robinet signale la création, ce jour-là, du *Poète basque*, comédie en un acte de Raymond Poisson :

Depuis naguère un poète basque,
Par conséquent un peu fantasque,
S'érigeant parmi les censeurs,
Glose ici sur tous nos auteurs.
Si vous voulez lorgner sa trogne,
Allez à l'Hôtel de Bourgogne ;
Il fait, sous celle de Poisson,
Rire de la belle façon,
Et le susdit drôle de poète
Est une pièce qu'il a faite.

Jeu 7 juin 1668**Ven 8 juin 1668**

- *Le Cocu imaginaire* et *La Critique d'Andromaque*. R : 82 l. [= 109 places de parterre à 15 sols.]

Sam 9 juin 1668**Dim 10 juin 1668**

- *Le Cocu imaginaire* et *La Critique d'Andromaque*. R : 284 l.

Lun 11 juin 1668**Mar 12 juin 1668**

- *La Critique d'Andromaque*. R : 118 l.
÷ C'est la première fois que la pièce est jouée seule.

Mer 13 juin 1668**Jeu 14 juin 1668****Ven 15 juin 1668**

- *La Critique d'Andromaque* et *Le Médecin malgré lui*. R : 277 l.

Sam 16 juin 1668

- La *Gazette* du 23 reproduira une dépêche de Dôle datée de ce jour :

Le comte de Gadagne, qui était ici gouverneur pour le Roi très-chrétien, ayant reçu les ordres de Sa Majesté pour la démolition des sept bastions de cette ville ainsi que des couronnes et des portes, comme aussi des fortifications de Gray, de Châtillon-sur-Mêche, de La Rioche, de Sainte-Anne et de tous les châteaux et places de la Franche-Comté, il commença d'y faire travailler le 22 mars dernier par le régiment Dauphin, celui de La Ferté et quelques autres troupes. Le 9 de ce mois [de juin], toutes ces démolitions se trouvèrent achevées, et les munitions et l'artillerie qui étaient dans ces postes transportées à Auxonne, de sorte que ledit comte de Gadagne se vit aussi en état de satisfaire aux nouveaux ordres de Sa dite Majesté, de se retirer de ce gouvernement en conséquence de la paix conclue entre les deux couronnes. Ainsi, le même jour, il fit assembler le parlement pour l'en informer, et

comme il n'y avait personne à qui il pût remettre l'autorité de la province, il lui conseilla de donner un arrêt pour contenir le peuple dans son devoir, et même, pour en venir mieux à bout, de faire mettre une partie des bourgeois sous les armes dans les postes principaux. Le 10, après avoir reçu les compliments des corps, avec tous les témoignages possibles de la satisfaction que chacun avait de sa conduite, il partit pour se rendre en ladite ville d'Auxonne, où, ayant fait assembler une partie des troupes que Sa Majesté très-chrétienne avait fait passer dans cette comté, il donna les ordres pour leur licenciement ; après quoi, il continua sa route pour Paris. Mais quelque précaution qu'on eût prise ici pour empêcher les mouvements de la populace, il ne fut pas plus tôt parti que les séditieux demandèrent avec menaces l'élargissement d'un prisonnier qui avait fait insulte à l'un de nos magistrats ; et, sur le refus de le mettre en liberté, ils le retirèrent par force et pillèrent une maison, dont ils ne laissèrent que les murailles. Le lendemain, ils firent le même désordre en celles de quelques conseillers et bourgeois, ce qui obligea toute la ville de prendre les armes pour réprimer l'insolence de ces mutins, secondés de quantité de paysans qui venaient des lieux voisins pour profiter de l'occasion. Enfin on eut recours même au Saint-Sacrement, qui fut porté dans toutes les rues ; de manière que leur furie se contenta d'avoir pillé 20 maisons, s'étant retirés avec la dernière épouvante sur le bruit qui courait de l'approche dudit comte de Gadagne.

÷ Voir au 30 juin.

Dim 17 juin 1668

- *La Critique d'Andromaque et Le Médecin malgré lui*. R : 397 l.

Lun 18 juin 1668

- Ce jour-là est achevée d'imprimer, sur les presses de Jean Henault, libraire proche des jésuites, la *Quatrième partie de la réponse aux insolentes apologies de Port-Royal, contenant l'histoire et les dialogues présentés au Roi, avec les remarques générales et particulières sur la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons*, par le Sieur de Saint-Sorlin Desmarets, conseiller de Sa Majesté et contrôleur général de l'Extraordinaire des guerres.

÷ Le privilège, signé Le Gros et daté du 3 décembre 1665 (sic), a été accordé pour cinq ans à l'auteur pour ce titre.

÷ Le livre est dédié au Roi :

Sire,

Le Ciel vous bénit en tout si manifestement, et confond tellement de tous côtés vos ennemis, que leur résistance à votre justice et à votre pouvoir ne sert qu'à les charger de honte et qu'à vous combler de gloire. Vos ennemis étrangers, n'ayant pas voulu vous rendre ce qui vous appartient, ne vous ont donné que des matières de triomphe ; et vos ennemis domestiques, dans les ouvrages qu'ils produisent pour renverser l'Église et vos ordres qui la défendent, découvrent eux-mêmes les erreurs qu'ils veulent établir, et justifient de plus en plus la sagesse et le zèle que vous faites paraître pour réprimer leurs desseins.

Votre Majesté peut les considérer comme des acteurs sur le grand théâtre du monde, où ils ont fait depuis vingt ans plusieurs sortes de personnages. Ils prêchèrent d'abord hardiment leur dangereuse doctrine dans Paris et dans plusieurs autres villes de votre royaume, et tâchèrent d'insinuer dans les esprits curieux leurs maximes nouvelles, mêlées de questions subtiles et soutenues d'une fausse éloquence.

Mais les solides docteurs et les plus sages prélats s'en étant émus et les ayant accusés d'hérésie, ils firent les humbles et les obéissants au Saint-Siège, et, voulant faire croire qu'ils étaient vrais enfants de l'Église, se soumirent en apparence au jugement du Pape, dans l'espérance qu'ils conçurent d'en tirer par leurs subtilités une décision favorable. Quelques-uns de leurs meilleurs acteurs furent choisis par eux et parurent dans Rome comme sur le plus beau théâtre du monde, sur lequel ils plaideront longtemps leur cause avec toutes sortes de détours et d'artifices. Mais ayant été jugés et condamnés, selon toutes les formes, avec le livre qui était le grand soutien de leurs opinions, ils revinrent en France pour y jouer d'autres personnages, et se servirent des subtiles distinctions du droit et du fait pour sauver les restes de leur doctrine foudroyée, pour éluder la condamnation et pour soutenir leur révolte.

Puis, ayant vu que Votre Majesté appuyait de son autorité le jugement de l'Église et voulait qu'ils y obéissent, ils firent quatre gros livres d'Apologies, où ils écrivirent audacieusement contre elle, voulant faire passer sa justice pour impiété et ses ordres pour des violences tyranniques.

Dans cette pièce, qui ne fut que de quatre actes, parce que la réponse qui y fut faite leur fit supprimer le cinquième qu'ils avaient promis, ils se sont fait voir hardis en paroles et timides en effet, se cachant par crainte, animant des filles à combattre pour eux et à soutenir ouvertement leur parti, et prétendant s'élever un

trône au-dessus de tout par leurs invectives contre les plus hautes puissances, par les louanges excessives qu'ils s'y sont données et par des subtilités pointues que les esprits armés à l'épreuve méprisent et qui ne peuvent blesser que les esprits faibles.

Ils ont ensuite amusé longtemps le monde par les entretiens ennuyeux de certains faux personnages qui portaient sur le front, tantôt la qualité d'hérétiques imaginaires et tantôt celle de Visionnaires, pendant qu'ils travaillaient sourdement à déguiser une chose toute divine, espérant se cacher sous son ombre et établir par elle leur empire sur toutes les âmes.

Après avoir annoncé et promis longtemps cette merveille, ils ont fait voir jusqu'où allait leur hardiesse, faisant paraître tout à coup la Sainte Évangile travestie ; et pour la faire mieux recevoir ainsi déguisée, ils ont fait passer devant elle deux grands prologues où ils ont fait les doctes en hébreu, en grec et latin, les habiles en fait de traduction, et les polis et les éloquents en français. Puis, sous le spécieux prétexte de faire voir le véritable fondement du christianisme, ils l'ont exposée en public, couverte d'un habit étranger, bizarre et nouveau, sous lequel ils ont caché leurs erreurs.

Ainsi cette vénérable Évangile, qui est si auguste en son habit simple, a paru revêtue d'une grande robe difforme, cousue et rassemblée de diverses pièces de grec, de latin et de broderie de faux or, et bigarrée d'une pitoyable manière.

Mais leur ruse fut bientôt découverte : cette fausse Évangile fut condamnée par deux archevêques et par votre arrêt, afin qu'elle ne trompât personne ; et aussitôt ils firent venir à son secours deux de leurs acteurs déguisés en paroissiens de Saint-Hilaire-du-Mont, qui vomirent leur bile noire directement contre ces prélats et indirectement contre Votre Majesté, laquelle les avait soutenus, et qui même osèrent menacer tous les autres prélats de France qu'ils ressentiraient leur colère, s'ils entreprenaient d'empêcher la vue de cette Évangile travestie.

Enfin, voyant que tous leurs artifices ne leur produisaient aucun avantage, ils ont eu recours aux supplications. Ils ont encore changé d'acteurs et ont produit quelques ecclésiastiques autrefois habitants de Port-Royal, très modestes et très humbles en apparence, qui se disent gens de bien, et qui, pour se pourvoir contre tant de condamnations des papes et contre vos déclarations et vos arrêts, ont fait présenter une requête civile à Votre Majesté contre elle-même, dans laquelle ils allèguent d'abord le profond respect que Dieu leur a donné pour votre personne sacrée, sans lui demander pardon des outrages qu'ils lui ont faits dans leurs quatre Apologies et sans les désavouer. Ils y ont seulement désavoué les deux faux paroissiens de Saint-Hilaire comme n'ayant pas parlé selon leur style, qui toutefois paraît manifestement dans leurs Dialogues.

Mais pour eux, ils protestent qu'ils sont fort innocents de ce dont on les accuse contre l'Église, contre Votre Majesté et contre l'État ; qu'ils sont semblables aux martyrs, qui soutenaient la vérité non en résistant mais en souffrant ; que la pape a déclaré que leur doctrine était saine ; que le livre de la Fréquente communion est universellement estimé, et que l'Inquisition même en a jugé très avantageusement.

Après avoir hardiment forgé toutes ces choses, espérant que Votre Majesté les croira sur leur parole sans leur en demander aucune preuve, ils désirent d'elle, bien qu'elle n'ait jamais prétendu d'être juge en fait de religion, qu'elle juge seule par elle-même qui sont les véritables auteurs des divisions qui troublent l'Église ; et par une espérance semblable à celle de Calvin, qui présenta aux mêmes fins à François premier une requête aussi humble et bien plus éloquente que la leurs, ils prétendent que Votre Majesté cassera les jugements de quatre papes et ceux de la plupart des évêques de son royaume, et ses propres déclarations et arrêts, et par sa seule autorité établira Monsieur Arnauld pour patriarche de l'Église gallicane.

Cependant, pour vanter la pureté de leur doctrine, ils soutiennent à Votre Majesté qu'on ne peut marquer, dans leur traduction du Nouveau Testament, en termes clairs et sans équivoque, aucuns dogmes hérétiques et reconnus tels par l'Église. Mais voici une histoire qui confondra leur traduction et leur requête, et paraîtra à Votre Majesté comme une pièce de théâtre bien différente de celles qu'ils ont jouées depuis vingt ans, et aussi divertissante qu'aucune qu'elle ait jamais vu représenter. Mais aussitôt elle considèrera, par son esprit judicieux, que si elle n'empêchait le cours de si dangereuses nouveautés, qui ont déjà renversé la cervelle de tant de personnes, elles produiraient d'étranges désordres dans les familles, par la révolte couverte des femmes contre leurs maris et par leur abandon à l'erreur et au libertinage.

Votre Majesté aura encore ici, pour les heures de son loisir, une ample matière de récréation et d'exercice pour son jugement, à condamner leurs plus gros péchés, contre la doctrine reçue, contre le raisonnement et contre le langage ; et son plaisir sera encore plus ému et plus réveillé, quand les plus délicats esprits qui ont l'honneur de l'approcher, les uns amis ouverts de la raison et les autres amis secrets de cette secte, lui feront savoir leurs différends, les uns lui proposant les lourdes erreurs, les subtiles malices, les fautes de sens et les méchantes façons de parler de

ces traducteurs qui se vantent d'être si savants, si spirituels et si éloquents, et les autres cherchant contre toute justice de fausses subtilités pour les défendre.

Cela fera bien connaître à Votre Majesté qu'ils ont agi finement, d'avoir cherché des approbations en Flandre et un privilège du roi d'Espagne, pour débiter en France leurs erreurs dans la doctrine, dans le raisonnement et dans le langage, qui n'eussent jamais eu ni approbation de la Sorbonne, ni privilège de Votre Majesté. C'est une invention inouïe, car on n'a point encore vu d'auteur ni de traducteur espagnol venir demander à un roi de France un privilège pour y faire imprimer son livre et pour le faire débiter en Espagne.

Dieu a permis qu'ils aient répandu toutes leurs fausses opinions dans cet ouvrage, pensant qu'on ne les distinguerait pas d'avec la parole sacrée, et qu'ils se soient découverts à tous ceux qui voudraient prendre la peine de chercher les serpents qu'ils ont cachés sous les belles fleurs de la Sainte Écriture, et de les faire voir aux âmes simples, ou déjà abusées, ou en danger de l'être. Ainsi Dieu, les aveuglant par leur propre désir de tromper, a voulu qu'ils fussent convaincus de mille falsifications en autant de volumes qu'ils ont débités, dont le grand nombre, par lequel ils pensaient étendre leur gloire, ne servira au contraire qu'à étendre leur honte.

Mais j'arrête Votre Majesté dans le désir que je lui donne de voir de si étranges aventures, de si agréables questions et des fautes si grossières de ces docteurs, que vous présente, avec un respect bien plus véritable et bien plus profond que le leur, Sire, votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet, DES-MARETS, S. SORLIN.

Mar 19 juin 1668

- *La Critique d'Andromaque* et *L'Accouchée*. R : 150 l.

Mer 20 juin 1668

Jeu 21 juin 1668

Ven 22 juin 1668

- *La Critique d'Andromaque* et *Le Mariage forcé*. R : 100 l.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 677] :

On voit ici force soldats congédiés qui ont une épée au côté, point d'argent et qui demandent l'aumône. Ils trouvent plus de charité dans la ville de Paris qu'ils n'en ont trouvé en l'armée.

Sam 23 juin 1668

- La *Gazette* du 30 rapportera une dépêche de Saint-Germain-en-Laye datée de la veille : Le 23 du courant, le Roi, accompagné de quantité de seigneurs, alla visiter le camp qui est à La Borde, proche d'ici, où les troupes de sa maison se trouvèrent en un état des plus lestes ; Sa Majesté, dans le relâche des grands soins qu'elle prend pour le bien de son État, se divertissant ainsi, d'une manière digne d'un monarque aussi belliqueux que pacifique, tandis que l'on travaille à Versailles aux apprêts d'une réjouissance également convenable à la saison et à la magnificence de la plus belle cour du monde.

Dim 24 juin 1668

- Fête de saint Jean-Baptiste.
- *La Critique d'Andromaque* et *Le Mariage forcé*. R : 146 l.

Lun 25 juin 1668

- 24^e anniversaire de Madame.

Mar 26 juin 1668

- *La Critique d'Andromaque* et *La Veuve à la mode*. R : 168 l.

Mer 27 juin 1668

Jeu 28 juin 1668

Ven 29 juin 1668

- *Amphitryon* et *La Critique d'Andromaque*. R : 687 l.

÷ C'est la première reprise d'*Amphitryon* depuis le relâche de Pâques (à l'exception d'une représentation à Versailles le 26 avril).

Sam 30 juin 1668

- La *Gazette* du 7 juillet reproduira une dépêche de Dôle datée de ce jour :

Après qu'on eut ici apaisé la sédition qui arriva le même jour que le comte de Gadagne en fut parti, on commença de travailler aux réparations les plus nécessaires, et principalement à rétablir le terrain du boulevard du pont ; mais on n'y a pas beaucoup avancé, à cause que, faute d'argent et d'ouvriers, il n'y a eu que quelques-uns de nos bourgeois qui s'y sont particulièrement employés avec les femmes. On établit aussi une bonne garde, avec plus de 20 sentinelles, dans les principales rues, y ayant environ 50 cavaliers qui font la patrouille toutes les nuits, le maire en tête ; mais comme elle n'est encore composée que des bourgeois et des artisans, les premiers se lassent de cette fatigue et les autres menacent de tout quitter. Le 28 de ce mois, nous appréhendions une nouvelle rumeur, sur ce que l'un desdits bourgeois occupés au boulevard blessa sans dessein la fille d'un paysan, de façon qu'on fut obligé de redoubler la garde ; mais quoi qu'on fasse pour retenir le peuple, on en désespère, s'il ne vient bientôt des chefs qui soient capables de le réprimer, ce qui nous fait tous les jours regretter la perte de notre gouverneur français, qui était aimé de toute la bourgeoisie, et même de la populace, à cause qu'il la traitait avec beaucoup de douceur.

Dim 1 juillet 1668

- *Amphitryon* et *La Critique d'Andromaque*. R : 486 l.

÷ Cette mention est la dernière en bas d'une page de gauche. En haut de la page suivante, La Grange a noté une « Interruption », qui vaut pour deux jours de représentation et qui doit être liée à la fièvre dont La Thorillière est victime (voir au 16 juillet la fin de l'article que Robinet consacre à la création de *Georges Dandin*).

Lun 2 juillet 1668

- Selon Pierre Mélése, *Répertoire*, p. 135, les Italiens créent *Le Théâtre sans comédie*, comédie de Cinthio.

÷ Dans sa Lettre à Madame du 7, Robinet rapportera, v. 243-292 :

Nos comiques italiens,
 Les plus admirables chrétiens
 Qui paraissent sur le théâtre,
 Si que chacun les idolâtre,
 Nous régalent pour le présent
 D'un sujet certe archiplaisant,
 [*Le Théâtre sans comédie* et *Les Comédiens juges et parties*]
 Je le puis dire sans contrôle,
 Et même où chacun fait son rôle
 Sans nul doute admirablement.
 Ah ! que j'aime le testament
 Que dicte l'HARLEQUIN malade,
 Cet acteur qui n'a rien de fade
 Et son grotesque plaidoyer,
 Où nous l'entendons foudroyer
 Le DOCTEUR qui par l'EMETIQUE
 [Gianbattista Angelagostino Lolli]
 A fait faire une fin tragique
 À SCARAMOUCHE, qui, mourant,
 Et sur le théâtre expirant,
 Fait aussi rire à gorge pleine !
 Qu'OLARIA, magicienne,
 [Ursula Cortesa, femme de D. Biancolelli]
 Qui provoque à venger sa mort,
 Par ses manières me plaît fort,
 Et que très volontiers mes charmes
 Préconisent ici ses charmes !
 Que TRIVELIN pareillement
 [Domenico Locatelli]
 Me fait de bien à tout moment,
 Et par sa belle humeur dilate
 Mon cœur et mon foie et ma rate !
 Et que le reste des acteurs,
 De chagrins autant d'enchanteurs,
 Me ravissent dans cette pièce

Où chacun se croit à liesse !
 Mais que dire de leurs ballets
 Si bien concertés, si follets,
 Et de leurs danseurs admirables
 Dont plusieurs sont incomparables ?
 Que dire de leurs grands concerts,
 Où l'on reconnaît des EXPERTS
 Les nouveautés et les merveilles
 Dignes des royales oreilles ?
 Que dire encor des ornements,
 De tous les riches changements
 Par qui la scène est si brillante,
 Et si superbe et si riante,
 En un mot, du pompeux tombeau
 De leur Scaramouche nouveau ?
 Ah ! que sans la colle je fiche,
 Je ne puis dedans cette affiche,
 Non plus qu'eux dedans leur placard,
 Vous en mettre même le quart.

- Ce jour-là, Lefèvre d'Ormesson reçoit, dans son château d'Amboille, quelques visiteurs, dont Nicolas Boileau et Jean Racine [*Journal*, II, 511].

Mar 3 juillet 1668

- Interruption au Palais-Royal.

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 550] :

L'on tint, le matin, conseil chez le Roi sur les affaires des quatre évêques [jansénistes], que l'on veut faire juger suivant le bref.

Mer 4 juillet 1668

Jeu 5 juillet 1668

Ven 6 juillet 1668

- Interruption au Palais-Royal.

- La *Gazette* du 14 juillet rapportera :

Le 6 de ce mois, on fit en l'église des Récollets, l'ouverture des prières de 40 heures par ordre de notre archevêque, pour réparation du sacrilège que l'on y avait commis par le vol du saint ciboire. Et le 8, elles se terminèrent par une procession des plus solennelles de ces religieux, en laquelle le Saint-Sacrement fut porté dans les faubourgs de Saint-Martin et de Saint-Denis, dont les rues étaient tapissées et embellies de reposoirs.

Sam 7 juillet 1668

- Dans sa Lettre du jour, Robinet, après avoir évoqué le prochain accouchement de la reine, décrit, v. 79-96, les préparatifs des festivités de Versailles :

Mais avant que l'on en soit là
 (Et toute la cour dit cela),
 La reine pourra sans obstacle
 Voir l'incomparable spectacle
 Que notre susdit souverain,
 De qui le sort est surhumain,
 Fait préparer en son Versailles,
 Où nuit et jour fort on travaille.
 Tels en sont les rares apprêts,
 Qui ne se font pas sans beaux frais,
 Que jamais Rome ni la Grèce,
 En ses plus grands jours d'allégresse,
 N'a rien produit qui fût pareil
 À ce magnifique appareil.
 Mais ces effets sont d'un monarque
 Dont partout la gloire se marque,
 Et le plus grand qui fût jamais,
 Soit dans la guerre ou dans la paix.

Dim 8 juillet 1668

- *La Mère coquette* et *Le Cocu imaginaire*. R : 327 l.

Lun 9 juillet 1668**Mar 10 juillet 1668**

- Registre de La Grange :
Le mardi 10^e, la troupe est partie pour Versailles. On a joué *Le Mari confondu* [dans la marge : *GEORGES DANDIN*, 1^{ère} fois]. A été de retour le jeudi 19^{me}.
÷ Aucune mention de recette.
÷ Le spectacle est une commande du roi.
÷ Le séjour à Versailles ayant duré neuf, jours, il est probable que le spectacle a été joué plusieurs fois. Au cours d'un séjour à Saint-Germain du 2 au 5 novembre suivant, la même pièce de *Georges Dandin* sera jouée trois fois. Pour ce voyage, la troupe percevra 3 000 livres.

Mer 11 juillet 1668

- La troupe est à Versailles.

Jeu 12 juillet 1668

- La troupe est à Versailles.
- Le même jour, s'il faut en croire Robinet [Lettre à Madame du 14, v. 270-287], les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne créent *L'Amant qui ne flatte point*, comédie en cinq actes de Noël Breton, sieur de Hauteroche, dont c'est la première pièce.
- De ce jour est daté le document par lequel Nicolas Boileau cède à Pierre Le Petit, imprimeur et libraire ordinaire du Roi, le privilège qu'il a obtenu le 18 avril 1667. « Voir Satire À Monsieur M** Docteur de Sorb. »

Ven 13 juillet 1668

- La troupe est à Versailles.

Sam 14 juillet 1668

- La troupe est à Versailles.
- Dans sa Lettre à Madame, Robinet évoque, v. 168-175, le spectacle qui se prépare à Versailles pour le début de la semaine suivante :
Le spectacle superbe et rare
Qui dans Versailles se prépare
Est, disent les uns, pour mardi,
Et quelques autres pour lundi.
Quoi qu'il en soit, vaille que vaille,
Avecque chaleur on travaille
À mettre tout en bel arroi
Pour ce charmant plaisir du Roi.
÷ Puis le gazetier signale, v. 270-287, la création d'un nouveau spectacle à l'Hôtel de Bourgogne :
Notre Amant qui ne flatte point
Se présente ici tout à point,
Car il est juste que je die
Un mot de cette comédie.
C'est un sujet très bien écrit,
Rempli de morale et d'esprit,
Où d'ailleurs l'intrigue est plaisante
Et tout à fait divertissante.
De HAUTEROCHE en est l'auteur,
Et chaque actrice et chaque acteur
De la SEULE TROUPE ROYALE
En cette pièce se signale,
Surtout la belle DENNEBAULT
Où je ne trouve aucun défaut
Que pour moi son peu de tendresse.
Lecteurs, allez voir cette pièce,
Et, dessus moi, vous assurez
Que bien contents vous en serez.

÷ Enfin il revient, v. 288-299, sur le spectacle des Italiens qu'il signalait la semaine précédente :

Celle des acteurs d'Italie
 [Le Théâtre sans comédie et Les Comédiens juges et parties, dont le sieur Cinthio est auteur.]
 De plus en plus paraît jolie
 Par de surprenants incidents
 Qu'ils mêlent chaque jour dedans ;
 Et CINTHIO, fils d'AURELIE,
 [Marcantonio Romagnesi]
 Dont l'âme est savante et polie,
 Y fait le rôle d'un amant
 D'un air si tendre et si charmant,
 Ainsi que le célèbre OCTAVE,
 [Giovandrea Zanotti]
 Toujours et si leste et si grave
 Qu'en vérité, qu'en vérité,
 Chacun s'en retourne enchanté.

• À cette date, d'Ormesson écrit dans son *Journal*, II, 552 :

De ce temps, il s'est passé deux affaires assez considérables : une femme qui avait perdu son fils d'une chute pendant qu'il travaillait aux machines de Versailles, et qui avait été taxée à la chambre de justice, outrée de douleur, présenta un placet en blanc pour être remarquée, et, en effet, on lui demanda en riant ce qu'elle prétendait ; en même temps, elle dit des injures au roi, l'appelant putassier, roi machiniste, tyran, et mille autres sottises et extravagances, dont le roi, surpris, demanda si elle parlait à lui. À quoi elle répliqua que oui, et continua. Elle fut prise et condamnée sur-le-champ à avoir le fouet et condamnée aux Petites Maisons. Le fouet lui fut donné par le bourg (sic) de Saint-Germain avec une rigueur extrême, et cette femme ne dit jamais mot, souffrant ce mal comme un martyr et pour l'amour de Dieu. Beaucoup ont blâmé cette punition si sévère, et dit qu'il fallait traiter cette femme de folle et la faire mettre aux Petites Maisons, et ne pas faire éclater cet emportement par la punition.

Quelques jours après, un homme âgé de 60 ans, s'étant emporté encore à de pareilles extravagances, fut accusé d'avoir dit que le roi était un tyran et qu'il y avait encore des Ravaillac et des gens de courage et de vertu. Cet homme a été jugé par le grand prévôt avec les maîtres des requêtes du quartier de juillet et autres étant à Saint-Germain, et condamné à avoir la langue coupée et aux galères. [...] L'on dit que c'est un supplice nouveau que de couper la langue, et qu'on la perce seulement aux blasphémateurs.

Dim 15 juillet 1668

• La troupe est à Versailles.

Lun 16 juillet 1668

• La troupe est à Versailles.

÷ Robinet consacra toute sa Lettre du 21 au compte rendu de cette journée de réjouissances :

Dans le parc de ce beau Versailles,
 Qui n'est pas un lieu de broussailles
 Mais le palais le plus riant
 Où, du couchant à l'orient,
 Les claires et pures Naïades,
 Les gayer et vertes Dryades,
 La jeune Flore et les Zéphyr,
 Les Amours, les Jeux, les Plaisirs,
 Les Labyrinthe, la Verdure,
 L'Art, en un mot, et la Nature
 Fassent par leurs beaux agréments
 Le doux charme de tous les sens ;
 Là, dis-je, où il Ciel à la Terre
 Ses plus chères faveurs desserre,
 On vit lundi ce que les yeux
 Ne peuvent voir que chez les dieux,
 Ou chez Louis, qui les égale
 Dedans la pompe d'un régale. [...]

V. 207. Mais sur ce point c'en est assez :
 Sus, Muse, promptement passez

En cette autre brillante salle
 Qui fut la salle théâtrale.
 Oh, le charmant lieu que c'était !
 L'or partout là certe éclatait.
 Trois rangs de riches hautes-lices
 Décoraient ce lieu de délices,
 Aussi haut, sans comparaison,
 Que la vaste et grande cloison
 De l'église de Notre-Dame
 Où l'on chante en si bonne gamme.
 Maintes cascades y jouaient,
 Qui de tous côtés l'égayaient,
 Et, pour en gros ne rien omettre
 Dans ces limites de ma lettre,
 En ce beau rendez-vous des jeux,
 Un théâtre auguste et pompeux
 D'une manière singulière
 S'y voyait dressé pour MOLIERE,
 Le Mome cher et glorieux
 Du bas Olympe de nos dieux.
 Lui-même, donc, avec sa troupe,
 Laquelle avait les Ris en croupe,
 Fit là le début des ébats
 De notre cour pleine d'appas,
 Par un sujet archi-comique
 [Georges Dandin]
 Auquel rirait le plus stoïque,
 Vraiment, malgré-bongré ses dents,
 Tant sont plaisants les incidents.
 Cette petite comédie,
 Du crû de son rare génie
 (Et je dis tout, disant cela),
 Était aussi, par-ci par-là,
 De beaux pas de ballet mêlée
 Qui plurent fort à l'assemblée,
 Ainsi que de divins concerts
 Et des plus mélodieux airs,
 Le tout du sieur LULLI BAPTISTE,
 Dont main est le singe et copiste.
 D'ailleurs, de ces airs bien chantés
 Dont les sens étaient enchantés,
 Molière avait fait les paroles
 Qui valaient beaucoup de pistoles ;
 Car en un mot, jusqu'en ce jour,
 Soit pour Bacchus, soit pour l'Amour,
 On n'en avait point fait de telles,
 C'est comme dire d'aussi belles.
 Et pour plaisir, plus tôt que tard,
 Allez voir, chez le sieur BALLARD,
 Qui de tout cela vend le livre,
 [Le Grand divertissement royal de Versailles]
 Que presque pour rien il délivre,
 Si je vous mens ni peu ni prou ;
 Et si vous ne saviez pas où,
 C'est à l'enseigne du Parnasse.
 Allez-y donc vite, de grâce !
 Mais revenons à nos moutons
 Et pour achever ajoutons
 Que chacun fit là des merveilles
 Qui n'eurent jamais de pareilles,
 Et qu'à l'envi, soit les acteurs,
 Les baladins et les chanteurs,
 Tous en ce jour se surpassèrent
 Et bravement se signalèrent.
 Mais entre tous ces grands zélés
 Qui se sont si bien signalés,
 Remarquable est LA THORILLIERE,
 [de la Troupe du Roi]
 Qui, près de tomber dans la bière,
 Ayant été, durant le cours

Tout au plus d'environ huit jours,
 Saigné dix fois pour une fièvre
 Qui dans son sang faisait la mièvre,
 Quitta son grabat prestement
 Et voulut héroïquement
 Du gros Lubin faire le rôle,
 [Personnage de la comédie qui fut jouée.]
 Qui sans doute était le plus drôle.
 Voilà comment, en bonne foi,
 Tout conspire aux plaisirs du Roi.

÷ La *Gazette* du 21 informera également ses lecteurs de ces festivités :

Le 19 (sic) ce mois, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monseigneur le Dauphin, Monsieur et Madame, et tous les seigneurs et dames de la cour, s'étant rendues à Versailles, y furent diverties par l'agréable et pompeuse fête qui s'y préparait depuis si longtemps, et avec la magnificence digne du plus grand monarque du monde. Elle commença sur les sept heures du soir, ensuite de la collation qui était délicieusement préparée en l'une des allées du parc de ce château, par une comédie des mieux concertées, que représenta la Troupe du Roi sur un superbe théâtre dressé dans une vaste salle de verdure. Cette comédie, qui était mêlée dans les entractes d'une espèce d'autre comédie en musique et de ballets, ne laissa rien à souhaiter en ce premier divertissement, auquel une seconde collation de fruits et de confitures en pyramides fut servie aux deux côtés de ce théâtre et présentée à Leurs Majestés par les seigneurs qui étaient placés dessus ; ce qui, étant accompagné de quantité de jets d'eau, fut trouvé tout à fait galant par l'assistance de près de trois mille personnes, entre lesquelles étaient le nonce du Pape, les ambassadeurs qui sont ici et les cardinaux de Vendôme et de Retz. De là, Leursdites Majestés passèrent en un grand salon, aussi de verdure mais enrichi par dedans d'une manière surprenante, y ayant, outre trois grands buffets et plusieurs autres ornements, un rocher au milieu, qui représentait le Parnasse, avec Apollon et les Muses, le tout d'argent ; et Leursdites Majestés soupèrent à l'entour de cette admirable machine, avec d'autant plus de plaisir que les lumières la rendaient des plus brillantes et qu'une infinité de cascades y formaient un très agréable murmure.

À l'issue d'un si délicieux souper, où étaient Leurs Altesses Royales avec une partie des dames, les autres étant traitées à plusieurs tables dressées en diverses allées, ainsi que les ambassadeurs le furent aussi, dans la grotte, avec une merveilleuse somptuosité, Elles se rendirent en une salle, dans le même parc, qui n'était pas moins enrichie par de grandes figures, ni moins galante par une longue allée de thermes (sic), d'orangers et de jets d'eau, ni moins brillante par un nombre infini de lustres ; et dans cette pompeuse feuillée, elles prièrent le divertissement du bal, qui fut aussi galant qu'on le peut imaginer en un si beau lieu, tous les seigneurs et toutes les dames étant parés avec un éclat nonpareil. Il fut suivi, sur les deux heures après minuit, de deux feux d'artifice, qui par leurs surprenants effets semèrent l'air d'une infinité d'étoiles ; lesquelles, avec les clartés de plus de 600 vases flamboyants, tous figurés, et la plupart de la hauteur et en forme de thermes, qu'on avait rangés dans les parterres, faisaient voir le parc en feu et y produisaient un nouveau jour, plus agréable que celui qui venait de faire place à une si belle nuit. Après tant de divertissements si nobles et si magnifiques, Leurs Majestés retournèrent ici [Saint-Germain] avec toute leur suite, à la réserve de Monseigneur le Dauphin, qui s'y rendit le lendemain, ainsi que vous verrez plus particulièrement dans le détail qui vous en sera donné.

÷ À noter les désaccords sur la date de cette fête. Le typographe de la *Gazette* n'aurait-il pas inversé un 6 en 9 ?

÷ Les spectateurs ont en main un programme imprimé in-quarto par Robert Ballard sous le titre du *Grand divertissement royal de Versailles*, et dont le texte est assurément de Molière lui-même :

Sujet de la comédie qui se doit faire à la grande fête de Versailles.

Du prince des Français rien ne borne la gloire ;
 À tout elle s'étend, et chez les nations
 Les vérités de son histoire
 Vont passer des vieux temps toutes les fictions.
 On aura beau chanter les restes magnifiques
 De tous ces destins héroïques,
 Qu'un bel art prit plaisir d'élever jusqu'aux cieux ;
 On en voit par ses faits la splendeur effacée,
 Et tous ces fameux demi-dieux
 Dont fait bruit l'histoire passée
 Ne sont point à notre pensée
 Ce que Louis est à nos yeux.

Pour passer du langage des dieux au langage des hommes, le Roi est un grand roi en tout, et nous ne voyons point que sa gloire soit retranchée à quelques qualités hors desquelles il tombe dans le commun des hommes. Tout se soutient d'égale force en lui ; il n'y a point d'endroit par où il lui soit désavantageux d'être regardé, et de quelque vue que vous le prennez, même grandeur, même éclat se rencontre ; c'est un roi de tous les côtés : nul emploi ne l'abaisse, aucune action ne le défigure, il est toujours lui-même et partout on le reconnaît. Il y a du héros dans toutes les choses qu'il fait, et jusques aux affaires de plaisir, il y fait éclater une grandeur qui passe tout ce qui a été vu jusques ici.

Cette nouvelle fête de Versailles le montre pleinement : ce sont des prodiges et des miracles aussi bien que le reste de ses actions, et si vous avez vu sur nos frontières les provinces conquises en une semaine d'hiver, et les puissantes villes forcées en faisant chemin, on voit ici sortir, en moins de rien, du milieu des jardins, les superbes palais et les magnifiques théâtres, de tous côtés enrichis d'or et de grandes statues, que la verdure égale et que cent jets d'eau rafraîchissent. On ne peut rien imaginer de plus pompeux ni de plus surprenant ; et l'on dirait que ce digne monarque a voulu faire voir ici qu'il sait maîtriser pleinement l'ardeur de son courage, prenant soin de parer de toutes ces magnificences les beaux jours d'une paix où son grand cœur a résisté et à laquelle il ne s'est relâché que par les prières de ses sujets.

Je n'entreprends point de vous écrire le détail de toutes ces merveilles : un de nos beaux esprits [André Félibien] est chargé d'en faire le récit, et je m'arrête à la comédie, dont par avance vous me demandez des nouvelles.

C'est Molière qui l'a faite. Comme je suis fort de ses amis, je trouve à propos de ne vous en dire ni bien ni mal, et vous en jugerez quand vous l'aurez vue. Je dirai seulement qu'il serait à souhaiter pour lui que chacun eût les yeux qu'il faut pour tous les impromptus de comédie, et que l'honneur d'obéir promptement au Roi pût faire dans les esprits des auditeurs une partie du mérite de ces sortes d'ouvrages.

Le sujet est un paysan qui s'est marié à la fille d'un gentilhomme, et qui, dans tout le cours de la comédie, se trouve puni de son ambition. Puisque vous la devez voir, je me garderai, pour l'amour de vous, de toucher au détail, et je ne veux point lui ôter la grâce de la nouveauté, et à vous le plaisir de la surprise ; mais comme ce sujet est mêlé avec une espèce de comédie en musique et ballet, il est bon de vous expliquer l'ordre de tout cela et de vous dire les vers qui se chantent.

Notre nation n'est guère faite à la comédie en musique, et je ne puis pas répondre comme cette nouveauté-ci réussira. Il ne faut rien souvent pour effaroucher les esprits des Français : un petit mot tourné en ridicule, une syllabe qui, avec un air un peu rude, s'approchera d'une oreille délicate, un geste d'un musicien qui n'aura pas peut-être encore au théâtre la liberté qu'il faudrait, une perruque tant soit peu de côté, un ruban qui pendra, la moindre chose est capable de gâter toute une affaire ; mais enfin il est assuré, au sentiment des connaisseurs qui ont vu la répétition, que Lully n'a jamais rien fait de plus beau, soit pour la musique, soit pour les danses, et que tout y brille d'invention. En vérité, c'est un admirable homme, et le Roi pourrait perdre beaucoup de gens considérables qui ne lui seraient pas plus malaisés à remplacer que celui-là.

Toute l'affaire se passe dans une grande fête champêtre...

÷ Dans les semaines ou les mois qui suivent, le libraire Pierre Le Petit imprimera une *Relation de la fête de Versailles du 18^e (sic) juillet 1668*, due à André Félibien :

Le Roi ayant accordé la paix aux instances de ses alliés et aux vœux de toute l'Europe, et donné des marques d'une modération et d'une bonté sans exemple, même dans le plus fort de ses conquêtes, ne pensait plus qu'à s'appliquer aux affaires de son royaume, lorsque, pour réparer en quelque sorte ce que la cour avait perdu dans le carnaval pendant son absence, il résolut de faire une fête dans les jardins de Versailles, où, parmi les plaisirs que l'on trouve dans un séjour si délicieux, l'esprit fût encore touché de ces beautés surprenantes et extraordinaires dont ce grand prince sait si bien assaisonner tous ses divertissements.

Pour cet effet voulant donner la comédie ensuite d'une collation, et le souper après la comédie qui fût suivi d'un bal et d'un feu d'artifice, il jeta les yeux sur les personnes qu'il jugea les plus capables pour disposer toutes les choses propres à cela. Il leur marqua lui-même les endroits où la disposition du lieu pouvait, par sa beauté naturelle, contribuer davantage à leur décoration ; et parce que l'un des plus beaux ornements de cette maison est la quantité des eaux que l'art y a conduites, malgré la nature qui les lui avait refusées, Sa Majesté leur ordonna de s'en servir le plus qu'ils pourraient à l'embellissement de ces lieux, et même leur ouvrit les moyens de les employer et d'en tirer les effets qu'elles peuvent faire.

Pour l'exécution de cette fête, le duc de Créqui, comme premier gentilhomme de la chambre, fut chargé de ce qui regardait la comédie ; le maréchal de Bellefond, comme premier maître d'hôtel du Roi, prit le soin de la collation, du souper et de tout ce qui regardait le service des tables ; et M. Colbert comme surintendant des

bâtiments, fit construire et embellir les divers lieux destinés à ce divertissement royal, et donna les ordres pour l'exécution des feux d'artifice.

Le sieur Vigarini eut ordre de dresser le théâtre pour la comédie ; le sieur Gissey, d'accommoder un endroit pour le souper ; et le sieur Le Vau, premier architecte du Roi, un autre pour le bal.

Le mercredi 18^e jour de juillet, le Roi, étant parti de Saint-Germain, vint dîner à Versailles avec la Reine, Monseigneur le Dauphin, Monsieur et Madame ; le reste de la cour, étant arrivé incontinent après midi, trouva des officiers du Roi qui faisaient les honneurs et recevaient tout le monde dans les salles du château, où il y avait, en plusieurs endroits, des tables dressées et de quoi se rafraîchir. Les principales dames furent conduites dans des chambres particulières pour se reposer.

Sur les six heures du soir, le Roi ayant commandé au marquis de Gèvres, capitaine de ses gardes, de faire ouvrir toutes les portes, afin qu'il n'y eût personne qui ne prît part au divertissement, sortit du château avec la Reine et tout le reste de la cour pour prendre le plaisir de la promenade...

Mar 17 juillet 1668

- La troupe est à Versailles.

Mer 18 juillet 1668

- La troupe est à Versailles. C'est ce jour-là, s'il faut en croire la Relation d'André Félibien, qu'a lieu la création de *Georges Dandin*.

Jeu 19 juillet 1668

- S'il faut en croire l'entrée du Registre de La Grange donnée au 10 juillet précédent, c'est ce jour-là que la Troupe du Roi est de retour à Paris.
÷ Il est donc peu probable qu'elle ait représenté *Georges Dandin* à Versailles le jour même...

Ven 20 juillet 1668

- La Grange ne signale rien à cette date.

Sam 21 juillet 1668

- La *Gazette* du jour écrit :

Le Roi ayant jugé que la lettre circulaire des quatre évêques qui refusent de signer le formulaire envoyé à tous les autres pour les inviter de s'unir et d'empêcher l'exécution du bref de Sa Sainteté, qui nomme des évêques pour procéder contre eux, était une entreprise contre toutes les formes religieusement observées en ce royaume, Sa majesté, par arrêt du Conseil d'État du 4 de ce mois, a ordonné qu'elle serait supprimée, ainsi que les autres qu'ils ont écrites, et que ceux qui les ont reçues les enverront incessamment au Chancelier de France, avec défense d'y avoir égard et d'y faire aucune réponse ; et que les archevêques et évêques qui auront connaissance de quelque chose concernant l'intérêt général du clergé de France seront obligés de s'adresser à Sa dite Majesté afin d'y être pourvu selon qu'elle le jugera à propos.

Dim 22 juillet 1668

- *Les Fâcheux* et *La Critique d'Andromaque*. R : 228 l.

- La *Gazette* du 28 rapportera :

Le 22 de ce mois, le chapitre de Saint-Marcel fit une procession solennelle en un lieu hors du faubourg Saint-Jacques, où quelques sacrilèges avaient enterré l'hostie qui s'était trouvée dans le Soleil qu'ils avaient volé en l'église paroissiale de Saint-Martin, laquelle fut portée avec grande cérémonie en celle des Capucins, qui avaient été mandée pour la lever ; une croix ayant le même soir été plantée en cette place, avec un concours et une dévotion extraordinaire.

Quelques jours auparavant, ensuite d'une mission établie par l'ordre de notre archevêque pour exciter le peuple à la pénitence, on avait aussi fait une espèce d'amende honorable, avec les prières accoutumées en telle occasion, devant une chapelle ardente dressée à l'endroit où l'on avait pareillement jeté les hosties du ciboire, le sieur Gédoin, abbé de Saint-Mesmin, ayant fait une prédication qui édifia grandement l'assistance, composée de personnes de toutes conditions, lesquelles y assistèrent avec les témoignages d'une sincère piété.

Lun 23 juillet 1668

Mar 24 juillet 1668

- *Les Fâcheux* et *La Critique d'Andromaque*. R : 74 l. [= 98 places de parterre à 15 sols.]

- Émeutes à Salins, en Franche-Comté ; la *Gazette* du 11 août rapportera une dépêche de Dôle datée du 2 et rendant compte des événements.

Le 24 du passé, le prince d'Areberg, qui a été nommé au gouvernement de la Franche-Comté, partit de Bruxelles pour en venir prendre possession avec des troupes qu'il a ordre de tirer du Luxembourg. Cependant nos désordres continuent par la mutinerie du peuple, et depuis cinq ou six jours il y a eu une grande rumeur à Salins sur ce que dans un divertissement public le maire voulait commencer la cérémonie en l'honneur du roi d'Espagne et que la plupart des autres lui disaient qu'il n'avait aucun droit de primauté, et même qu'on le ferait sortir de la compagnie. Ainsi, comme il avait pareillement ses partisans, ils s'échauffèrent de sorte qu'ils en vinrent aux mains et qu'il y eut 8 ou 9 tués et plusieurs blessés de part et d'autre ; ce qui ayant servi de nouvelle occasion à la populace, elle se mit en devoir de piller quelques maisons. On envoya des milices pour dissiper ces séditieux, mais elles eurent assez de peine d'en venir à bout.

- ÷ Robinet s'étendra également sur ces incidents dans sa Lettre à Madame du 11, v. 261-284 :

On écrit de la Comte Franche
 Que jour ouvrier, fête et dimanche,
 On y craint toujours les mutins,
 Et qu'en la ville de Salins,
 Dedans un jeu de l'arquebuse,
 Le maire d'illec, un peu buse,
 Voulant la fête initier
 Et tirer tout le beau premier
 Au blanc, en l'honneur de l'Espagne,
 Qui, dans la dernière campagne,
 Comme on sait, y tirait assez,
 Plusieurs, s'en trouvant offensés,
 La primauté lui contestèrent.
 Lors les bourgeois se partagèrent,
 Firent deux corps, et du bel air
 Se mirent à se chamailler,
 Si que maint, d'un sort peu propice,
 Demeura mort dessus la lice.
 Cependant la canaille alla
 En maints logis qu'elle pilla
 À la barbe de la patrouille,
 Qui ne vit là que de citrouille ;
 Et voilà les dignes exploits
 De ces malheureux Francs-Comtois.

Mer 25 juillet 1668

- Fête de saint Jacques.

Jeu 26 juillet 1668**Ven 27 juillet 1668**

- *L'École des femmes*. R : 81 l. [= 101 places de parterre à 15 sols.]

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 679] :

Il fait ici fort chaud, mais il y a peu de malades. La raison en est dans Hippocrate ; c'est que les saisons sont comme elles doivent être, quand il fait bon été ; car alors il n'y a pas dérèglement des saisons, qui cause bien des maladies.

Deux voleurs d'église et de saints-ciboires ont été ce matin condamnés au Châtelet à avoir le poing coupé et être brûlés tout vifs, ce qui a été exécuté aujourd'hui.

Sam 28 juillet 1668

- Sainte Anne.

Dim 29 juillet 1668

- *L'École des femmes*. R : 210 l.

Lun 30 juillet 1668

- La *Gazette* du 4 août rendra compte d'un régal offert au Roi par Monsieur, régal sur lequel Robinet s'étendra plus longuement dans sa Lettre à Madame du même 4 août, v. 31-82 :

Philippe de France, ou Monsieur,
 Dont le charmant extérieur,
 D'Adonis nous traçant l'image,
 Cache un héros plein de courage,
 Lundi dernier, en noble arroi,
 Ce m'a-t-on dit, traita le Roi.
 Comme ce prince est magnifique,
 Cette chère fut angélique ;
 Tout, dis-je, y parut du grand air,
 Jusque dans le friand dessert ;
 En un mot, ce fut un régal
 Entièrement à la royale
 Et digne, en bonne vérité,
 Et du Traiteur et du Traité.
 Au reste, ce charmant convive,
 Que de décrire ici j'esquive
 Par le détail et le menu,
 Ne l'ayant aucunement vu,
 Se fit dans un lieu de plaisance
 Aussi riant qui soit en France,
 Où l'on entre sans nuls détours
 Par un chemin, comme le cours
 Bordé d'arbres dont les feuillages
 Entretiennent de frais ombrages ;
 Où des vestibules pompeux
 Ensuite semblent rire aux yeux,
 Où les salons, chambres et salles,
 Les bois, terrasses et dédales,
 Les esplanades et les eaux
 Sont dignes des aspects royaux ;
 Et cette maison enchantée,
 Comme on me l'a représentée,
 Est à ce mortel sage et franc
 Appelé Monsieur de Boisfranc,
 de Monsieur.
 Lequel, très grave et galant homme,
 Est le grand et digne économe
 Du susdit beau prince traitant,
 Qui de lui se tient fort content.

Saint-Ouen.

Directeur général de la maison et finances

Mar 31 juillet 1668

- Dans la marge du Registre : « Mardi Néant ».

Mer 1 août 1668**Jeu 2 août 1668****Ven 3 août 1668**

- *La Mère coquette* et *Le Cocu imaginaire*. R : 95 l. [= 126 places de parterre à 15 sols.]

Sam 4 août 1668

- Dans sa Lettre à Madame du jour, Robinet évoque, v. 237-272, une anecdote qu'éclaire peut-être la lettre de Gui Patin citée au dessous :

Une jeune et belle vestale,
 Qui, par la volonté fatale
 De ses parents injurieux,
 À quinze ans avait fait ses vœux,
 Ayant par eux, à trois ans même
 (Rigueur barbare autant qu'extrême)
 Été mise en une cloison
 De veille, jeûne et d'oraison,
 S'évada finement naguère,
 Pendant la nuit, du monastère,
 Par l'aide de certaines gens

Plus tendres que sesdits parents.
 Or, le RELATEUR DE HOLLANDE,
 Qui bien souvent en sa légende
 Écrit en très mauvais chrétien
 Ou bien en faux historien,
 Pour complaire à quelque hérétique
 Ou sur avis non véridique,
 A mis dans ses derniers écrits
 Qu'un des jésuites de Paris
 Avait enlevé cette belle,
 Étant chaudement féru d'elle,
 Et qu'ensemble l'on avait pris
 Ce nouveau couple de Cypris.
 Hélas ! c'est mal se prendre à mordre
 Sur ce grand et florissant ordre ;
 Ce n'est pas l'amoureux archer
 Qui les saurait jamais toucher ;
 Leur âme, bien plus que stoïque,
 Sait trop bien lui faire la nique,
 Et chez eux, bref, ce dieu blondin
 Est traité de petit badin.

Après ce mot d'apologie,
 Moi qui sais peu d'astrologie,
 Je vais terminer cet écrit
 Fait pour une princesse ayant le plus d'esprit.

- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 680] :

Il est ici mort ce matin un vieux marchand de grande réputation, âgé de près de 80 ans, nommé Robert Poquelin, et après midi on a mis un tableau à la Croix du Trahoir pour huit Normands qui ont fait un vol insigne de 28 000 livres entre Coutances et Caen ; ils sont condamnés comme insignes voleurs à être rompus tout vifs, mais ils ne l'ont été qu'en peinture.

On parle de M. le Prince pour être roi de Pologne, mais le grand-duc de Moscovie demande la couronne pour son fils aîné, qui sera quelque jour grand-duc, et en cas de cette élection, il offre de se faire catholique romain. [...]

La querelle des jansénistes et des jésuites continue toujours, mais ceux-ci ne peuvent venir à bout de faire condamner les quatre évêques. On dit que M. l'évêque de Beauvais, qui est comte et pair de France, ne peut être condamné à Rome. Il n'y a que Messieurs du Parlement qui puissent lui faire son procès. Il y a un livre nouveau contre les jésuites intitulé *La Théologie morale des jésuites*, in-quarto ; on l'imprime en divers endroits in-octavo et in-douze...

Dim 5 août 1668

- *La Mère coquette* et *Le Cocu imaginaire*. R : 117 l.

- Naissance du second fils du couple royal. La *Gazette* du 11 août reproduira une dépêche de Saint-Germain-en-Laye datée de la veille :

Le 4 du courant, sur les onze heures et demie du soir, la Reine sentit les premières douleurs de l'accouchement, et le lendemain, sur les huit heures et demie du matin, Sa Majesté se délivra d'un très beau prince, avec autant de bonheur qu'on le pouvait souhaiter et une joie merveilleuse du Roi, qui avait assisté toute la nuit cette princesse avec des témoignages d'une tendresse singulière, étant accompagné de Monsieur, du duc d'Enghien et de quelques autres des principaux de la cour. [...]

Lun 6 août 1668

Mar 7 août 1668

- Dans la marge du Registre : « Mardi Néant. »

- Suite de la *Gazette* du 11 :

Le 7, le Roi alla au camp avec grand nombre de seigneurs et de dames, qui étaient fort galamment parée, et y exerça ses troupes, qui firent plusieurs décharges, aussi, en réjouissance de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance du prince.

÷ La *Gazette* (de Paris) précisera ceci, qui pourrait expliquer le relâche de ce jour :

Le 7, le marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies, porta au Parlement, à la chambre des Comptes et à la cour des Aides, comme aussi au Corps de ville, une

lettre de cachet du Roi pour se trouver en l'église de Notre-Dame au *Te Deum* que Sa Majesté voulait y être chanté en action de grâces de l'heureux accouchement de la Reine. Sur les 3 heures après midi, ces compagnies y furent placées par ledit grand-maître des cérémonies et le sieur de Saintot, maître d'icelles ; et le chancelier de France, à la tête du Conseil, s'étant mis en sa place ordinaire, ainsi que le clergé et les ambassadeurs en la leur, notre archevêque, revêtu de ses habits pontificaux, commença le *Te Deum*, qui fut chanté par la musique, au bruit du canon de l'Arsenal, de la Bastille et de la Ville, qui s'était fait entendre dès le matin et continua le soir.

Afin de rendre cette solennité plus grande, on ferma aussi les boutiques, et ensuite d'un feu d'artifice des mieux concertés, qui était dressé devant l'Hôtel de Ville, on en alluma dans toutes nos rues, avec des lanternes aux fenêtres, chacun à l'envi signalant sa joie de cette nouvelle prospérité de la France.

÷ Robinet rend compte également de ces réjouissances parisiennes dans sa Lettre à Madame du jour, v. 171-222.

Mer 8 août 1668

Jeu 9 août 1668

Ven 10 août 1668

- *Rodogune et L'École des maris*. R : 199 l.

Sam 11 août 1668

- Dans sa Lettre à Madame du jour, v. 151-160, Robinet rend une fois de plus hommage à Mlle de Visé sous le nom d'Iris, à propos de la visite qu'il a faite au nouveau-né royal :

Mais quoi donc ? oublierai-je Iris,
[Mlle de Visé]
Qui portait ce trésor de prix
Valant mieux que l'or ni que l'ambre,
Ainsi que sa femme de chambre ?
Non, ma mémoire ne fait pas
Telle lourdisse et tel faux pas :
Je connais trop bien son mérite
Et de mon devoir je m'acquitte,
Encore très mal, certainement,
D'en parler si modestement.

Dim 12 août 1668

- *Rodogune et L'École des maris*. R : 170 l.

÷ Ce jour-là, si l'on en croit une déposition faite par Louis Béjart le dimanche suivant, le portier du Palais-Royal est tué au cours d'une échauffourée à l'entrée de la salle du théâtre.

Lun 13 août 1668

Mar 14 août 1668

- Interruption inexplicable au Palais-Royal, liée peut-être aux incidents de l'avant-veille.

Mer 15 août 1668

- Assomption.

Jeu 16 août 1668

- Fête de saint Roch.

Ven 17 août 1668

- Interruption inexplicable au Palais-Royal.

Sam 18 août 1668

- Dans sa Lettre du jour, Robinet s'étend longuement sur la naissance du duc d'Anjou ; après avoir évoqué les réjouissances liées à l'événement, en particulier les feux d'artifice et leurs promoteurs, il écrit, v. 83-142 :

Comme chacun, à leur exemple
(Que toute la ville contemple),
De se signaler est ravi,

C'est ce qu'on a fait à l'envi,
 Et j'en fis en mon autre épître
 Un assez spacieux chapitre ;
 Mais, vraiment, les COMEDIENS,
 Tant les Français qu'Italiens,
 Ont, depuis, témoigné leur zèle,
 De façon si noble et si belle,
 Et sans aucun égard aux frais
 (Car on en fait, je vous promets,
 Dedans une rencontre telle,
 Tant en violons qu'en chandelle) ;
 Ils ont, dis-je, d'un si bel air
 Leur affection fait briller,
 Donnant GRATIS la comédie
 À quiconque en avait envie,
 Et c'est-à-dire à tout Paris,
 Qui la voulut voir à ce prix,
 Qu'ils méritent bien que l'histoire
 En conserve aussi la mémoire.
 À L'HOTEL, le sieur Floridor,
 Lequel, quand il lui plaît, dit d'or,
 Fit admirer sa belle langue
 Une fluide harangue,
 Touchant cette NATIVITE
 Qui cause notre gayeté ;
 Et tant lui que sa COMPAGNIE,
 De qui chacun le Ciel bénie
 (Car je suis bien venu chez eux)
 Dirent sans doute de leur mieux,
 Et c'est une chose pareille
 Que si je disais à merveille.
 Je dois, en spectateur loyal,
 Dire aussi qu'au PALAIS-ROYAL,
 (Car j'y fus en très bonne place,
 À Mademoiselle Hubert grâce),
 L'excellente TROUPE DU ROI
 Fit à ravir, en bonne foi,
 Tant dans *Les Fâcheux*, qu'on peut dire
 Des fâcheux qui nous font bien rire,
 Que dans *Le Médecin forcé*,
 Où, depuis qu'on a commencé
 Jusqu'à la fin que l'on s'épouffe,
 De rire presque l'on s'étouffe ;
 Mais, entre les deux, leur auteur,
 Et qui l'est de belle hauteur,
 Fit, en cinq ou six périodes,
 Valant six des meilleures odes,
 Un discours qui bien reçu fut
 Et dans lequel beaucoup me plut
 Une comparaison d'Hercule,
 Ou que sa chemise me brûle !
 Outre cela, sous sept habits,
 Aussi vrai que je vous le dis,
 Ce brave auteur, le sieur MOLIERE,
 Joua de façon singulière
 Et se surpassa ce jour-là ;
 C'est tout dire, disant cela.

÷ « [...] sous sept habits » : est-ce à dire que Molière a joué sept rôles ? À moins qu'il ne faille lire « sous cet habit », c'est-à-dire en chemise... [*ndfr* : non, ce n'est pas possible : le mot *habit* au singulier ne rimerait plus avec *dis*.]

÷ La Grange ne signale aucune représentation des *Fâcheux* suivis du *Médecin malgré lui* au cours de cette période.

Dim 19 août 1668

- *Le Médecin malgré lui*. R : 160 l.

÷ Ce jour-là, s'il faut en croire une plainte déposée le jeudi suivant par Louis Béjart, le portier de la comédie est assassiné :

L'an 1668, le 23^e jour d'août, sur les 4 heures de relevée [= de l'après-midi], est venu en l'hôtel de nous, Pierre Le Musnier, commissaire examinateur au Châtelet de

Paris, Louis Béjart, comédien de la Troupe du Roi, lequel nous a dit et fait plainte de ce que présentement étant dans la rue Saint-Honoré, au coin de la rue Jean Saint-Denis, avec Pierre Lorient, écuyer, demeurant au logis du sieur Musnier, marchand de chevaux susdite rue, parlant au nommé de Caz, un des grands mousquetaires, et à son camarade, un autre particulier, grand de taille, vêtu d'un habit de camelot gris blanc, doublé de rouge, serait venu à côtés, et entendant lesquels parler de ce qui s'était passé dimanche dernier à la comédie touchant le meurtre commis au portier et l'insulte faite à tous les comédiens, dit que les choses ne s'étaient pas passées de la façon qu'il en parlait, et qu'il en avait menti ; ce que, ne pouvant être entendu par ledit plaignant, il aurait mis l'épée à la main, et sans les autres qui étaient avec ledit plaignant qui l'auraient emmené, il y serait arrivé plus grand désordre, dont et de quoi il nous a demandé acte à lui octroyé pour lui servir ce que de raison, et a signé : Louis Béjart.

• La *Gazette* du 25 rapportera :

Le 19 de ce mois, notre archevêque, ayant été reçu et complimenté par les habitants de Saint-Marcel ainsi que par les officiers de justice et par le clergé, se rendit processionnellement sous un dais en l'église de ce saint pour y faire la réparation du sacrilège qui avait été commis en celle de Saint-Martin. Il y célébra pontificalement la messe, et, après une exhortation, fit faire la première communion aux enfants tant de la paroisse que des hôpitaux, et la donna à une si grande quantité de personnes de toutes conditions qu'on ne vit jamais tant de zèle en pareille occasion.

L'après-dînée, on continua la solennité par une procession des plus célèbres, où ce prélat, en ses habits pontificaux, porta le saint sacrement sous un superbe dais, accompagné des évêques de Cahors et de Constance [= Coutances], avec une foule extraordinaire de peuple portant des flambeaux de cire blanche. La marche se fit jusqu'à l'endroit où les sacrilèges avaient enterré l'hostie du Soleil qu'ils avaient volé, qui se trouva embelli d'un très pompeux reposoir ; et ledit prélat y fit un discours des plus touchants pour disposer l'assistance à l'amende honorable, qu'il commença étant prosterné devant le saint sacrement. Ensuite la procession s'en retourna le long des murailles du Val-de-Grâce au cloître de l'église de Saint-Marcel, et s'arrêta dans le cimetière de Saint-Martin, où les hosties du ciboire avaient été jetées, qui était encore signalé par un riche autel, devant lequel le *Te Deum* fut chanté. Enfin elle rentra dans ladite église de Saint-Marcel, où l'archevêque, ayant remis le saint sacrement, fit derechef un fort beau et fort pieux discours sur le sujet de cette dévotion, dont vous apprendrez les particularités ailleurs.

Le 23, il retourna en la même église, où il conféra le sacrement de confirmation à plus de 800 personnes que la mission qui s'y continue avait disposées pour le recevoir.

÷ Dans un long Extraordinaire daté du 31 août, Robinet reviendra sur toute cette affaire.

Lun 20 août 1668

- Fête de saint Bernard.

Mar 21 août 1668

- Interruption inexplicquée au Palais-Royal.

Mer 22 août 1668

- Achevé d'imprimer, chez le libraire Thomas Jolly, de *La Folle Querelle, ou La Critique d'Andromaque*, « comédie représentée par la troupe du roi ».

÷ Le texte est précédé d'une épître dédicatoire « À Madame la Maréchale de L'Hôpital », signée « De Subligny », et d'une longue préface dans laquelle l'auteur écrit [je souligne] :

Cette comédie a divertie assez de monde, dans le grand nombre de ses représentations, et elle a même assez plu à ses ennemis pour borner la vengeance qu'ils en ont prise à publier que le plus habile homme que la France ait encore eu en ce genre d'écrire en était l'auteur, je veux dire M. de Molière, et qu'il n'y avait rien de moi que mon nom. Je sais combien cette erreur m'a été avantageuse, mais je n'ai pas le front d'en profiter plus longtemps, et, dût-on ne trouver plus ma comédie si belle, je fais conscience d'exposer davantage cet homme illustre aux reproches que méritent, à ce qu'on dit, les faiseurs de critiques. C'est donc moi qui ai fait le crime. *J'ai tâché seulement à le commettre de l'air dont M. de Molière s'y serait pris*, parce que sa manière d'écrire me plaît fort, que je voudrais toujours l'imiter si j'avais à travailler pour la scène, et que, même si l'envie m'en prend quelque jour, je le prierai hardiment de me donner de ses leçons ; mais tant s'en faut que j'aie prêté

mon nom à personne qu'au contraire, si j'en avais été cru, on n'aurait pas su qui je suis.

Ce n'est pas qu'en critiquant *l'Andromaque*, je me sois imaginé faire une chose qui dût m'obliger à me cacher ; c'est une petite guerre d'esprit, qui, bien loin d'ôter la réputation à quelqu'un, peut servir un jour à la lui rendre plus solide, et il serait à souhaiter que la mode en vînt pour défendre les auteurs de la fureur des applaudissements, qui souvent, à force de leur persuader malgré eux qu'ils ont atteint la perfection dans un ouvrage, les empêchent d'y parvenir par un autre qu'ils s'efforceraient de faire avec plus de soin. Je fus charmé à la première représentation de *l'Andromaque* ; ses beautés firent sur mon esprit ce qu'elles firent sur ceux de tous les autres, et si je l'ose dire, j'adorai le beau génie de son auteur sans connaître son visage. Le tour de son esprit, la vigueur de ses pensées et la noblesse de ses sentiments m'enlevèrent en beaucoup d'endroits, et tant de belles choses firent que je lui pardonnai volontiers les actions peu vraisemblables ou peu régulières que j'y avais remarquées. Mais lorsque j'appris, par la suite du temps, qu'on voulait borner sa gloire à avoir fait *l'Andromaque*, et qu'on disait qu'il l'avait écrite avec tant de régularité et de justesse qu'il fallait qu'il travaillât toujours de même pour être le premier homme du monde, il est vrai que je ne fus pas de ce sentiment...

÷ En 1663 déjà, Boursault avait dû protester qu'il était bien l'auteur du *Portrait du peintre*, que certains attribuaient aux frères Corneille. Voir au 17 novembre 1663.

÷ Robinet rendra compte de cette publication dans sa Lettre à Madame du 6 septembre.

Jeu 23 août 1668

Ven 24 août 1668

- Fête de saint Barthélemy.
- Interruption inexpiquée au Palais-Royal.

Sam 25 août 1668

- Fête de saint Louis.

Dim 26 août 1668

- *Amphitryon*. R : 444 l.

Lun 27 août 1668

- Dans un Extraordinaire daté du 31 août, Robinet rend compte de l'exécution des auteurs du sacrilège de l'église Saint-Martin (voir au 19 août) :

Le 27, les voleurs ayant été menés devant l'église de Saint-Martin pour y faire [l'amende honorable] à laquelle ils avaient été condamnés par le lieutenant criminel, les missionnaires se rendirent en la même église, et, en étant sortis, l'abbé Gédoin fit à ces malheureux une belle exhortation et les assura des prières de toute la mission, qui furent aussitôt commencées, et continuées dans l'église, tandis qu'on coupait le poing aux coupables, lesquels furent ensuite conduits au lieu du supplice pour y être brûlés et leurs cendres jetées au vent.

Mar 28 août 1668

- Fête de saint Augustin.
- *Amphitryon*. R : 224 l.

Mer 29 août 1668

Jeu 30 août 1668

Ven 31 août 1668

- *La Critique d'Andromaque* et *L'Amour médecin*. R : 150 l.
- Le même jour, Jacques Rohault prête 8 000 livres à Pocquelin père.
- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Jean Guignard, un volume intitulé *Lettres de respect, d'obligation et d'amour de Monsieur Boursault*.

÷ Le privilège, signé Duchon et daté du 30 octobre 1667, a été donné « au sieur Boursault, secrétaire de Madame la duchesse d'Angoulême ».

÷ Le livre est dédié « à Monseigneur le marquis de Louvois et de Courtenvault, ministre et secrétaire d'État ».

÷ Il s'ouvre sur une « Préface qu'on lira si l'on veut » :

Ami lecteur (car il faut appeler amis tous ceux de qui l'on attend des grâces), si la plupart des lettres que tu trouveras dans ce livre te touchaient comme elles m'ont touché, tu prendrais autant de plaisir à les lire que j'en ai autrefois eu de les recevoir. La vérité est que je ne me souviens pas de jamais avoir rien vu de plus spirituel que la personne qui me les écrivait. La passion que j'ai eue pour elle, et qui a peut-être contribué à me faire admirer tout ce qui en venait ne m'a pas si fort aveuglé qu'elle ne m'ait du moins laissé le discernement libre ; et selon moi il n'y a jamais eu de style plus aisé ni d'expression plus nette. Je ne doute pas que parmi le nombre de ceux qui les liront, il n'y en ait quelqu'un à qui la foi manque : si l'on ne croit que j'ai aidé à les faire, on croira du moins que je les ai corrigées. Quoique dans le sexe dont elle était, on rencontre infiniment de l'esprit, on y trouve toutefois si peu de plumes qui aient la même délicatesse, que quand un siècle en produit une ou deux, on crie Miracle ; et comme on n'est pas obligé d'avoir de la foi pour tous les miracles qui arrivent, je laisse la liberté à tous ceux qui ne voudront pas me croire, de croire tout ce qu'il leur plaira. Il ne tient qu'à moi de dire que les gens éclairés verront facilement la différence qu'il y a de son style au mien, et que pour les sots, je ne m'informe pas de ce qu'ils en pensent, mais je ne veux offenser personne ; et d'ailleurs, il doit être permis à quiconque achète un livre d'en dire son sentiment pour ce qu'il lui en coûte. [...]

÷ La première lettre, une relation de voyage, est adressée à la duchesse d'Angoulême.

- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit au duc de Savoie [I, 221] :

Je crois que Son Altesse Royale profitera de toutes les occasions qui se présentent à lui pour aller à la campagne et s'y divertir ; il aime la chasse et les promenades, et la gêne que lui font les négociations à Turin lui feront toujours plus aimer l'un et l'autre.

Il est vrai que parfois l'on se divertit en cette cour, mais le roi ne dérobe pas pour cela un moment des heures qu'il a destinées à une affaire. Il négocie régulièrement tous les matins trois heures, et autant l'après-dîner. Chaque jour il a des conseils à tenir, qui sont réglés. Ainsi chacun sait, selon les choses qu'ils ont à faire, quand ils doivent aller à Saint-Germain, et les ministres viennent à Paris toujours le même jour. M. de Lionne y arrive le samedi ou le dimanche et s'en retourne le mardi matin ; M. de Colbert y est tous les mercredis et jeudis ; le conseil y vient le lundi et s'en retourne le vendredi, et cet ordre s'observe exactement. Le roi n'a point de matinée libre, et d'après-dîner que le dimanche, le mercredi, jeudi et samedi ; ces jours-là, il joue à la paume, va au camp, à la chasse ou à Versailles ; mais depuis les quatre ou cinq heures après le dîner, il ne fait plus rien à moins d'un extraordinaire, ce qui arrive rarement. La nuit, il la donne au jeu et aux dames. Ainsi il ne se rebute point du travail, il l'aime et a ses heures réglées comme un religieux, même pour la messe et pour ses repas, pour se coucher et se lever. Comme vous m'avez dit quelque chose de vos occupations, j'ai cru que vous seriez bien aise de savoir ce qui se fait ici.

Sam 1 septembre 1668

Dim 2 septembre 1668

- *Amphitryon* et *La Critique d'Andromaque*. R : 292 l.

Lun 3 septembre 1668

Mar 4 septembre 1668

- Dans la marge du Registre : « Mardi Néant. »

- Ce jour-là, les sieurs Potemkin et Ramenzof, ambassadeurs du grand-duc de Moscovie, qui sont arrivés le 30 à Bourg-la-Reine, puis à Paris, sont reçus par Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye [la *Gazette* du 7 septembre].

Mer 5 septembre 1668

- 30^e anniversaire de Louis XIV.

Jeu 6 septembre 1668

- Dans une Lettre à Madame qu'il date de ce jour, Robinet rend compte, v. 237-260, de la parution (le 22 août) de *La Folle critique*, de Subligny :

À propos de satyres, quoi ?
 Sous ce nom l'on voit, bonne foi,
 Ici des écrits qui sont pires
 Dix mille fois que des satires,
 Et qui font au moins plus de peur
 À maint et maint savant auteur.
 Mais bien fou qui s'en estomache,
 Fût-ce celui de l'*Andromaque*,
 Contre qui ce faux Subligny,
 Sans nulle crainte d'être honni,
 A fait, sous le nom de *Critique*,
 Claquer sa fronde satirique
 D'un air que l'on ne vit jamais
 Tant au théâtre qu'au Palais
 [*Cette Critique s'y vend, chez Joly,*
au coin de la Galerie des Prisonniers],
 Où, quoi que l'on en puisse dire,
 On ne put s'empêcher d'en rire.
 Mais il n'importe, ce censeur
 Est toujours un homme d'honneur,
 Car sa *Critique*, ou bien satire,
 Loin qu'un auteur elle déchire,
 En le jouant elle l'instruit
 Et peut produire bien du fruit
 Dans la république lettrée ;
 Telle critique enfin m'agrée.

- ÷ Robinet rend compte ensuite (v. 261-284) de la création, par les Italiens, d'une pièce intitulée *Les Remèdes à tous maux*, comédie de Cinthio :

Nos comiques italiens,
 Toujours de risibles chrétiens,
 Et féconds en pièces nouvelles
 Qui sont magnifiques et belles,
 En ont une sur le tapis
 (C'est sur la scène que je dis)
 Qui ne doit rien à ses aînées
 Qu'en leur temps j'ai si bien pronées,
 Soit pour les changements divers,
 Pour les ballets, pour les concerts,
 Les jardins, les architectures,
 Les perspectives, les peintures
 Et les risibles incidents
 Qui sans fin font montrer les dents
 Et rire à gorge déployée.
 Car toute la troupe enjouée
 Y fait des *mirabilia*,
 Hors la charmante Olaria,
 Qui n'a nul rôle en cette pièce,
 Féconde source de liesse,
 Et dont le titre, en quatre mots,
 Est *Les Remèdes à tous maux*,
 Dont j'espère, en quelque autre épître,
 Faire un plus digne et grand chapitre.

- ÷ Robinet reviendra sur ce spectacle dans sa Lettre du 15. Voir à cette date.
 ÷ Quelques mois plus tard, le 11 janvier 1669, la Troupe de Molière créera *Les Maux sans remède*, de Donneau de Visé, qui n'auront que deux représentations.

Ven 7 septembre 1668

- *Le Misanthrope*. R : 257 l.

Sam 8 septembre 1668

- Fête de la Nativité de la Vierge.

Dim 9 septembre 1668

- Première représentation de *L'AVARE*. R : 1069 l.

- ÷ Pourquoi ne pas présenter au public parisien *Georges Dandin*, créé en juillet à Versailles ?
- ÷ Après *Amphitryon* créée en janvier, c'est la deuxième pièce adaptée de Plaute en une année.
- ÷ La pièce aura 22 représentations jusqu'au relâche de Pâques 1669, dont une au début du mois de novembre devant le roi à Saint-Germain.

Lun 10 septembre 1668**Mar 11 septembre 1668**

- *L'Avare*. R : 495 l.
- ÷ Il semble que la première n'ait pas été convaincante.

Mer 12 septembre 1668**Jeu 13 septembre 1668****Ven 14 septembre 1668**

- *L'Avare*. R : 434 l.

Sam 15 septembre 1668

- Dans sa Lettre du jour, Robinet écrira, v. 243-264 :

Prenant soin du plaisir public,
 Moi qui, marchand, ne fais point clic,
 J'avertis que le sieur Molière,
 De qui l'âme est si familière
 Avecque les neuf doctes sœurs,
 Dont il reçoit mille douceurs,
 Donne à présent sur son théâtre,
 Où son génie est idolâtre,
 Un *Avare* qui divertit
 Non pas, certes, pour un petit,
 Mais au-delà de ce qu'on peut dire,
 Car d'un bout à l'autre il fait rire.
 Il parle en prose et non en vers,
 Mais nonobstant les goûts divers,
 Cette prose est si théâtrale
 Qu'en douceur les vers elle égale.
 Au reste, il est si bien joué
 (C'est un fait de tous avoué)
 Par toute sa troupe excellente
 Que cet *Avare* que je chante
 Est prodigue en gais incidents
 Qui font des mieux passer le temps.
- ÷ Ensuite, Robinet revient (v. 265-292) sur *Les Remèdes à tous maux*, que les Italiens présentent sur la même scène du Palais-Royal :

Les grands comiques d'Italie,
 Fléaux de la mélancolie,
 Sont de plus en plus joviaux
 Dans leurs *Remèdes à tous maux*,
 [C'est le nom de la pièce.]
 Pièce des plus facétieuses
 Aussi bien que des plus pompeuses,
 Où CINTHIO, d'icelle auteur,
 [Marcantonio Romagnesi]
 Paraît très agréable acteur,
 Ainsi que l'obligeant OCTAVE,
 [Giovandrea Zanotti]
 Toujours aussi leste et si brave ;
 Où l'admirable AURELLA,
 Femme habile si femme y a,
 Et qu'estimait la reine mère
 [*ndfr* : Anne d'Autriche],
 Comme une grande actrice opère,
 De même qu'ISABELLE aussi,
 [Francesca Maria Apollina Biancolelli]
 Et nullement *cosi cosi* ;

Où l'alerte DIAMANTINE
 [Patrizia Adami, femme d'Angelagostino Lolli]
 Tout à fait joliment badine ;
 Où SCARAMOUCHE et le DOCTEUR
 [Geronimo Cei et Angelagostino Lolli]
 Font rire de belle hauteur ;
 Où TRIVELIN, sans que j'emballe,
 [Domenico Biancolelli (sic)]
 Dedans son rôle se signale ;
 Où le jovial HARLEQUIN
 [Domenico Locatelli (sic)]
 Est un très plaisant Marocain ;
 Où, bref, sans qu'aucun d'eux j'oublie,
 Leur nouvel acteur d'Arcadie
 Joue autant bien qu'il peut jouer,
 Et ce n'est pas trop le louer.

Dim 16 septembre 1668

- *L'Avare*. R : 664 l.

÷ Dans sa Lettre du 22, Robinet écrira, v. 199-206 :

Ces jours-ci, Monsieur et Madame,
 Si bien pourvus de corps et d'âme
 Pour être l'un de l'autre épris,
 Ont fait leur demeure à Paris,
 Où leur présence est assez rare ;
 Et le divertissant *Avare*,
 [Comédie du sieur de Molière.]
 Aussi vrai que je vous le dis,
 Dimanche en fut très applaudi.

- Ce jour-là, selon l'introducteur des ambassadeurs Saintot [*Relation, reproduite en appendice de La Russie du XVII^e siècle dans ses rapports avec l'Europe occidentale. Récit du voyage de Pierre Potemkin, envoyé en ambassade par le Tsar Alexis Mikhaïlovitch à Philippe IV d'Espagne (sic) et à Louis XIV en 1668, précédé d'un Aperçu de l'état social et politique des trois pays à cette époque, par le prince Emmanuel Galitzin, Paris, 1656, p. 429*],

on donna à l'ambassadeur, à son fils, au chancelier et à toute sa suite, le divertissement de la comédie des *Coups de l'Amour et de la Fortune* [de Tristan L'Hermitte et Quinault], représentée par la troupe du Marais, avec des changements de théâtre et des entrées de ballet, qui les réjouirent fort.

Lun 17 septembre 1668

- La *Gazette* du 23 rapportera :

Le 17, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient grand nombre de seigneurs et de dames de la cour, allèrent au château de Versailles, où se trouva aussi Monsieur ; et s'étant rendus, sur les trois heures, en cette pompeuse salle de feuillages qui fut dressée pour le bal dans les jardins de ce beau lieu, au dernier et magnifique régale qui s'y fit, la compagnie s'y divertit agréablement jusqu'à six heures du soir, qu'en se promenant le long de la grande allée, elle passa dans la Ménagerie, où les tables étaient dressées pour le souper, qui fut servi avec toute la politesse imaginable. Cependant, des lumières ayant été mises partout, cette allée, le Grand bassin, le Fer à cheval, tous les balustres et les étages du château, ainsi que la grotte, parurent en feu ; et Leurs Majestés continuèrent la promenade jusqu'à dix heures du soir, qu'elles s'approchèrent du Château d'eau. Toute la compagnie y ayant mis pied à terre, fut divertie par le tintamarre de quantité de boîtes et d'une infinité de fusées de grosseur prodigieuse, qui firent le prélude d'un feu d'artifice dressé dans l'Île de l'Étang, et lequel se termina encore par une gerbes de fusées volantes qui congédia notre belle cour.

- Suite de la relation de Saintot [*op. cit.*, p. 430] :

Le 17, la troupe du sieur Molière représenta l'*Amphitryon*, avec des machines et des entrées de ballet, qui plurent extrêmement à l'ambassadeur et à son fils, à qui on présenta, sur l'*Amphitryon*, où ils étaient (sic), deux grands bassins, l'un de confitures sèches, et l'autre de fruits, dont ils ne mangèrent point ; mais ils burent et remercièrent les comédiens.

÷ Note de l'éditeur : « Molière et ses comédiens allant offrir des fruits à l'ambassadeur du tsar Alexis, qui sûrement devait être assis sur le théâtre, auprès de la rampe, suivant l'usage d'alors, forme un tableau à la fois original et piquant sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention du lecteur. »

÷ Cette représentation n'est pas mentionnée par La Grange.

Mar 18 septembre 1668

• *Amphitryon*. R : 618 l.

• Ce jour-là, le duc de Montausier est nommé gouverneur du Dauphin ; il prêtera serment le 23 [la *Gazette* du 22].

• Le même jour, le sieur Van Bewninguen, ambassadeur extraordinaire des États généraux de Hollande prend son audience de congé à Saint-Germain-en-Laye.

Mer 19 septembre 1668

Jeu 20 septembre 1668

• Registre de La Grange :

Le jeudi 20^e, une visite à Chantilly et [rajout : pr] une à Paris qui ~~avait~~ été jouée le 4^e mars, du *Tartuffe*, pour Monseigneur le Prince [de Condé]. R : 1100 l. Partagé : 84 l.

÷ La *Gazette* du 22 septembre rapportera :

Le 20, [Leurs Altesses Royales] allèrent à Chantilly, où le prince de Condé les régala avec beaucoup de magnificence, leur ayant aussi donné le divertissement d'une agréable comédie ; et le lendemain, ils prirent la route de Villers-Cotterêts.

÷ Est-il pensable que Condé ait fait attendre la Troupe six mois sans lui payer une visite du 4 mars 1668 ?

÷ Le prix de la visite semble être de 550 livres, alors qu'en 1664 et 1665, le même Condé avait payé 1 100 par représentation, soit le double.

÷ Dans son *Molière bourgeois et libertin*, Paris, Nizet, 1963, p. 127, John Cairncross conclut (après Michaut, *Luttes*, p. 52, note 3) qu'il s'agit du 4 mars 1669 ; et de fait le Registre de La Grange mentionne bien, à cette date, « une visite de l'Impost. ou *Tartuffe* » payée 550 livres, qui donnent une part de 44 livres par acteur ; mais ce sera le prix de toutes les représentations du *Tartuffe* (sauf une, à 440 l.) en visite, une fois l'interdiction levée et La Grange ne précise pas que cette visite a eu lieu chez Condé.

÷ Suite de la Lettre en vers de Robinet datée du 22 (voir le début au 16) :

Jeudi, Leurs Altesses Royales
[= Monsieur et Madame],
Qui nulle part n'ont leurs égales,
Furent, environ jour failli,
Se divertir à Chantilly,
Où le Grand Condé leur fit chère
Je vous l'assure, toute entière ;
Et Molière y montra son nez ;
C'en est, je pense, dire assez.

÷ Monsieur et Madame, frère et belle-sœur du roi, ont donc assisté à une représentation d'une pièce officiellement interdite, comme ils l'avaient fait déjà en septembre 1664 (voir au 20 septembre 1664).

• Le lendemain, le marquis de Saint-Maurice écrira [I, 225] :

Le roi nomma, mardi au soir, M. le duc de Montausier gouverneur de M. le Dauphin, ce qui a bien surpris la cour, car il y a longtemps qu'on ne parlait plus de lui pour cet emploi. C'est un homme fort savant, mais grand stoïcien et qui critique généralement tout ce qui n'est pas dans le droiture et selon la raison, sans épargner qui que ce soit. [...]

Le bonheur du duc de Montausier [...] est un grand effet de la faveur et du crédit de Madame de Montespan, car dès que le roi se détacha de La Vallière et se déclara pour cette autre, Mme de Montausier en fit de même. Ces gens-là s'introduisent dans les cours par le savoir et sous un faux prétexte de vertu, puis s'y maintiennent par l'intrigue et la faiblesse, et n'ont d'amitié et de liaison que celle qui peut servir à leurs intérêts et à leur fortune.

÷ Cette nomination est annoncée par Robinet à ses lecteurs dans sa lettre à Madame du 22, v. 236-258.

Ven 21 septembre 1668

• 28^e anniversaire de Monsieur.

• *L'Avare*. R : 515 l.

÷ Sous cette mention, La Grange note une « interruption », qui vaut pour trois jours de représentation.

Sam 22 septembre 1668

Dim 23 septembre 1668

- Interruption inexpliquée au Palais-Royal.
- Les ambassadeurs moscovites ont leur audience de congé à Saint-Germain.

Lun 24 septembre 1668

- La cour quitte Saint-Germain-en-Laye pour Chambord. La *Gazette* du 29 écrit :
Le 24, Leurs Majestés, après avoir ouï messe en la chapelle du Vieux château, allèrent dîner à Bièvres et coucher à Châtres. Le lendemain, elles arrivèrent à Étampes et le jour suivant continuèrent leur route à Chambord, où elles ont dessein de passer une partie de la belle saison dans les divertissements que leur peut offrir un si agréable lieu ; Monseigneur le Dauphin étant demeuré ici avec le duc de Montausier son gouverneur, qui, deux jours auparavant, avait prêté le serment pour cette belle charge entre les mains du Roi.

Mar 25 septembre 1668

- Interruption inexpliquée au Palais-Royal.

Mer 26 septembre 1668

- Les ambassadeurs moscovites quittent Paris pour Moscou. Dans sa Lettre à Madame du 29, Robinet rendra compte de leur audience de congé, puis, v. 237-280, des représentations théâtrales données pour eux par les deux troupes du Palais-Royal :

[...] Mais je ne dois pas oublier
(Car certes il les en faut louer)
Que messieurs nos Français comiques,
Et même aussi les Italiques,
Les ont, soit effectivement,
Soit intentionnellement,
Divertis et régalés même
Avec une liesse extrême,
Car je sais qu'effectivement
(Et j'en fus témoin mêmement)
La troupe où préside Molière
Par une chère toute entière
Leur donna son *Amphitryon*
Avec ample collation,
Pas de ballet et symphonie,
Sans aucune cacophonie ;
Et ces gens, aimant les gratis,
Y furent des mieux divertis,
Ayant deux fort bons interprètes
Versés aux langues et languettes,
Qui leur firent entendre tout,
Dont l'un qui sait, entre aux choses,
La belle rime et belle prose,
A nom terminant en io :
C'est A Sancto Ægidio.

Or, pour achever ce chapitre
Les comédiens de l'Hôtel,
Dans un appareil, non tel quel,
Mais beau, je me le remémore,
Car j'en fus le témoin encore,
Étant en loge bien posté,
Ont trois fois dans l'attente été
Des Moscovites excellences,
Avec de magnifiques danses,
De beaux poèmes, des concerts,
Et même de friands desserts ;
Mais ayant alors des affaires
Plus que les États nécessaires,
Ils ne purent, dont me chaut peu,
Se rendre dans le susdit lieu.

Mais toujours la Troupe royale,
Ayant préparé son régale,
Les a divertis tout de bon,
Du moins dans son intention.

÷ « Messieurs nos Français comiques » : l'expression désigne la Troupe du Roi, et aucun lecteur ne semble devoir s'y tromper.

Jeu 27 septembre 1668

Ven 28 septembre 1668

- Interruption inexplicquée au Palais-Royal.

Sam 29 septembre 1668

Dim 30 septembre 1668

- *L'Avare*. R : 477 l.

Lun 1 octobre 1668

- Saint Rémy. Rentrée des classes.

Mar 2 octobre 1668

- *L'Avare*. R : 271 l.

- Partie de chasse à Chambord, suivie de la comédie, d'un bal et d'un grand souper [la *Gazette* du 6].

Mer 3 octobre 1668

Jeu 4 octobre 1668

Ven 5 octobre 1668

- *L'Avare*. R : 143 l. Part : Néant.

Sam 6 octobre 1668

- Dans sa Lettre à Madame du jour, Robinet évoque une fois de plus, v. 129-150, Mlle de Visé :

Mais à propos de Saint-Germain,
Tout justement le lendemain
Di départ de notre monarque,
Qui tant de divinité marque,
Jupin, dont il paraît le fils,
Y vint visiter nos trois lis.
Il croyait le faire en cachette,
Mais sa foudre, comme indiscreète,
Tout Saint-Germain en avertit
Par le vacarme qu'il y fit,
Fourrageant, dans sa mièvrerie
Et dans sa folichonnerie,
Tout l'étalage d'un verrier
Sans y laisser un verre entier,
Transportant d'un logis à l'autre
(Disant toujours sa pâtenôte)
Un joli poupart, ce dit-on,
Sans aucun mal ni lésion,
Et semant des frayeurs mortelles
Dans le cœur de diverses belles,
Au rapport d'Iris et sa sœur,
[Mesdemoiselles Donneau de Visé.]
Dont je suis l'humble serviteur.

Dim 7 octobre 1668

- *L'Avare*. R : 255 l.

Lun 8 octobre 1668

Mar 9 octobre 1668

- *La Critique d'Andromaque* et *Le Médecin malgré lui*. R : 243 l.
÷ Sous cette mention, La Grange note une « interruption », qui vaut pour quatre jours de représentation.
- Ce jour-là, Monsieur et Madame sont de retour de Villers-Cotterêts à Paris [la *Gazette* du 13].

Mer 10 octobre 1668

- La *Gazette* du 13 rapportera :
Le 10, l'abbé Bossuet reçut en l'église des Carmélites de la rue du Bouloi l'abjuration du marquis de Courcillon d'Anjou [Dangeau], petit-fils du sieur du Plessis-Mornay, ayant été commis pour cette fonction par notre Archevêque [Péréfixe] qui avait pendant plusieurs mois pris le soin de l'instruire, laquelle conversion est d'autant plus considérable que ledit marquis est fort éclairé sur les matières de la religion et qu'il n'a changé de parti qu'après une entière connaissance de la Vérité.

Jeu 11 octobre 1668**Ven 12 octobre 1668**

- Interruption inexplicée au Palais-Royal.

Sam 13 octobre 1668

- Le nonce ordinaire du pape reçoit à Paris les plus hautes personnalités jansénistes et embrasse Antoine Arnauld. Le lendemain, d'Ormesson notera dans son *Journal* [II, 566] :
Je vis chez M. l'abbé [de Colanges] M. l'évêque de Châlons [Félix III Vialart de Herse, 1641-1680], qui nous parla de l'accommodement des jansénistes. C'était lui et MM. de Sens [Louis-Henry de Gondrin, 1620-1674] et de Laon [César d'Estrées] qui l'avaient négocié à l'insu de M. de Paris [Hardouin de Péréfixe] et du Père Annat. Il me dit MM. Arnauld et Lalanne, avec quatre autres de leur parti, les plus illustres, avaient vu M. le nonce, qui les avait bien reçus, et que toutes choses étaient faites et terminées ; que le pape avait remercié les évêques qui avaient négocié cet accommodement, et leur avait envoyé, suivant l'usage, un chapelet et des gants.

Dim 14 octobre 1668

- Interruption inexplicée au Palais-Royal.

Lun 15 octobre 1668**Mar 16 octobre 1668**

- Interruption inexplicée au Palais-Royal.

Mer 17 octobre 1668**Jeu 18 octobre 1668****Ven 19 octobre 1668**

- Interruption inexplicée au Palais-Royal.

Sam 20 octobre 1668**Dim 21 octobre 1668**

- *L'Ecole des maris* et *La Veuve à la mode*. R : 298 l.
- Ce jour-là, le roi et la reine, qui la veille ont quitté Chambord pour coucher à Linas, sont de retour à Saint-Germain.

Lun 22 octobre 1668

- Un arrêt du parlement de Paris interdit la représentation, par les comédiens du Marais, d'une pièce de Boursault intitulée *La Critique des Satires de Monsieur Boileau*. Le texte de cet arrêt a été publié dans le *Bulletin de la Société d'histoire du théâtre*, 1902, p. 154, puis par Frédéric Lachèvre dans ses *Glanes bibliographiques*, Paris, 1929, t. I, p. 94-95 :

Vu par la chambre des vacations la requête présentée par Maître Nicolas Boileau, avocat en la Cour ; contenant qu'il a appris par une affiche qui a été mise par tous les carrefours de cette ville de Paris, que les comédiens du Marais jouant actuellement en la rue du Temple, devaient représenter sur le théâtre, vendredi prochain, une farce intitulée *La Critique des Satires de Monsieur Boileau*, qui est une pièce diffamatoire contre l'honneur, la personne et les ouvrages du suppliant, ce qui est directement contraire aux lois et ordonnances du royaume, et qui serait d'une dangereuse conséquence, n'étant pas permis à des farceurs et comédiens de nommer les personnes connues et inconnues sur les théâtres ; A ces causes, requérait être fait défense au nommé Rosidor, qui a annoncé ladite farce, et autres comédiens de la même troupe et tous autres, de représenter sur leur théâtre ni ailleurs, en quelque sorte et manière que ce soit, ladite pièce, intitulée dans leurs affiches *La Critique des Satires de Monsieur Boileau*, ni l'afficher et annoncer de nouveau, à peine de punition corporelle et de deux mille livres d'amende, qui sera encourue, et en cas de contravention, en vertu de l'arrêt qui interviendra, permis de faire informer contre les auteurs de ladite affiche et ceux qui l'ont annoncée et affichée, et enjoint à tous huissiers et commissaires de tenir la main à l'exécution de l'arrêt qui interviendra ; ladite requête signée du suppliant et de..... son procureur.

Vu aussi ladite affiche et autres pièces attachées à icelle ; conclusions du procureur général du roi ; ouï le rapport de Maître Brilhac, conseiller, tout considéré.

Ladite chambre a permis au suppliant de faire informer par le premier huissier de la Cour sur ce requis, des faits contenus en ladite requête, circonstances et dépendances, pour l'information faite, rapportée et communiquée au procureur général du roi être ordonné ce que de raison ;

Cependant fait inhibitions et défenses audit Rosidor et autres comédiens de la même troupe, et tous autres, de représenter sur leur théâtre ni ailleurs, en quelque manière que ce soit, ladite pièce intitulée *La Critique des Satires de Monsieur Boileau*, ni l'afficher et annoncer de nouveau, à peine de punition corporelle et de deux mille livres d'amende, qui demeurera encourue en cas de contravention au présent arrêt, qui sera affiché partout où besoin sera. Fait en vacations, le 22 octobre 1668. Signé, Robert.

Le vingt-deuxième jour d'octobre mil-six-cent-soixante-huit, environ dix heures du matin, le présent arrêt a été par moi huissier en Parlement soussigné, signifié et baillé copie, et fait les défenses y mentionnées, aux comédiens du roi du théâtre du Marais, en parlant pour eux tous à trois d'iceux, nommés Verneuil, Champmêlé et Rosimond, trouvés à la porte du parterre de leur théâtre, vieille rue du Temple, à ce qu'ils n'en ignorent. Signé : Piliault.

÷ Boileau a-t-il fait jouer ses relations avec Lamoignon, président du Parlement et membre de la feue Compagnie du Saint-Sacrement ? Un an auparavant, c'est lui qui, après la seconde interdiction du *Tartuffe*, a fait obtenir à Molière une entrevue avec Lamoignon. Voir au 6 août 1667.

÷ La pièce sera publiée en 1669 sous le titre de *La Satire des Satires*.

÷ Le 31 août précédent, Boursault a fait paraître chez Jean Guignard un recueil de *Lettres de respect, d'obligation et d'amour*.

- Ce même jour, Boileau a d'autres occupations... Voir le *Journal* de d'Ormesson, II, 558 :

Le lundi 22 octobre, je fus avec M. de Fourcy et le père d'Ormesson, le matin, au Châtelet pour entendre la harangue de mon fils. Y étaient venus pour l'entendre aussi MM. l'abbé Bossuet, de Bordelot (sic), Nublé, Ménage, Cordemoy, Monchan, Despréaux, Des Martins, Bocager, Leschassier et autres personnes d'esprit, qui étaient venus par curiosité. La messe fut chantée solennellement en musique. Après laquelle, Messieurs étant montés aux sièges, lecture faite des ordonnances du Châtelet, mon fils prononça sa harangue fort bien et mieux que je ne lui avais ouï dire. Il parla plus de trois quarts d'heures, et pas un ne parut s'impatienter. Il contenta fort toute la compagnie, et sa harangue fut trouvée très bien faite.

Mar 23 octobre 1668

- *Le Cocu imaginaire* et *La Veuve à la mode*. R : 94 l. [= 125 places de parterre à 15 sols.]

• Ce jour-là, le Conseil d'État rend un arrêt qui met fin officiellement (du moins du point de vue de la cour de France) à la querelle qui déchire l'Église catholique depuis vingt ans.

÷ Cet Arrêt du Conseil d'État du Roi pour la pacification des troubles causés dans l'Église au sujet du livre de Jansénius [Ars. 4 H 14227⁷] sera crié dans les rues de Paris deux jours plus tard :

Le Roi, ayant été informé par le bref que notre saint Père le Pape a écrit à sa Majesté du 28 du mois de septembre dernier, et par la vive voix du sieur archevêque de Thèbes son nonce ordinaire auprès d'elle, que sa Sainteté est demeurée pleinement satisfaite de l'obéissance que les sieurs évêques d'Alet, de Pamiers, d'Angers et de Beauvais ont rendue aux constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII des 31 du mois de mai 1653 et 16 d'octobre 1656, tant par la signature sincère qu'eux-mêmes ont faite et qu'ils ont ordonnée dans la convocation de leurs synodes à tous les ecclésiastiques de leurs diocèse, du Formulaire de Foi inséré dans la constitution du même pape Alexandre VII du 15 février 1665, que par les lettres que lesdits sieurs évêques ont écrites au même mois de septembre dernier à Sa Sainteté pour l'assurer de leur soumission auxdites constitutions, et qui ont porté sa Sainteté à vouloir bien oublier tout ce qui s'est passé jusqu'ici pendant les dernières contestations ; Comme aussi ledit nonce ayant témoigné à sa Majesté que notredit Saint Père désirait instamment de sa piété et de son zèle accoutumé pour le bien de la religion, la paix de l'Église et le maintien de l'union entre tous les fidèles, que sadite Majesté eût agréable d'employer fortement son autorité royale pour empêcher que ces mêmes contestations, qui ont agité l'Église de France depuis quelques années à l'occasion de la condamnation du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, ne puissent se renouveler en quelque manière que ce soit, sa Majesté voulant y pourvoir et seconder les saintes et pieuses intentions de notre saint Père et donner le moyen à l'Église de profiter avantageusement de la paix que sa Sainteté a eu la bonté d'y établir ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL A ORDONNE ET ORDONNE que lesdites bulles et constitutions ci-dessus énoncées continueront d'être inviolablement observées et exécutées en toute l'étendue de son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance : Exhorte et néanmoins enjoint à tous les archevêques et évêques de sondit royaume d'y veiller et tenir soigneusement la main. ORDONNE que les contraventions et inexécutions faites auxdites constitutions et à la déclaration du mois d'avril 1665 demeureront comme non avenues, sans qu'elles puissent être jamais renouvelées, par qui que ce soit et sous quelque prétexte que ce puisse être ; a fait et fait inhibitions et défenses à tous ses sujets de s'attaquer ni provoquer les uns les autres, sous couleur de ce qui s'est passé, usant des termes d'*hérétiques*, *jansénistes* et *semi-pélagiens*, ou de quelque autre nom de parti, ni même d'écrire ou publier des libelles sur lesdites matières contestées, ni de blesser par des termes injurieux la réputation de ceux qui auront souscrit ledit Formulaire de Foi par les ordres de leurs archevêques et évêques, à peine de punition exemplaire. Et sera le présent arrêt exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, dont si aucunes interviennent, sa Majesté s'est réservé la connaissance et à son conseil, et à icelle interdite à toutes les cours et juges. Fait au Conseil d'État du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le 23. octobre 1668. Signé, DE LYONNE [Lionne].

Lu, publié à son de trompe et cri public en tous les carrefours de la ville et faubourgs de Paris, par moi Charles Canto, crieur juré du Roi, accompagné d'Étienne Chappé, Jérôme Tronsson et Étienne du Bos, jurés trompettes, le 25. octobre 1668.

÷ Philippe Dieudonné cite, dans son article « Fragilité de la Paix de l'Église » [op. cit., p. 24], une chanson qui courut dans Paris après la déclaration de la Paix [bibliothèque de Port-Royal, Le Paige, vol. 392, pièce 65] :

Ce fameux différend d'une si longue suite
Du parti janséniste et du parti jésuite
Est enfin décidé par un succès heureux.
L'un et l'autre nous dit qu'il a grand avantage,
Mais en nous le disant tous deux,
Le janséniste rit et le jésuite enrage.

• Ce même jour, Turenne fait sa profession de foi catholique. La *Gazette* du 27 rapportera :

Le 23, le vicomte de Turenne, maréchal général des camps et armées du Roi, fit abjuration de l'hérésie entre les mains de notre archevêque. Leurs Majestés et toute la cour ont témoigné ont joie singulière de la conversion de ce généreux prince ; lequel, après avoir vaincu tant d'ennemis, a voulu remporter cette victoire sur soi-même, la seule chose qui manquait, pour comble de sa gloire, puisqu'il n'y avait rien à désirer que de lui voir enfin embrasser la vraie religion. On ne doute point

7. Ce double feuillet in-quarto est sous-titré sur la page de départ [3] : « Extrait des registres du Conseil d'État ». Dans la reproduction que Du Pin en donne dans son *Histoire ecclésiastique*, t. III, cet arrêt est daté du 18 et non du 23 octobre.

que cette joie ne se répande aussi dans toute la chrétienté, pour les grands avantages qu'en recevra l'Église, y ayant tout sujet d'espérer qu'il lui rendra des services non moins considérables que ceux qu'il a rendus à l'État en tant de rencontres.

÷ Robinet consacre le premier et très long article de sa Lettre à Madame (v. 21-128) à cet événement.

÷ Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 558-559] :

Le mardi 23 octobre, M. de Boisguyot, gentilhomme de M. de Turenne, me dit qu'il venait m'annoncer une nouvelle dont j'aurais bien de la joie ; que M. de Turenne arrivait ce matin à Paris pour abjurer son hérésie des mains de M. l'archevêque. Je lui demandai quand il en ferait autant ; il me dit que son heure n'était pas venue. Voilà une grande nouvelle. À onze heures, je trouvai M. Boucherat, qui me dit qu'il venait de Notre-Dame et avait assisté, avec M. le duc d'Albret, seul à cette cérémonie.

÷ Dans sa lettre du 26 au duc de Savoie, le marquis de Saint-Maurice écrivit [I, 238] :

Le roi, le soir avant son arrivée, coucha à Linas, où il fut surpris avec joie lorsque M. de Turenne lui déclara qu'il voulait faire abjuration de sa créance et se réduire dans le giron de l'Église romaine, ce qu'il exécuta mardi matin entre les mains de M. l'archevêque de Paris [Péréfixe] dans la chapelle de l'archevêché, puis alla se confesser, entendre messe et se communier à Notre-Dame et de là à Saint-Germain, où le roi l'embrassa et lui fit toutes les caresses possibles et où toute la cour le complimenta.

Chacun en raisonne selon son sens, sa passion et ses intérêts. Il y en a qui blâment cette action si éclatante et l'attribuent à faiblesse et à vanité, parce qu'ils craignent qu'elle ne lui attire de plus fort (sic) l'estime et la bienveillance de Sa Majesté, mais tous les honnêtes gens et de bien la louent, parce qu'elle ne procède que d'un pur mouvement de piété. C'a été un coup de l'adresse, de la science et de la dévotion du sieur Arnauld. Il y a bien longtemps qu'il instruisait M. de Turenne au christianisme, mais si celui-ci ne s'est pas déclaré plus tôt, je crois que c'a été de crainte de passer pour janséniste.

Mer 24 octobre 1668

• Louis XIV reçoit Antoine Arnauld.

÷ Suite du *Journal* de d'Ormesson cité au 23 :

Le mercredi 24 octobre, je fus à Saint-Germain, où je vis M. de Turenne qui écrivait à M. le nonce, qui lui avait écrit. Il m'a parlé de sa conversion sans façon. De là, chez M. le Prince. On a parlé de la réponse au livre du ministre Claude par M. Arnauld, qui était bien faite, et M. de Turenne disait que ce livre avait achevé de le persuader.

De là au lever du roi, où étaient tous les grands seigneurs. Après, M. de Lionne a fait entrer M. Arnauld dans le cabinet du roi, où il a salué Sa Majesté. Chacun s'amassait pour le voir. Il est venu après chez M. le Dauphin, où j'étais. M. de Pomponne lui ayant dit mon nom, nous avons causé quelque temps ensemble sur l'importance de cet inconvénient. Nous avons vu danser M. le Dauphin, qui est le plus enfant et le plus éveillé qui se puisse voir. M. de Montausier a fait grand accueil à M. Arnauld. M. le duc d'Orléans y est venu, qui lui a amené Mademoiselle, sa fille, qui a dansé avec M. le Dauphin.

De là, j'ai suivi M. Arnauld chez M. le duc d'Orléans, qui l'a bien reçu. M. l'abbé Le Tellier l'accompagnait partout et semble le produire. Ce changement est surprenant ; le père Annat est à présent moqué, et M. l'abbé Le Tellier dit hautement qu'il ne se soucie guère des jésuites. J'ai trouvé ensuite M. Arnauld et M. de Pomponne chez M. Le Tellier, et après une assez longue conversation, M. Le Tellier les a accompagnés avec beaucoup d'honnêteté, et, en sortant, a dit à M. de Pomponne que le roi lui devait dire qu'il était nommé pour l'ambassade de Hollande.

M. Le Tellier m'a parlé ensuite fort bien de cet accommodement ; que le roi n'avait point voulu s'en mêler, les avait renvoyés au pape, et avait dit qu'il n'aurait que les mêmes sentiments que le pape.

÷ Suite de la lettre du marquis de Saint-Maurice :

Ledit sieur Arnauld vit le roi mercredi, qui le reçut obligeamment ; il y fut introduit par M. de Lionne ; c'est maintenant un homme illustre et révérend de tout le monde ; l'on lui donne la gloire d'avoir rétabli les évêques dans leur autorité, de les avoir mis dans la piété où ils sont aussi bien que les curés et tous les prêtres de France.

÷ Dans une lettre envoyée le même jour (26 octobre) au marquis de Saint-Thomas, le même Saint-Maurice écrit [I, 247] :

Arnauld, l'exilé et le persécuté, est maintenant ici sur le théâtre, bien vu du roi, du nonce, de tous les prélats, et rentrera en Sorbonne ; c'est assurément un grand homme. L'on dit que le roi le regarde comme un homme capable d'unir les Églises d'Orient et d'Occident ; il a donné une grande preuve de son savoir et de sa piété

depuis peu de jours, car il a si bien persuadé et instruit M. de Turenne, qu'il fit mardi dernier abjuration de sa créance dans l'archevêché de Paris, et après fut se confesser et à la messe. Vous ne douterez pas de la joie du roi, de la cour et de tous les catholiques. Ce changement a été un coup de foudre pour les religionnaires, qui l'attribuent à faiblesse et à vanité, publiant qu'il n'a changé que pour être roi de Pologne, à quoi il n'y a nulle apparence.

Jeu 25 octobre 1668

- Ce jour-là, Charles Canto, crieur juré du Roi, accompagné d'Étienne Chappé, Jérôme Tronsson et Étienne du Bos, jurés trompettes, parcourent les rues du Paris pour y proclamer à chaque carrefour *l'Arrêt du Conseil d'État du Roi pour la pacification des troubles causés dans l'Église au sujet du livre de Jansénius*, qui a été rendu le 23 octobre à Saint-Germain ; voir à cette date.

Ven 26 octobre 1668

- *L'Étourdi*. R : 266 l.

÷ C'est la première fois que cette pièce est reprise depuis le 30 novembre 1666.

- C'est pour ce jour qu'était annoncée la création, au théâtre du Marais, de *La Critique des Satires de Monsieur Boileau*, d'Edme Boursault. Voir au lundi 22.

- Suite de la lettre du marquis de Saint-Maurice :

Le jeudi, l'on publia aussi une amnistie générale pour ceux que l'on appelait jansénistes. Jamais accommodement n'a fait plus d'éclat ni les ravissements de tout le monde. Il n'y a que les jésuites qui n'en sont pas satisfaits, mais s'ils ne contiennent leurs ressentiments, il y en aura parmi eux qui seront mortifiés ; ce coup diminue beaucoup l'estime que l'on avait pour eux, et les réduit entièrement sous l'autorité des évêques.

Sam 27 octobre 1668

- En apostille à sa Lettre à Madame du jour, Robinet écrit :

Quelle est ma chienne de mémoire !
 Quoi ! je ferme mon écritoire
 Sans dire un seul mot de l'Hôtel !
 Ô je suis un maudit mortel !
 Mes vers, donc, demeurons-en quittes
 En disant que les Moscovites
 S'y voyent après leur départ
 (Pourtant toute magie à part)
 D'une façon à faire rire
 Plus cent fois qu'on ne saurait dire,
 Et que le fort plaisant Poisson,
 Dont ils ont reçu leur façon,
 Et de Villiers y font deux rôles
 Qui sont, bonne foi, des plus drôles.

Dim 28 octobre 1668

- *L'Étourdi*. R : 330 l.

- Ce même jour, le libraire Claude Barbin obtient un privilège royal pour l'impression d'un livre intitulé *Lettres portugaises*.

÷ Le livre sera achevé d'imprimer le 4 janvier 1669.

÷ Dans le registre des privilèges [BNF, ms. fr. 21945, f° 71], ce privilège est ainsi libellé :

Ce jour d'huy 17. novembre 1668 nous a esté présenté un Privelege du Roy donné à Paris le 28 octobre 1668 signé Margeret pour un livre intitulé Les Valentins lettres portugaises, Épigrammes et Madrigaux de Guilleracques.

Lun 29 octobre 1668

Mar 30 octobre 1668

- *L'École des maris* et *La Veuve à la mode*. R : 198 l.

Mer 31 octobre 1668

Jeu 1 novembre 1668

- Toussaint. 7^e anniversaire du Dauphin.

Ven 2 novembre 1668

- Fête des Trépassés.

- Registre de La Grange :

Le vendredi 2 novembre, la troupe est allée à Saint-Germain, où la troupe a joué *Le Mari confondu*, autrement le *Georges Dandin*, trois fois, et une fois *L'Avare*. Le retour a été le 7^e du mois.

Reçu du roi.....	3000 l.
partagé.....	210 l.

Sam 3 novembre 1668

- Fête de saint Hubert.

- La troupe est à Saint-Germain.

÷ Première représentation de *Georges Dandin* ?

÷ La *Gazette* du 10 rapportera :

Le 3, fête de la Saint-Hubert, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monseigneur le Dauphin, Monsieur et Madame, le duc de Beaufort et tous les seigneurs et dames de la cour, à cheval, en un très galant équipage, prirent le divertissement de la chasse du cerf, et le Roi traita la compagnie au château neuf [de Saint-Germain-en-Laye] avec une magnificence vraiment royale, ce superbe festin ayant été accompagné du ballet et de la comédie [*Georges Dandin*] qui avaient servi au charmant régale de Versailles, avec une merveilleuse symphonie.

÷ Dans sa Lettre à Madame du 10, Robinet rendre longuement compte de ces journées (sans y avoir été présent) :

[...] Le ballet, bal et comédie,
 Avecque grande mélodie,
 Ont été de la fête aussi,
 Et quoiqu'alors je fusse ici,
 Néanmoins un chacun j'assure,
 Et si l'on veut même j'en jure,
 Que tout cela fut merveilleux,
 Pour ne dire miraculeux ;
 Car d'ordinaire l'on remarque
 Que de notre auguste monarque
 Les nobles divertissements
 Sont comme des enchantements.
 Au reste, l'on dit que Molière,
 Paraissant dans cette carrière
 Avecque ses charmants acteurs,
 Ravit ses royaux spectateurs
 Et sans épargne les fit rire,
 Jusques à notre grave Sire,
 Dans son Paysan mal marié
 [*Georges Dandin*]
 Qu'à Versailles il avait joué,
 Et dans son excellent *Avare*,
 Que ceux de l'esprit plus bizarre
 Ont rencontré fort à leur goût
 De commencement jusqu'au bout.
 C'est, je pense, le beau régale
 Pour nous traiter à la Royale
 Qu'il nous promet aux premiers jours ;
 Faisons-y donc un grand concours.

- Dans sa Lettre à Madame datée de ce jour 3 novembre, Robinet s'attarde (v. 117-148) sur une nouvelle de l'étranger dans des termes pleins d'intérêt :

Le connétable de Castille,
 Grand dissipateur de pastille,
 S'établit dans les Pays-Bas,
 Lesquels ont pour lui plus d'appas
 Qu'ils n'en avaient pour Jean d'Autriche,
 Qui, croyant qu'on lui faisait niche,
 De l'envoyer en ces lieux-là
 Aime mieux, à Consuégra,

En bon Prieur, à l'ordinaire,
 Dire doucement son bréviaire.
 Que dis-je ? Il fait bien plus, vraiment,
 Car il observe réglément
 Deux jours de jeûne la semaine,
 Et sans qu'il joue ou se promène,
 Ni voie aucun objet d'amour,
 Il passe l'un et l'autre jour
 Comme le plus reclus ermite
 Dans ce prieuré qu'il habite
 (O Ciel, quelle dévotion !)
 En sainte méditation
 Ou bien en oraison mentale.
 Je ne sais pas si l'on emballe,
 Mais ce prince a pris un parti
 Qui peu lui paraît assorti,
 Et beaucoup de prieurs, non princes,
 Mais, tant s'en faut, prieurs fort minces,
 Sont bien éloignés aujourd'hui
 De vivre tout ainsi que lui.
 Quelques-unes disent qu'il regarde,
 Que c'est un Donne-t'en de garde ;
 Quant à moi je ne glose point,
 Mais c'en est assez sur ce point.

÷ Le gazetier reviendra sur cette nouvelle dans sa Lettre du 10.

Dim 4 novembre 1668

- La troupe est à Saint-Germain.
- ÷ Deuxième représentation de *Georges Dandin*.
- ÷ Suite de la *Gazette* du 10 :

Le lendemain et les deux jours suivants, Leurs dites Majestés continuèrent cet agréable divertissement, qui fut encore suivi de la comédie, avec les entrées de ballet, et d'un bal des plus galants ; en sorte que la cour acheva ainsi de passer le reste de la belle saison en ce lieu avec toute la satisfaction imaginable.

Lun 5 novembre 1668

- La troupe est à Saint-Germain.
- ÷ *Georges Dandin* pour la 3^e fois ?

Mar 6 novembre 1668

- La troupe est à Saint-Germain.
- ÷ *L'Avare* ?

Mer 7 novembre 1668

- La troupe est de retour à Paris.
- La cour est elle aussi de retour à Paris.

Jeu 8 novembre 1668

Ven 9 novembre 1668

- *La Critique d'Andromaque* et *Le Mari confondu* [*Georges Dandin*]. R : 246 l.
 - ÷ C'est la première représentation publique de *Georges Dandin* ; elle n'est pas signalée comme telle par La Grange.
 - ÷ On s'étonne qu'après le voyage triomphal à Versailles en juillet, la recette de cette première soit si basse.
 - ÷ La Lettre de Robinet du lendemain laisse planer un doute sur le fait que *Georges Dandin* ait été créé ce vendredi au Palais-Royal. En effet, elle est datée du 10 et s'achève sur ces mots, après avoir évoqué *Dandin* et *L'Avare* :
- C'est, je pense, le beau régale
 Pour nous traiter à la Royale
 Qu'il nous promet aux premiers jours.

Sam 10 novembre 1668

• Dans sa Lettre du jour, Robinet revient, dans une note intéressante du point de vue du vocabulaire (v. 265-276), sur ce qu'il écrivait de Dom Juan d'Autriche dans sa Lettre du 3 novembre :

L'autre jour, disant par hasard
Que Dom Jean faisait le Regnard
Dans ses jeûnes et dans ses veilles,
Je devinais certe à merveille.
C'était un Tartuffe, ma foi,
Lequel méditait à part soi
Des complots de haute importance.
Mais on a su sa manigance,
Et l'Espiègle, dans l'Aragon,
De peur d'être coffré, dit-on,
A vite gagné la guérite.
Voyez un peu quel hypocrite !

Dim 11 novembre 1668

• Fête de la saint Martin.

• *La Critique d'Andromaque* et *Le Mari confondu* [Georges Dandin]. R : 765 l.

• Le même jour, à la Sorbonne, l'abbé Le Tellier est sacré archevêque de Naziance, en présence du prince de Condé, du duc d'Enghien, du nonce du pape, etc. [la *Gazette* du 17].

Lun 12 novembre 1668**Mar 13 novembre 1668**

• *La Critique d'Andromaque* et *Le Mari confondu* [Georges Dandin]. R : 298 l.

Mer 14 novembre 1668**Jeu 15 novembre 1668**

• Robinet écrira dans sa Lettre du 17, v. 239-254 :

Achevant de verbaliser,
Gazettiser, nouvelliser,
D'un Monsieur d'assez bonne mine
J'apprends que chez mon héroïne [= Madame],
Jeudi, la troupe de l'Hôtel [de Bourgogne],
Par un poème non tel quel
Charma très nombreuse assemblée,
De beaux et de belles comblée,
Frisés et musqués comme il faut,
Et braves par bas et par haut.
Nicomède était ce poème,
Digne d'une louange extrême
Il est de CORNEILLE L' AINE,
Qui fut, je crois, prédestiné
Pour emporter dans le tragique
Tout seul l'honneur du dramatique.

Ven 16 novembre 1668

• *La Critique d'Andromaque* et *Le Mari confondu* [Georges Dandin]. R : 232 l.

• Ce même jour est créé, à l'Hôtel de Bourgogne, le *Pausanias* de Quinault. Voir la suite de la Lettre de Robinet du 17, v. 255-264 :

À propos, le *Pausanias*,
Qui de charmes ne manque pas,
Comme vous le pourrez comprendre,
Étant de Quinault, l'auteur tendre,
D'hier se joue au même Hôtel.
Je suis peu connaissant mortel,
Pourtant, quand j'aurai vu la pièce,
J'en entretiendrai ma princesse,
Et vous, par conséquent, lecteur,
En véridique relateur.

Sam 17 novembre 1668

- Robinet termine sa Lettre du jour sur ces vers (265-276) :

J'ai vu, du comique Molière,
De qui la muse est singulière
Pour peindre le genre humain,
La pièce de *Georges Dandin*,
Et, sans que trop de bien j'en die,
C'est vraiment une comédie
Où l'on remarque autant d'esprit
Qu'en nul sujet qu'il ait écrit,
Et même des plus enjouées
Aussi bien que des mieux jouées.
Mais à force de caqueter,
Je n'ai de blanc que pour dater.

÷ « Et, sans que trop de bien j'en die » : pourquoi cette restriction ? S'agit-il de ne pas dire trop de bien de Molière pour ne pas déplaire aux Grands comédiens ?

Dim 18 novembre 1668

- *Le Mari confondu* [*Georges Dandin*] et *L'Accouchée*. R : 496 l.

Lun 19 novembre 1668**Mar 20 novembre 1668**

- *Sertorius* et *Le Fin Lourdaut*. R : 199 l.
÷ C'est apparemment la première fois que la troupe donne *Le Fin Lourdaut*. La Grange ne le signale pas ; ce n'est donc sans doute pas une création.
÷ Monval, *Chronologie*, 198, nomme la pièce *Le Fin Lourdaut ou Le Procureur dupé*.
÷ On l'a attribuée à Molière lui-même ou à Donneau de Visé. Il semble incompréhensible que La Grange n'ait pas remarqué qu'il s'agissait d'une pièce nouvelle ; ne serait-elle pas de lui ?
÷ La troupe la jouera trente fois jusqu'en 1672.

Mer 21 novembre 1668**Jeu 22 novembre 1668****Ven 23 novembre 1668**

- *La Pastorale* [*de Délie*] et *Le Fin Lourdaut*. R : 277 l.

- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit au duc de Savoie [I, 258-259] :
La conversion de M. de Turenne a d'abord produit un effet fort avantageux pour la famille, puisque le Roi a nommé le duc d'Albret, son neveu, frère du duc de Bouillon, pour être cardinal à la promotion des couronnes. C'est un jeune abbé de vingt-six ans, très savant, très pieux, et qui se conduit en habile homme ; plusieurs lui pronostiquent qu'il sera un jour un premier ministre. [...]
Les Religionnaires [= protestants] s'aperçoivent qu'ils n'ont plus de protecteurs. Le Roi a cassé les Chambres de l'Édit des parlements de Paris et de Rouen, où leurs procès se jugeaient ; l'on parle aussi de raser le temple de Charenton et de ne leur en accorder qu'à six lieues de cette ville. Ils ont recouru par des placets et de vive voix, ils n'ont pas eu satisfaction, et on m'a assuré qu'ayant représenté à sa Majesté qu'ils n'attendaient pas moins d'elle et de sa protection, pour la continuation de leurs privilèges, que ce qu'ils ont obtenu des rois son aïeul et son père, elle leur répondit qu'Henri IV les craignait mais ne les aimait pas, mais que lui ne les aimait pas et les craignait encore moins. Ils sont dans un grand abattement et fort humiliés, parce qu'ils n'ont ni protecteur, ni capitaine, ni places, ni argent.

Sam 24 novembre 1668**Dim 25 novembre 1668**

- Sainte Catherine.
- *La Pastorale* [*de Délie*] et *Le Fin Lourdaut*. R : 576 l.

Lun 26 novembre 1668

- Dans sa Lettre en vers du 1^{er} décembre, Robinet rendra compte bien laconiquement, v. 257-264, d'une représentation théâtrale donnée chez Monsieur et Madame au Palais-Royal :

Lundi, Leurs Altesses royales,
 En l'une de leurs grandes salles,
 Où tout brillait tant que rien plus,
 Virent le grand *Héraclius*,
 L'un des beaux fruits des doctes veilles
 Du digne aîné des deux Corneilles,
 Qu'avec un honneur non tel quel
 Jouèrent Messieurs de l'Hôtel...

Mar 27 novembre 1668

- *Rodogune* et *Le Fin Lourdaut*. R : 143 l.
 ÷ C'est la 21^e et dernière fois que la Troupe joue *Rodogune* depuis le 1^{er} mai 1659.
- Suite de la Lettre de Robinet du 1^{er} décembre, v. 265-274 :
 [...] et le lendemain, chez eux-mêmes,
 [À l'Hôtel de Bourgogne]
 Ce couple d'altesses suprêmes
 Alla voir le *Pausanias*,
 Dont elles firent fort grand cas,
 Car mille biens elles en dirent
 Et très pleinement l'applaudirent ;
 Dont son auteur, Monsieur Quinault,
 Fit, je crois, d'aise plus d'un saut,
 Car ce sont plaisirs ineffables
 D'avoir des éloges semblables.

Mer 28 novembre 1668**Jeu 29 novembre 1668****Ven 30 novembre 1668**

- Fête de saint André.
- *Venceslas* et *Georges Dandin*. R : 815 l.
 ÷ Pourquoi cette belle recette ?
 ÷ C'est la première fois que la troupe joue *Venceslas* depuis le 30 octobre 1663, soit plus de cinq ans !

Sam 1 décembre 1668**Dim 2 décembre 1668**

- *Venceslas* et *Georges Dandin*. R : 661 l.

Lun 3 décembre 1668

- Ce jour-là, Jean Donneau de Visé fête ses trente ans.

Mar 4 décembre 1668

- *Venceslas* et *Georges Dandin*. R : 262 l.
 ÷ C'est la 13^e et dernière fois que la Troupe joue *Venceslas*, depuis le 26 juin 1659.
- La *Gazette* du 8 décembre signalera que, ce jour-là,
 Leurs Majestés allèrent au château de Versailles, où Monsieur les alla trouver le lendemain ; et hier [le 7] elles retournèrent ici, après y avoir pris le divertissement de la chasse.

Mer 5 décembre 1668

- Ce jour-là, Claude Barbin obtient un privilège signé Coupeau pour l'impression d'une comédie intitulée *Les Plaideurs*.
 ÷ L'ouvrage paraîtra chez Barbin et Quinet sous la date de 1669, sans nom d'auteur ni achevé d'imprimer.

÷ À noter l'hostilité de Racine à l'égard de Molière, qui s'exprime dans les dernières lignes de la préface :

Quoi qu'il en soit, je puis dire que notre siècle n'a pas été de plus mauvaise humeur que [celui d'Aristophane], et que si le but de ma comédie était de faire rire, jamais comédie n'a mieux attrapé son but. Ce n'est pas que j'attende un grand honneur d'avoir assez longtemps réjoui le monde ; mais je me sais quelque gré de l'avoir fait sans qu'il m'en ait coûté une seule de ces sales équivoques et de ces malhonnêtes plaisanteries qui coûtent maintenant si peu à la plupart de nos écrivains, et qui font retomber le théâtre dans la turpitude d'où quelques auteurs plus modestes l'avaient tiré.

Jeu 6 décembre 1668

Ven 7 décembre 1668

- *Le Mari confondu* ou *Georges Dandin*. R : 153 l.

- Dans une lettre écrite ce jour mais non datée, le marquis de Saint-Maurice écrit au duc de Savoie [I, 265] :

Le Roi a été cette semaine à Versailles ; il en doit revenir aujourd'hui. Il mena peu de monde avec lui, personne n'y a pu aller sans congé ; les dames ne sont pas néanmoins demeurées ici.

Sam 8 décembre 1668

- Fête de l'Immaculée conception.

Dim 9 décembre 1668

- *La Critique d'Andromaque* et *Georges Dandin*. R : 400 l.

Lun 10 décembre 1668

Mar 11 décembre 1668

- Registre de La Grange : « Néant ».

- Le même jour, Marquise Duparc meurt, rue de Richelieu, âgée d'environ 35 ans.

÷ Le relâche du Palais-Royal ne serait-il pas dû à ce décès ?

÷ Ce décès intervient juste un an après celui de Montfleury, comme si le sort s'acharnait sur les interprètes d'*Andromaque*.

Mer 12 décembre 1668

Jeu 13 décembre 1668

- Ce jour-là, le corps de Marquise Duparc est « porté et enterré aux religieux carmes des Billettes » de Paris.

Ven 14 décembre 1668

- *L'Avare* et *Le Fin Lourdaut*. R : 600 l.

- Ce jour-là, le marquis de Saint-Maurice écrit au duc de Savoie [I, 263-264] :

Ma femme fait fort bien sa cour à la Reine, mais comme elle ne s'intrigue de rien et qu'elle témoigne de ne pas savoir les amours du Roi, elle est aussi très bien reçue ; [Madame] lui fait caresse, la convie aussi aux comédies qui se font chez elle ; elle y fut il y a peu de jours à une où elle fit hautement tenir le bas du pavé à la duchesse d'Elbeuf, ce que Monsieur, Madame et toute l'assemblée observa. Elle sait maintenir son rang, quoique les princesses et les duchesses veulent le lui disputer. Chez la Reine, il n'y a pas de difficultés, parce que l'on s'y assoit à mesure que l'on y arrive ; mais allant de la chambre de Madame à une autre où se jouait la comédie, et qu'il fallait prendre les places à même temps, elle se tint collée à madame de Guise, quoique la duchesse d'Elbeuf se voulût mettre entre deux et qu'il semblait que Madame le souhaitât, parce que c'est sa grande amie.

Sam 15 décembre 1668

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet rend compte, v. 193-240, du décès et des obsèques de Marquise Duparc :

L'Hôtel de Bourgogne est en deuil,
Depuis peu voyant au cercueil

Son Andromaque si brillante,
 Si charmante et si triomphante,
 Autrement la belle Duparc,
 Par qui l'Amour tirait de l'arc
 Sur les cœurs avec tant d'adresse.
 Clothon, sans yeux et sans tendresse
 Pour les plus accomplis objets
 Comme pour les plus imparfaits,
 Et qui n'aime pas le théâtre,
 Dont tout le monde est idolâtre,
 Nous a ravi cette beauté
 Dont chacun était enchanté,
 Alors qu'avec un port de reine
 Elle paraissait sur la scène,
 Et tout ce qu'elle eut de charmant
 Gît dans le sombre monument.
 Elle y fut mercredi conduite
 Avec une nombreuse suite,
 Dont étaient les comédiens,
 Tant les Français qu'Italiens.
 Les adorateurs de ses charmes
 Ne la suivirent pas sans larmes :
 Quelques-uns d'eux incognito,
 Qui, je crois, dans leur memento
 Auront de la belle inhumée
 Fort longtemps l'image imprimée ;
 Item maints différents amours,
 Affublés de sombres atours,
 Qui pour le pas semblaient se battre ;
 Item, les poètes de théâtre,
 Dont l'un, le plus intéressé,
 Était à demi-trépassé ;
 Item, plusieurs peintres célèbres
 Étaient de ces honneurs funèbres,
 Ayant de leurs savants pinceaux
 Été l'un des objets plus beaux :
 Item, enfin, une cohorte
 De personnes de toute sorte,
 Qui furent de ses sectateurs,
 Ou plutôt de ses spectateurs ;
 Et c'est ce que pour épitaphe,
 En style d'historiographe,
 Croyant lui devoir ce souci,
 J'en ai bien voulu mettre ici.

÷ « Alors qu'avec un port de reine / Elle paraissait sur la scène » : pour un peu, on en déduirait que la Duparc est morte sur scène, comme Montfleury.

Dim 16 décembre 1668

• *L'Avare* et *Le Fin Lourdaut*. R : 493 l.

• Robinet terminera sa Lettre à Madame du 22 sur cette apostille, v. 297-312 :

Comme il faut que tout court je tranche,
 Je dis en deux mots que dimanche,
 Deux gens, dans le royal manoir,
 Aux yeux mêmes du roi, le soir,
 Sans redouter son ordonnance,
 Se battirent à toute outrance,
 Et que pourtant Sa Majesté
 Ne fit qu'en rire, en vérité.
 Ce cas aura droit de surprendre,
 Mais un mot le fera comprendre :
 Car ce combat ne fut enfin
 Qu'entre Arlequin et Trivelin,
 Lesquels, avec toute leur troupe,
 Qui désormais a vent en poupe,
 Firent rire toute la cour
 Démesurément ledit jour.

Lun 17 décembre 1668**Mar 18 décembre 1668**

- *L'Avare* et *Le Fin Lourdaut*. R : 395 l.

Mer 19 décembre 1668

- Un « proche de Port-Royal » rapporte des propos que lui a tenus ce jour-là l'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe au sujet de la « Paix de l'Église » [archives Utrecht, Port-Royal, 12, *Journal de Port-Royal*, ms., p. 468, cité par P. Dieudonné, *La Paix clémentine*, 2003, p. xvii] :

Je pris la liberté de lui demander s'il était possible qu'une affaire aussi importante que celle-là se fût traitée sans sa participation. Il me dit que oui et qu'il en était bien aise, parce que si elle n'avait pas réussi, l'on aurait possible [= peut-être] cru qu'il aurait contribué à l'empêcher.

Jeu 20 décembre 1668**Ven 21 décembre 1668**

- *L'Avare* et *Le Fin Lourdaut*. R : 525 l.

Sam 22 décembre 1668

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet fait l'éloge (v. 21-72) de *La Gloire du Val de Grâce*, de Molière, qui vient de paraître chez Jean Ribou, et qu'il a entendu lire par son auteur chez Mademoiselle de Bussy :

Sus, sus, ajustez-vous, mon esprit,
 Parez-vous de mille pensées
 Qui soient, dans le meilleur écrit,
 Toutes belles et bien sensées.
 À vous parler franc, entre nous,
 Mon esprit, je tremble pour vous,
 Quand vous allez paraître aux yeux d'une héroïne
 Qui, dans les écrits mieux conçus,
 A, par sa critique si fine,
 Souvent des défauts aperçus.

Les Molières et les Boyers,
 Les Corneilles, les Benserades,
 Si dignes d'immortels loyers
 Et d'Apollon grands camarades,
 Tous les auteurs les plus brillants
 Tremblent en portant leurs talents
 Au fameux polissoir de sa belle ruelle.
 Mais là, là, pourtant, prenez cœur :
 Elle a bonté pour vous, regardant votre zèle,
 Et veut bien vous traiter avec quelque douceur.

Il faut, pour nouvelle frontière,
 À propos ici de Molière,
 Marquer que ce célèbre esprit,
 Qui sans aucun relâche écrit,
 Avec certe une gloire extrême,
 A depuis peu fait un poème
 Si noble, si brillant, si beau,
 Sur la Gloire du Val de Grâce,
 Où le pinceau de Mignard trace
 Tout ce que son art a de grand,
 Que j'ose bien être garant
 Qu'en ce bel ouvrage il excelle
 Et qu'il tire après lui l'échelle.
 Ce Mignard sans doute est fameux,
 Et par ses chefs-d'œuvre pompeux,
 Qui d'un monarque tout sublime
 Lui méritent la haute estime,
 Peut, sur les ailes du Renom,
 Faire en tous lieux voler son nom.
 Mais ce renom, à le bien dire,
 Ne pouvait mieux se faire instruire
 Des merveilles de son pinceau,

Pour en faire un parlant tableau,
 Que par les rimes héroïques,
 Toutes grandes et magnifiques,
 De ce favori des Neuf sœurs,
 Qui lui prodiguent leurs faveurs
 Dedans tous les genres d'écrire,
 Où justement chacun l'admire.
 Ce poème, saint tout autant
 Qu'il est fort, pompeux, éclatant
 Et rempli de doctes merveilles,
 Qui couronne ses nobles veilles,
 A surpris et charmé tous ceux
 Qui l'ont ouï dans maints bons lieux,
 Où même, avecque tant de grâce,
 Suivant sa mémoire à la trace,
 Son grand auteur l'a récité
 Qu'au double on était enchanté.
 Par une faveur sans égale,
 J'ai pris ma part à ce régale
 Chez une illustre de ce temps,
 Dont les mérites éclatants
 Sont d'un ordre extraordinaire,
 Ainsi que vous pourrez le croire,
 Ayant su son nom que voici :
 C'est MAD'MOISELLE DE BUSSY,
 Nom qui dit plus qu'on ne peut dire
 Et dont je ne puis, sur ma lyre,
 Faire assez dignement sonner
 Le los que je dois lui donner.

÷ Donneau de Visé écrira, dans *L'Amour échappé*, t. II, p. 17⁸ :

Sophonie a eu du côté de la nature tous les présents qu'elle peut faire à une fille, et tout l'empire du grand Mégistandre a admiré sa beauté. Elle a infiniment de l'esprit et l'a juste et vif. Elle a toujours vu ce qu'il y a eu de plus beau monde et de plus grands esprits, et n'a jamais eu que d'honnêtes gens pour amis. Elle a été aimée des plus grands seigneurs, et a refusé des avantages considérables, de peur de risquer tant soit peu cette sévère vertu dont elle a toujours fait profession. Elle voit tous les ouvrages d'es[18]prit des choses qui échappent souvent aux plus éclairés. Elle est délicate en tout, et l'est tellement en amitié que plusieurs de ses amis disent qu'on ne saurait vivre avec elle. Elle se pique de sincérité et de secret, et c'est avec raison, n'y ayant personne de plus éprouvée là-dessus. Elle est amie jusqu'à sacrifier tout pour les gens qu'elle aime. Elle a le cœur élevé, et est incapable de rien faire de bas.

Dim 23 décembre 1668

- *L'Avare* et *Le Fin Lourdaut*. R : 859 l.

Lun 24 décembre 1668

- Prêt de Jacques Rohault à Pocquelin père.

Mar 25 décembre 1668

- Noël.

- Rajout dans la marge du registre de La Grange : « Mardi Néant. »

Mer 26 décembre 1668

Jeu 27 décembre 1668

Ven 28 décembre 1668

- Fête des Innocents.

- *L'Avare* et *Le Fin Lourdaut*. R : 324 l.

Sam 29 décembre 1668

- La *Gazette* du 5 janvier 1669 rapportera :

8. La « clef » est donnée au crayon par une main de l'époque.

Le 29 du passé, Monsieur donna le divertissement de la comédie française, représentée par la Troupe royale, dans l'une de ses galeries, admirablement parée et éclairée, Madame y étant accompagnée de Mademoiselle d'Orléans, de Madame de Guise et de quantité des principales dames de la cour. Ensuite, la compagnie étant passée en un superbe cabinet, elle y fut magnifiquement traitée à quatre tables tenues par Leurs Altesses royales, par Mademoiselle d'Orléans et par Madame de Guise, une cinquième étant tenue par le maréchal du Plessis dans une antichambre, où étaient le duc de Guise, les princes de Vendôme et plusieurs autres seigneurs, avec Dom Francesco de Mello, ambassadeur de Portugal vers les États généraux, qui s'était aussi trouvé à la comédie. Après ce souper, où l'on admira également la profusion des viandes les plus exquises, la politesse et le bel ordre, il y eut un bal d'autant plus agréable que toutes les dames étaient extraordinairement parées et si chargées de pierreries qu'elles disputaient d'éclat avec les lustres qui éclairaient le beau lieu où ce donnait ce divertissement, qui dura jusqu'à deux heures après minuit.

÷ Le 4 janvier, le marquis de Saint-Maurice écrivit au duc de Savoie [I, 274] :

Samedi, Madame fit convier ma femme à un bal chez elle, et M. le maréchal Du Plessis me fit dire que Monsieur serait bien aise que je le visse. La fête fut belle, des mieux réglées ; le Palais-Royal bien meublé et éclairé. Il y eut comédie, puis le bal. Après que l'on eut dansé quelque temps, une partie des dames alla souper en deux tables : une où était Madame, où ma femme mangea, une autre où était Mme de Guise⁹. Les autres dansèrent pendant le repas. Quand il fut fini et que les premières furent revenues pour danser, les autres allèrent aussi manger en deux tables : une où était Monsieur, et en l'autre Mlle de Montpensier, toutes de quinze couverts et magnifiquement servies. [...] La chose se passa sans confusion et tout civilement et obligeamment du côté de Monsieur et de Madame ; elle ne dansa pas, parce qu'elle croit d'être enceinte, ce qui leur donne bien de la joie.

÷ Ce soir-là, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne jouent *Le Baron d'Albicrac*, de Thomas Corneille. Robinet l'annonce dans sa Lettre à Madame du jour, v. 277-296 :

Ce soir ou demain, chez Madame,
En qui l'on voit une belle âme,
Joindre mille divins trésors
Aux appas d'un aussi beau corps,
On doit, au jour de force lustres,
Devant plusieurs beautés illustres
Qui font dans les cœurs cric et crac,
Voir le cher *Baron d'Albicrac*.
C'est de l'habile sieur de L'Isle
[Thomas Corneille]
Une comédie en beau style,
Où mille jolis incidents
Font sans cesse montrer les dents,
C'est-à-dire sans cesse rire,
Et même, je le puis bien dire,
A se tenir les deux côtés,
Comme, sans contre-vérités,
Que Poisson, dans son personnage,
Se surpasse et fait, ma foi, rage,
Et que tous les autres acteurs
Y sont de parfaits enchanteurs.

÷ Le même gazetier rendra compte très longuement de cette soirée dans sa Lettre du 5 janvier, v. 21-166, revenant en particulier sur la comédie donnée par la Troupe royale :

Les Comédiens de l'Hôtel,
Par ce poème non tel quel
Dont je fis un petit chapitre
Dans ma fine dernière épître,
Savoir *le Baron d'Albicrac*,
Trouvé bon malgré tout mic-mac,
Firent le prélude et la tête
De toute la joyeuse fête,
Dans le premier des susdits lieux,
[La Galerie]
Où chacun d'eux joua des mieux,
Et mieux que tous les Hypocrates,
Désopila les belles rates

9. Élisabeth d'Orléans, anciennement Mlle d'Alençon, mariée en 1667 au jeune Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise.

Du beau monde illec assemblé...
 ÷ La Gravette de Mayolas confirmera à son tour, dans sa « Lettre en vers et en prose au Roi » du 6 janvier, v. 183-196 :

Monsieur, dont la magnificence
 A paru fort souvent en France,
 Donna, dans le Palais-Royal,
 Et la comédie et le bal
 Avec un souper authentique
 Dont la chère fut angélique,
 À des rares principautés,
 À des seigneurs, à des beautés,
 À des princes, à des princesses,
 Dont les attraits et les richesses
 Ramenaient dans ce beau séjour,
 Dans la nuit, la clarté du jour,
 Admirant et louant sans cesse
 Les régales de Son Altesse.

Dim 30 décembre 1668

• *L'Avare* et *Le Fin Lourdaut*. R : 643 l.

- La *Gazette* du 5 janvier 1669 rapportera :
 Le 30, Monsieur alla voir Leurs Majestés au château de Versailles, d'où elles retournèrent ici, le jour suivant, après s'y être diverties à la chasse avec beaucoup de satisfaction.

Lun 31 décembre 1668

• Colbert signe un ordre de paiement de 1 200 livres à Racine.

i. « Ces considérations sur les *Caractères*, simple compilation sans envergure et presque toujours littérale, sont complétées dans le *Discours* par un éloge de Théophraste lui-même. Rien de plus pauvre que la transition : “Mais peut-être que pour relever le mérite de ce traité des Caractères et en inspirer la lecture, il ne sera pas inutile de dire quelque chose de celui de leur auteur.” Au moins cet éloge de Théophraste, où l'érudition et le goût personnel pouvaient se donner libre carrière, se révèle-t-il plus original ? Hélas ! il se réduit à une notice banale, qu'affadit une admiration monotone, et dont surtout l'essentiel apparaît emprunté de très près. La méthode est simple. La Bruyère prend pour base la *Vie de Théophraste* par Diogène Laërce. Il en met à profit non pas même le texte grec, mais la traduction latine de Casaubon, et plus encore la traduction française qu'avait publiée Gilles Boileau en 1668. Et il complète au moyen des notes et références fournies par les commentateurs, Casaubon surtout et Ménage. Aucune recherche personnelle. Aucun effort de discussion ou de mise au point. La seule nouveauté se limite au détail de la composition et du style. »

ii. Idée des spectacles anciens et nouveaux, par M. M.D.P., Paris, Michel Brunet, 1668, Livre II, chapitre II, De la Comédie (p. 162-177) :

« Nous comprenons dans ce mot tout ce qui est dramatique et qui se représente sur la scène, soit tragique, soit comique, soit satirique. Nous ne faisons point ici de distinction de ces divers genres de jeux, parce que l'idée vulgaire et universelle les confond ordinairement, et que ces connaissances sont trop fines pour le [163] peuple et pour les gens de cour, l'embarrassent (sic) beaucoup plus qu'elles ne les instruisent et qu'ils s'en rebutent plutôt que d'en profiter.

Il est peu de nations et de siècles où ce plaisir ait été plus en vogue, plus en commerce et plus parfait que parmi nous ; et nos beaux esprits y ont travaillé si heureusement que nous pouvons, sans trop de présomption, nous vanter d'avoir élevé le théâtre beaucoup au-delà des vieilles idées et des efforts des anciens poètes. Je croirai sans peine tout ce que m'en diront les habiles ; je suis prêt à donner tel encens que l'on voudra à ces premiers génies, qui ont défriché la scène et qui ont donné le jour à l'art. Mais je crois pouvoir, dans les choses de pur plaisir, préférer le goût vulgaire et moderne à toutes les recherches et à toutes les citations des plus grands hommes et des plus profonds humanistes, et je ne fais point difficulté de dire que nous avons vu sur notre scène des ouvrages qui ne cèdent en rien à ceux de l'antiquité, et dont l'ordre, le dessein et l'exécution [164] seraient des exemples précieux même aux anciens tragiques et comiques que nous prenons pour nos exemples.

Toutefois, de peur de noise dans ces matières de bagatelle, faisons une proposition moins contestable et plus utile, et, demeurant d'accord de l'avantage que les anciens peuvent avoir sur les modernes, tâchons au moins par nos travaux de nous mettre en état de leur pouvoir disputer la gloire d'un si noble et si louable secret de plaire. Nous ne manquons

ni de grands maîtres ni de beaux esprits, ni de richesses ni de magnificence ; pourquoi ne porterons-nous pas la chose au point où l'on peut l'avoir déjà portée ? et pourquoi même ne tâcherons-nous pas d'aller plus loin, ayant parmi nous de si bons guides et parmi eux de si beaux exemples ?

Je ne crains pas de dire qu'en la personne de Messieurs les abbés de Marolles et d'Aubignac, la France possède toute l'ancienne Grèce et toute la vieille Rome ; que les théâtres de ces deux vieilles merveilles du monde demeurent encore tous entiers dans leur [165] tête, et que leur mémoire n'en laisse rien perdre ; que le grand Corneille a honoré notre siècle de tout ce que les honnêtes plaisirs et la belle curiosité pouvaient attendre de l'art de l'esprit. Nous voyons tous les jours éclore de nouvelles et admirables productions, et tragiques et comiques, et un nombre considérable d'excellents poètes et de grands ouvrages. Messieurs Corneille le Jeune, Desmarests, Molière, Quinault, Gilbert, Boyer, Racine, et Mademoiselle Desjardins ont droit aux plus justes louanges qu'on ait jamais données ; et si nous voulons étaler nos petites galanteries et tous ces petits amusements de théâtre par où l'on tâche de délasser l'esprit des auditeurs après de sérieux spectacles, il est des De Visé, des Villiers, des Jacob, des Poissons, des Boursaults, Chevalier et beaucoup d'autres que je n'ai pas le bien de connaître ou qui sont échappés de mon souvenir, qui sont très capables de divertir les plus délicats par leurs petites comédies et d'effacer les anciennes fables atellanes. *Non omnia apud [166] priores meliora, sed nostra quoque atas multa laudis et artium imitanda posterit tulit* (Tac.). Qu'on ne m'accuse point témérairement, et sans avoir examiné et confronté les poèmes des uns et des autres ; on sera de mon avis pourvu qu'on soit juste ou qu'on ne soit point prévenu. C'est le même malheur (quoique d'une différente conséquence) d'être né dans une erreur touchant les sens ou la foi. Toute première opinion est toujours malaisée à déraciner, et l'avarice, intéressant l'esprit à la défendre, en redouble l'attachement. Ainsi les pédants nés dans les collèges et absorbés dans le grec et dans le latin ne sont pas capables de juger des beautés modernes, et, qui pis est, ils inspirent quelquefois ce mauvais goût à leurs écoliers, et l'impriment si fortement qu'il dure même malgré eux contre celui des honnêtes gens et du beau monde, et sans que la raison, fortifiée par les années, puisse en purger l'infection ni en guérir l'aveuglement.

Je trouve plus raisonnable un avis mitigé et récent, qu'il faut avoir de la vénération pour les anciens, les étu[167]dier ou du moins les avoir lus ; mais qu'il faut s'attacher principalement aux bons modernes, ou, pour ne point laisser de prise à mes ennemis, ne suivre que ce qu'il y a de bon dans les uns et dans les autres. Il est des vins vieux exquis et qui ont emporté l'honneur dans les festins de Rome. Je n'en aime pas moins le vin nouveau. Si l'un me semble plus sain, l'autre me paraît plus agréable, et je m'aviserai plutôt de faire d'un vin de plusieurs feuilles une médecine qu'une débauche. Cependant laissons la liberté à tout le monde de s'entêter de celui qu'il aimera le mieux. J'ai vu des femmes éprises pour des vieillards et des sobres s'enivrer d'un vin de plusieurs années. Le monde est assez convaincu du peu d'agrément qu'ont ces grands antiquaires grecs et latins, soit dans leurs livres, soit dans leurs conversations. Car hors leur présomption, dont on se divertit toujours assez bien, il est très peu de choses en eux qui attirent ou qui plaisent, et les comédiens et les libraires souvent ne s'en trouvent pas bien. [168]

Cependant, puisque le plaisir est l'objet naturel et primitif des spectacles, sitôt qu'on s'aperçoit que l'on ne plaît plus, il faut que le poète fasse judicieusement sa retraite, qu'il se résolve de bonne foi à quitter une place qu'il ne peut tenir, et qu'à l'exemple d'un ancien, il cesse par raison, sans attendre de s'y voir forcé par sa faiblesse. Nous avons vu de nos jours une pareille résolution, qui a passé pour exemplaire et dont le souvenir a plu même après la dédite et la contrevention ; mais c'est toujours beaucoup d'avoir pu la former, et la vanité, qui ne nous quitte point, ne nous laisse pas souvent cette liberté de reconnaître, et encore moins d'avouer nos défauts. Nous croyons plaire aux autres, quand nous ne plaisons qu'à nous-mêmes, et à force de nous flatter dans notre présomption, nous rebutons le monde et nous nous attirons son mépris ou ses censures.

Il ne s'agit pas ici des règles de l'art, de la conformité avec les anciens ou de la manière des modernes ; sur ces chefs je renvoie à M. l'abbé [169] d'Aubignac, à M. de Corneille, à M. Ménardière (sic) et à beaucoup d'autres ; ou même, si vous voulez, aux Dames, qui aujourd'hui décident du mérite de ces choses. Mon but n'est que d'exposer ici ce qui concerne le spectacle et les matières d'un agrément sensible et vulgaire.

Il est quatre choses qui sont pour ainsi dire assurées de plaire généralement à tout le monde, ou à la plus grande partie, ou du moins à la meilleure. La première est un fait de grande importance et de grand exemple, car de soi il attire les esprits et les engage. La seconde, une grande nouveauté. La troisième, une grande passion, et la quatrième, quelque chose d'applicable au siècle et aux gens qui y font la principale figure. Ces sortes d'objets ont un don infailible de plaire, sans aucun secours du bel esprit ou de l'art. Ce sont des substances théâtrales qui y subsistent par soi, et qui, seules et sans autre agrément, charment les sens et frappent l'imagination.

Nous ne redirons point ici les admirables effets des machines, et il vaut [170] mieux toucher un autre point du spectacle, qui n'est pas de moindre conséquence. C'est le choix des acteurs. Je suppose que la chose soit possible et que l'ouvrage en vaille la peine. Il faudrait ramasser tous les bons net en faire une troupe, ou du moins, pour ne point trop innover les choses, il faudrait employer le plus qu'on pourrait les habiles comédiens d'une troupe et les charger de toutes les choses principales, sans toutefois s'y opiniâtrer jusqu'à les rendre ennuyeux. Mais un bon acteur fait toujours honneur au poète et plaisir au spectateur. Il serait aussi à souhaiter que toutes les comédiennes fussent et jeunes et belles, et, s'il se pouvait, toujours filles, ou du moins jamais grosses. Car outre ce que la fécondité de leur ventre coûte à la beauté de leur visage ou de leur taille, c'est un mal qui dure plus depuis qu'il a commencé, qu'il ne tarde à revenir depuis qu'il a fini. Cependant la beauté et la jeunesse sont les deux sources d'agrément qui ne tarissent point et par où les choses les plus inutiles et les [171] moins spirituelles ne laissent pas d'être agréables. Sans elles, l'habileté, le mérite, la hardiesse, la mémoire, et toutes ces parties ensemble, qui sont les principales et les essentielles de la profession, sont comme des forces désarmées et des talents décrédités. La persuasion de l'esprit est aisée après la satisfaction des sens.

Mais ce qui est plus possible que tout, et qui est aussi important que le reste, c'est l'ordre, qui est rare parmi les comédiens, et la sûreté, qui manque dans les lieux de la comédie. À l'égard du premier, il serait à besoin de régler cette trop grande égalité qui règne parmi eux et qui leur fait souvent préférer les mauvais avis aux meilleurs ; qui fait naître dans une troupe un orgueil intraitable et des opiniâtres séditieuses et mal fondées. Par là non seulement leur ignorance se découvre, leur brusquerie éclate, mais encore leur intérêt et le plaisir public en souffrent.

Pour le second, c'est une coupable timidité de n'oser pas faire com[172]prendre au Roi la conséquence des plaisirs interrompus et de la sûreté publique violée. Ce nombre de spadassins qui s'y rendent de toutes parts, sans curiosité, sans connaissance et sans argent, n'est qu'un levain de querelles et d'insolences. Ces lieux consacrés aux beaux et honnêtes plaisirs doivent être sous une protection particulière du Roi et de ses magistrats, et loin d'y souffrir l'insolence de ces bretteux, qui ne sont braves que parmi les bourgeois et les femmes, il faudrait empêcher absolument la liberté d'entrer avec des armes et sans argent. Aujourd'hui surtout, que les gardes du corps, les mousquetaires et les autres officiers du Roi sont presque tous gentilshommes et de qualité, il n'est rien de plus aisé que de régler leur entrée, soit qu'elle soit gratuite, soit qu'elle soit taxée. Il coûterait peu de régler un certain nombre de mousquetaires que l'on voudrait laisser entrer, et d'envoyer tous les jours de jeu pa[173]reil nombre de billets aux officiers qui les distribueraient à son (sic) gré, et qui répondrait (sic) de ceux qu'il (sic) envoie. La taxe en serait pourtant plus honnête pour eux que la grâce, et l'on éviterait par là deux inconvénients très considérables. Le premier est que la dépense retrancherait toujours quelque chose de leur foule, que l'oisiveté et leur prétendu droit rendent toujours plus grande que celle des vrais curieux et des bons bourgeois. Le second serait que, venant en moindre nombre, le bruit qu'ils font sans cesse en serait moins importun à ceux qui s'appliquent au spectacle et qui veulent écouter. Outre qu'y venant plus rarement, ils seraient plus attentifs et tâcheraient de profiter à une visite pour épargner les frais de la seconde.

Il y aurait pareillement à désirer quelque chose du côté des comédiens, qui même leur serait utile et qui augmenterait beaucoup la multitude des spectateurs. Par exemple, de commencer de bonne heure la co[174]médie : en hiver à trois heures et demie, en été à quatre heures et demie. Les bourgeois et les bourgeoises, qui ordinairement craignent plus les filous que le serein, y couraient en foule dans les deux saisons ; surtout si cette première règle était suivie de la sûreté dont nous avons parlé, de quelque soin de leur commodité et de leur faire tenir des sièges dans le parterre. Mais la chose qui regarde immédiatement le succès ou l'embarras du spectacle, c'est de tenir le théâtre vide et de n'y souffrir que les acteurs. Le monde qui s'y trouve, ou qui survient tandis qu'on joue, y fait des désordres et des confusions insupportables. Combien de fois, sur ces morceaux de vers : *Mais le voici, mais je le vois*, que nos auteurs, par un misérable entêtement de leurs prétendues règles, ne manquent point d'employer pour lier leurs scènes, combien de fois, dis-je, a-t-on pris pour un comédien et pour le personnage qu'on attendait, des hommes bien faits et bien mis qui entraient alors sur le théâ[175]tre et qui cherchaient des places, après même plusieurs scènes exécutées ?

Il en est encore une qui mérite une sérieuse réforme, c'est de changer souvent de jeu et de pièce ; car non seulement du côté des comédiens le métier s'oublie, la paresse bannit l'étude et la mémoire s'affaiblit, mais le spectateur est furieusement ennuyé de voir durant deux mois une même chose, qui bien souvent est sans aucun mérite et qui ne dure que par la cabale de quelques sots ou par l'opiniâreté des comédiens. Même, en quelque façon, l'honneur de l'État en pâtit. Car tel étranger qui, durant deux mois, ne voit que la même chose sur un théâtre, se persuade que l'on n'a rien que cela à représenter, et conclut au préjudice de notre nation la stérilité de ses beaux esprits et la misère de nos acteurs. Je ne

doute point que les comédiens même n'y trouvassent aussi mieux leur compte, si après huit ou [176] dix représentations d'une pièce nouvelle, ils reprenaient leurs autres pièces à tour de rôle, sans en doubler le jeu, hors dans les occasions particulières, comme d'indisposition de quelque camarade ou pour satisfaire au désir de quelque curieux et de quelque personne de qualité.

Mais après cela, je voudrais aussi qu'on eût un peu plus d'égard que l'on n'a à leurs intérêts, qu'on favorisât leur gain, c'est-à-dire leurs portes (sic), qu'on les secourût de quelque chose de la part du public pour les aider à soutenir avec plus de courage la dépense des habits, des décorations et mille faux frais dont ils ne peuvent se dispenser et qui les ruinent et les consomment. Car de la manière que nos théâtres vont, et selon la connaissance que j'en puis avoir, nos acteurs ne manquent ni de courage ni d'ambition pour faire valoir leurs comédies et pour plaire à leurs spectateurs ; mais leur générosité est encore plus à plaindre qu'à admirer, [177] car hors de leur garde-robe, qui n'est jamais vendue à peu près de ce qu'elle coûte, il en est très peu qui puissent faire fonds de quelque chose pour subsister dans le repos et pour passer la vieillesse sans besoin. Cependant, outre la dépense et les avances qu'il leur faut faire nécessairement, il n'est aucun métier où le travail et la sujétion soient plus tyranniques et où la peine soit plus grande et moins considérée. »